



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/99/Add.1
21 août 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
Point 85 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ENQUÊTER SUR
LES PRATIQUES ISRAËLIENNES AFFECTANT LES DROITS DE
L'HOMME DU PEUPLE PALESTINIEN ET DES AUTRES ARABES
DES TERRITOIRES OCCUPÉS

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre aux membres de l'Assemblée générale, pour la période comprise entre le 1er janvier et le 31 mars 1996, le rapport ci-joint que le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés lui a présenté, conformément aux paragraphes 5, 6 et 7 de la résolution 50/29 A du 6 décembre 1995.

* A/51/150.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
LETTRE D'ENVOI		4
I. INTRODUCTION	1 - 4	5
II. RENSEIGNEMENTS RECUEILLIS PAR LE COMITÉ SPÉCIAL . . .	5 - 382	6
A. Situation générale	5 - 141	6
1. Évolution générale et déclarations officielles	5 - 84	6
2. Incidents liés à l'occupation	85 - 141	19
a) Liste des Palestiniens tués par des militaires ou des civils israéliens . . .	85	19
b) Liste d'autres Palestiniens tués dans le contexte de l'occupation	85	20
c) Autres incidents	86 - 141	21
B. Administration de la justice, y compris le droit à un procès équitable	142 - 161	31
1. Population palestinienne	142 - 152	31
2. Israéliens	153 - 161	32
C. Traitement des civils	162 - 314	34
1. Situation générale	162 - 253	34
a) Brimades et mauvais traitements	162 - 170	34
b) Châtiments collectifs	171 - 219	36
i) Maisons ou locaux démolis ou murés	171 - 185	36
ii) Couvre-feu, bouclage ou fermeture de secteurs	186 - 214	39
iii) Autres types de châtements collectifs . .	215 - 219	43
c) Expulsions	220 - 221	44
d) Situation économique et sociale	222 - 249	44
e) Autres événements	250 - 253	51

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
2. Mesures touchant certaines libertés fondamentales	254 - 309	52
a) Liberté de circulation	254 - 277	52
b) Liberté de l'enseignement	278 - 286	56
c) Liberté de religion	287 - 295	58
d) Liberté d'expression	296 - 307	59
3. Informations sur les activités de colons touchant la population civile	308 - 314	62
D. Traitement des détenus	315 - 340	63
a) Mesures concernant la libération des détenus	315 - 317	63
b) Autres informations concernant les détenus	318 - 340	64
E. Mesures d'annexion et implantation de colonies .	341 - 377	69
F. Informations concernant le Golan arabe syrien occupé	378 - 382	76

LETTRE D'ENVOI

Le 30 juin 1996

Monsieur le Secrétaire général,

Le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés a l'honneur de vous faire tenir ci-joint, conformément aux paragraphes 5, 6 et 7 de la résolution 50/29 A de l'Assemblée générale, du 6 décembre 1995, un rapport périodique actualisant les informations contenues dans le vingt-huitième rapport périodique qu'il a adopté et vous a présenté le 29 février 1996 (A/51/99). Le présent document a été établi aux fins de porter à votre attention, et à celle de l'Assemblée générale, les dernières informations sur la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés.

Le présent rapport périodique porte sur la période allant du 1er janvier au 31 mars 1996. Il se fonde sur des informations écrites rassemblées de diverses sources, parmi lesquelles le Comité spécial a choisi les extraits et résumés pertinents et les a présenté dans le rapport.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

Le Président du Comité spécial chargé
d'enquêter sur les pratiques israéliennes
affectant les droits de l'homme du peuple
palestinien et des autres Arabes des
territoires occupés

(Signé) Herman Leonard de SILVA

Son Excellence
Monsieur Boutros Boutros-Ghali
Secrétaire général de l'Organisation
des Nations Unies
New York

/...

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 50/29 A du 6 décembre 1995, l'Assemblée générale :

"5. Prie le Comité spécial, en attendant qu'il soit entièrement mis fin à l'occupation israélienne, de continuer à enquêter sur la politique et les pratiques israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et dans les autres territoires arabes occupés par Israël depuis 1967, de procéder avec le Comité international de la Croix-Rouge aux consultations voulues, conformément à son règlement, pour sauvegarder le bien-être et les droits de l'homme des peuples des territoires occupés, et de présenter au Secrétaire général un rapport à ce sujet le plus tôt possible et, par la suite, chaque fois qu'il y aura lieu;

6. Prie également le Comité spécial de présenter régulièrement au Secrétaire général des rapports périodiques sur la situation dans le territoire palestinien occupé;

7. Prie en outre le Comité spécial de continuer à enquêter sur le traitement des prisonniers dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et dans les autres territoires arabes occupés par Israël depuis 1967."

2. Le Comité spécial a poursuivi ses travaux suivant le règlement intérieur contenu dans son premier rapport au Secrétaire général et a tenu sa deuxième série de réunions du 20 au 30 juin 1996 à Genève, au Caire, à Amman et à Damas. M. Herman Leonard de Silva (Sri Lanka) a continué d'assurer la présidence. Mme Absa Claude Diallo (Sénégal) et Dato Abdul Majid Mohamed (Malaisie) ont également assisté aux réunions.

3. La section II du présent rapport décrit la situation dans les territoires arabes occupés par Israël dans la mesure où elle affecte les droits de l'homme de la population civile. Les informations contenues dans le présent rapport reprennent des informations écrites reçues par le Comité spécial allant du 1er janvier au 31 mars 1996. Le Comité spécial a suivi au jour le jour la situation dans les territoires occupés, grâce aux informations parues dans la presse israélienne et dans les journaux de langue arabe publiés dans les territoires occupés. Il a également examiné plusieurs communications et informations reçues de gouvernements, d'organisations et de particuliers au sujet de la période sur laquelle porte le présent rapport.

4. Les noms géographiques et la terminologie employés dans le présent rapport sont ceux utilisés par les sources originales et n'impliquent aucune expression d'opinion quelle qu'elle soit de la part du Comité spécial ou du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

II. RENSEIGNEMENTS RECUEILLIS PAR LE COMITÉ SPÉCIAL

A. Situation générale

1. Évolution générale et déclarations officielles

5. Le 1er janvier, 330 travailleurs palestiniens résidant illégalement en Israël ont été interpellés lors d'une descente de police dans le quartier de Petah Tikva; ceux qui n'avaient pas d'antécédents de séjour illégal en Israël ont été remis au Bureau de coordination et de liaison de Kalkiliya alors que les récidivistes ont été arrêtés pour être mis en examen dans le cadre d'une procédure judiciaire accélérée. Des poursuites ont été entamées contre 19 propriétaires de véhicules qui avaient fait traverser la Ligne verte à des Palestiniens non titulaires d'un permis. De lourdes amendes ont été imposées à des Israéliens qui employaient des travailleurs en situation irrégulière. Un autobus qui avait transporté des travailleurs clandestins a été confisqué. (Ha'aretz, 2 janvier)

6. Le 1er janvier, le Premier Ministre Shimon Pérès a déclaré qu'Israël n'était pas responsable des dommages subis par des résidents arabes des territoires dans le contexte de l'Intifada étant donné qu'ils étaient la conséquence de ce qu'il considérait constituer des actes de guerre contre Israël. Selon lui, à l'instar d'Israël qui avait entièrement dédommagé les Juifs victimes de l'Intifada, le règlement des revendications des Palestiniens était l'affaire de l'Autorité nationale palestinienne. Le Procureur général Michael Ben Yair a contesté la validité de cet argument auquel la Haute Cour de justice risquait de ne pas faire droit. De l'avis de M. Ben Yair, après avoir occupé les territoires pendant près de 30 ans, Israël ne pouvait pas décliner toute responsabilité à l'égard des événements qui s'y étaient produits, pas plus qu'il ne pouvait rétroactivement dénier aux plaignants le droit d'intenter des poursuites. Toutefois, comme le Premier Ministre, il pensait que les Palestiniens qui avaient subi des dommages du fait de leur participation directe à l'intifada ne devraient pas être indemnisés. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 2 janvier)

7. Le 1er janvier, le Ministre palestinien de la justice, Freih Abu Middein, commentant sur la possibilité d'une libération partielle des prisonniers, a accusé Israël de traiter les prisonniers politiques comme des otages. (The Jerusalem Times, 5 janvier)

8. Le 2 janvier, la Commission électorale de l'Autorité nationale palestinienne a annoncé le lancement de la campagne électorale conformément à la règle de 22 jours établie par la loi relative aux élections. (The Jerusalem Times, 5 janvier)

9. Le 3 janvier, le Premier Ministre Shimon Pérès a annoncé que les Arabes qui avaient subi des dommages dans le contexte de l'Intifada ne seraient pas autorisés à intenter de poursuites en dommages et intérêts. Toutefois, il acceptait un compromis qui consisterait à créer une commission spéciale chargée d'examiner les demandes d'indemnisation présentées par des victimes innocentes, c'est-à-dire des Palestiniens n'ayant pas directement participé à l'Intifada, qui pourraient être dédommagées pour "des considérations humanitaires".

D'aucuns craignaient que l'impossibilité de saisir les tribunaux se traduirait par une diminution importante des indemnités puisque la commission spéciale fonderait ses décisions sur la législation israélienne, notamment la loi pour l'indemnisation des victimes d'actes de guerre, qui fixait un plafond d'indemnisation et ne tenait pas compte du pretium doloris. Selon le Ministre de la justice David Liba'i, cette décision empêcherait l'introduction d'actions en réclamation de dommages évalués à environ 700 millions de dollars. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 4 janvier)

10. Le 4 janvier, six organisations de défense des droits civils ont indiqué qu'elles saisiraient la Haute Cour de justice si le Gouvernement décrétait d'interdire aux Arabes ayant subi des dommages du fait de l'action des forces de sécurité israéliennes pendant l'Intifada de saisir les tribunaux. Selon l'Association de défense des droits civils en Israël (ACRI), B'tselem, le Centre pour la défense de l'individu, l'Association des médecins pour la défense des droits de l'homme, Défense des enfants – International et le Comité public contre la torture en Israël, l'adoption d'une telle loi constituerait une violation flagrante des droits de l'homme. L'avocat Eliahu Abram (ACRI) a fait valoir que les tribunaux israéliens avaient à maintes reprises reconnu le droit des résidents arabes des territoires d'agir en justice pour réclamer l'indemnisation des dommages subis pendant l'Intifada et statuaient sur ce genre d'affaires depuis des années. Selon lui, dénier rétroactivement ce droit aux Palestiniens poserait de graves problèmes constitutionnels. De plus, il considérait que la commission administrative que le gouvernement se proposait de constituer pour se prononcer sur les demandes d'indemnisation serait à la fois juge et partie en raison de ses liens mêmes avec le gouvernement et que ses décisions seraient prises dans une optique charitable et non pas dans celle de la reconnaissance de droits. L'avocate Lea Tsemel (Comité public contre la torture en Israël), quant à elle, a fait valoir que les tribunaux israéliens ne se prononçaient pas en faveur des plaignants si les preuves étaient insuffisantes, s'ils avaient été directement impliqués dans le contexte de l'Intifada ou si les forces de sécurité avaient agi légalement. Elle considérait que le gouvernement n'avait aucune raison d'empêcher les poursuites en dommages et intérêts devant les tribunaux, sauf s'il cherchait à ne pas indemniser les ayants droit. L'avocate Badera Khoury (Centre pour la défense de l'individu) a indiqué que son organisation avait à ce jour obtenu gain de cause auprès du Ministère de la défense pour 57 des 77 demandes d'indemnisation qui avaient été présentées sans recours aux tribunaux. Elle a toutefois ajouté que les sommes accordées par le Ministère étaient souvent exagérément insuffisantes, citant le cas d'une indemnisation de 20 000 nouveaux shekels israéliens (NIS) pour le décès d'un adolescent palestinien de 15 ans. Elle a par ailleurs affirmé que dans de nombreux cas les enquêtes étaient ouvertes longtemps après les faits, que leur durée dépassait les délais raisonnables et que les témoignages de Palestiniens n'étaient pas pris en compte. (Jerusalem Post, 5 janvier)

11. Le 5 janvier, il a été signalé qu'Israël avait décidé de rejeter toute demande de dommages et intérêts présentée par des Palestiniens au motif de préjudices corporels ou matériels imputés aux autorités israéliennes pendant l'Intifada. D'après le quotidien Ha'aretz qui avait publié cette information le 2 janvier, cette décision concernait aussi les confiscations de terres sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza. (The Jerusalem Times, 5 janvier)

12. Le 7 janvier, le Conseil supérieur du Fatah a officiellement aboli les consignes de grèves le neuvième jour de chaque mois commémorant le début de l'Intifada. (The Jerusalem Times, 12 janvier)

13. Le 14 janvier, le Service général de sécurité (SGS) révélait avoir démantelé une cellule du Hamas, à Kalkiliya, et arrêté deux de ses membres. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 15 janvier)

14. Le 14 janvier, le Coordonnateur des activités du gouvernement dans les territoires, le général Oren Shahor, a déclaré que les Forces de défense israéliennes (FDI) resteraient "dans les secteurs arabes d'Hébron" pendant les prochaines élections palestiniennes mais veilleraient à rester éloignées des bureaux de vote. (Jerusalem Post, 15 janvier)

15. Le 17 janvier, des informations émanant des services de sécurité indiquaient que le mouvement Hamas et le Jihad islamique avaient récemment constitué au moins deux cellules qui opéraient sur la Rive occidentale. Ces cellules auraient été créées après le dur coup porté par le SGS à l'infrastructure des mouvements extrémistes sur la Rive occidentale. (Ha'aretz, 17 janvier)

16. Le 17 janvier, l'armée israélienne a quitté le village d'Abu Dis se trouvant à l'est de Jérusalem, achevant ainsi, Hébron mis à part, le processus de redéploiement à partir des villes et villages palestiniens. (The Jerusalem Times, 19 janvier)

17. Le 20 janvier, le Premier Ministre Shimon Pérès a annoncé que tous les membres du Conseil national palestinien seraient autorisés à se rendre dans le secteur autonome pour l'examen des amendements de la Charte palestinienne. (Jerusalem Post, 21 janvier)

18. Le 20 janvier, Yasser Arafat a été élu Président de l'Autorité nationale palestinienne par 88 % des électeurs. Les résultats préliminaires montraient que le Fatah avait gagné 59 sièges au Conseil, soit 70 % du nombre total, suivi par les candidats indépendants (18 sièges). Les candidats islamiques ont gagné quatre sièges, alors que trois autres sièges revenaient à d'autres petits partis. (The Jerusalem Times, 26 janvier)

19. Les 21 et 22 janvier, il a été signalé que Yasser Arafat et son mouvement Fatah avaient remporté à une majorité écrasante les élections tenues le 20 janvier pour constituer le Conseil national palestinien : Yasser Arafat était élu à une majorité de 88,1 % et le mouvement Fatah remportait 67 des 88 sièges du Conseil. Les observateurs ont salué la réussite des élections, malgré de nombreuses irrégularités. Carl Libdom, chef d'une équipe de 650 observateurs, parmi lesquels des représentants de l'Union européenne (UE), de la Chine, de la Fédération de Russie et du Canada, a indiqué que les premières estimations indiquaient un taux de participation électorale d'environ 75 %, mais que ces estimations ne comprenaient ni Jérusalem-Est ni Hébron où le taux de participation avait été relativement faible. (Ha'aretz, 21 et 22 janvier; Jerusalem Post, 21, 22 et 23 janvier)

20. Le 22 janvier, le Comité ministériel chargé de superviser les activités du SGS a prorogé de trois mois l'autorisation faite aux interrogateurs de ce service d'utiliser des moyens "spéciaux", entre autres des méthodes de "contraintes physiques modérées" pendant les interrogatoires d'activistes du Jihad islamique et du Hamas. Quelque 1 400 activistes du Hamas auraient subi des interrogatoires dans les locaux du SGS au cours de l'année écoulée. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 23 janvier)

21. Le 24 janvier, il a été annoncé que de nouvelles directives extrêmement strictes concernant la distribution d'armes des FDI à des civils entreraient en vigueur le 1er mars. Tous les civils détenteurs d'armes des FDI en Israël et dans les territoires seraient tenus de les rendre et de subir des examens qui permettraient de déterminer ceux auxquels des permis de port d'arme seraient délivrés. Entre autres critères de détermination figureraient les suivants : être déclaré sain de corps et d'esprit, avoir un casier judiciaire vierge et avoir servi dans les FDI. Selon la déclaration d'un responsable de l'armée, la procédure d'établissement de nouveaux permis durerait plusieurs semaines et beaucoup de candidats seraient exclus de la distribution d'armes. (Jerusalem Post, 24 janvier)

22. Le 24 janvier, le Premier Ministre israélien Shimon Pérès a annoncé que le redéploiement de l'armée israélienne serait terminé à Hébron en mai. Lors de sa première rencontre avec Yasser Arafat, après les élections palestiniennes, Shimon Pérès a déclaré que 3 000 nouveaux permis seraient délivrés à des travailleurs palestiniens. Il a aussi déclaré qu'Israël n'annexerait plus aucune terre. (The Jerusalem Times, 26 janvier)

23. Le 30 janvier, les autorités israéliennes ont empêché 250 membres des forces palestiniennes qui arrivaient de la Jamahiriya arabe libyenne de pénétrer dans la bande de Gaza du fait de la présence parmi eux de deux personnes recherchées par Israël. (The Jerusalem Times, 2 février)

24. Le 5 février, le Président du Likoud, Benyamin Nétanyahou, a déclaré que s'il était élu premier ministre il ne rencontrerait pas personnellement Yasser Arafat et ne traiterait pas avec lui. M. Nétanyahou a par ailleurs annoncé qu'il fermerait la Maison de l'Orient à Jérusalem-Est. (Jerusalem Post, 6 février)

25. Les 5 et 6 février, les FDI ont arrêté des membres du Fatah et du Jihad islamique dans des quartiers de Djénine sous contrôle palestinien. Du mobilier a été détruit dans les maisons lors de ces arrestations. (The Jerusalem Times, 9 février)

26. Le 11 février, le Comité de sécurité israélo-palestinien s'est réuni d'urgence au sujet du désaccord auquel donnaient lieu les efforts entrepris par Israël pour modifier les abords de la Tombe de Rachel à l'entrée de Bethléem. Il y a deux mois, Israël avait commencé à construire un mur de 3 mètres de haut et de 20 mètres de long autour du cimetière. (The Jerusalem Times, 16 février)

27. Le 12 février, Yasser Arafat, premier Président de Palestine élu, a prêté serment au siège du Conseil législatif à Gaza. (The Jerusalem Times, 16 février)

28. Le 15 février, il a été signalé que la police israélienne ouvrirait prochainement son premier poste dans le secteur arabe de Jérusalem-Est aux fins d'assurer de meilleurs services aux résidents arabes et de lutter plus efficacement contre les tentatives d'infiltration d'agents de la sécurité de l'Autorité nationale palestinienne dans la ville. Ce poste de police serait installé dans le bâtiment du bureau de poste principal, dans la rue Salah A-Din, au coeur du quartier des affaires arabes de Jérusalem-Est. Si cette expérience donnait satisfaction, d'autres postes de police seraient ouverts à Jérusalem-Est. (Jerusalem Post, 15 février)

29. Le 15 février, le journal Al-Hayat signalait que des personnalités palestiniennes avaient entrepris de créer un nouvel organe qui oeuvrerait à préserver le caractère arabe de Jérusalem. (Ha'aretz, 16 février)

30. Le 16 février, il a été signalé que le Premier Ministre Shimon Pérès avait donné l'autorisation au chef d'état-major israélien, Amnon Shahak, de construire cinq routes de ceinture supplémentaires sur la Rive occidentale. D'après Shahak, ces routes devraient permettre à l'armée israélienne de poursuivre ses opérations de redéploiement. La première devait être construite jusqu'à l'ouest de Beitunia dans la région de Ramallah; la deuxième près de la colonie d'Hatse Shomron à Naplouse; la troisième, près d'Halhul, serait reliée à une route qui est en cours de construction à l'est d'Halhul; la quatrième devait être construite autour de Shamu, dans la région d'Hébron et la cinquième dans un endroit qui n'a pas encore été défini. Khalil Tufakji, un Palestinien expert des colonies de peuplement, a décrit la décision de Pérès comme étant une nouvelle tentative pour enfermer les villes palestiniennes. (The Jerusalem Times, 16 février)

31. Le 16 février, un membre du Conseil législatif palestinien, Salah Tamari, a annoncé qu'Israël avait accepté d'abattre le mur construit autour de la Tombe de Rachel à l'entrée de Bethléem. Tamari a fait observer que l'Accord d'Oslo II ne permettait pas à Israël de construire dans cette région. (The Jerusalem Times, 23 février)

32. Le 18 février, les Forces de défense israéliennes (FDI) ont rejeté les allégations d'Amnesty International selon lesquelles elles auraient illégalement exécuté des Palestiniens. Dans un rapport publié le 5 février, l'organisation de défense des droits de l'homme basée à Londres accusait les FDI d'avoir exécuté 150 Palestiniens depuis la signature de l'accord entre Israël et l'OLP, en mai 1994. D'après ce rapport, beaucoup auraient été tués dans des circonstances qui ressemblaient fort à des exécutions extrajudiciaires. Par ailleurs, le rapport accusait Israël et l'Autorité nationale palestinienne de pratiquer la torture et de procéder à des arrestations sans chef d'inculpation. Le lieutenant-colonel Sharon Grinker a réfuté ces allégations, selon lui sans fondement, affirmant que l'armée et les forces de sécurité respectaient la légalité dans les zones de la Rive occidentale et de la bande de Gaza sous contrôle israélien. Il a aussi affirmé que les règlements régissant les tirs d'armes à feu étaient respectés à la lettre par l'appareil militaire et qu'en cas de violation les coupables faisaient l'objet de poursuites. Grinker a précisé que les barrages routiers, les couvre-feux et autres moyens auxquels recourait l'armée pour lutter contre les "cellules terroristes" étaient mûrement réfléchis et qu'on s'employait à perturber le moins possible la vie quotidienne

des habitants de la Rive occidentale et de la bande de Gaza. Le Colonel a par ailleurs contesté l'affirmation d'Amnesty International selon laquelle 92 Palestiniens auraient été tués par les FDI. (Jerusalem Post, 19 février)

33. Les 18 et 20 février, il a été signalé que les autorités de la sécurité avaient autorisé 103 membres du Conseil national palestinien à entrer à tout moment dans les zones autonomes. Ils avaient été choisis sur une liste de 193 membres du Conseil soumise par l'Autorité nationale palestinienne, à laquelle Israël avait demandé de fournir certains détails complémentaires. Les services de sécurité assuraient que tous les membres du Conseil national palestinien, y compris George Habash, étaient autorisés à entrer dans les zones autonomes. Cette décision avait été prise pour permettre au Conseil de se réunir à Gaza pour débattre de la révision de l'article de la Charte palestinienne qui appelait à la destruction d'Israël. (Ha'aretz, 18 et 20 février)

34. Le 19 février, le Secrétaire général du Comité exécutif de l'OLP, Jamal A-Surani, a annoncé l'intention du Comité d'ouvrir des bureaux permanents à Gaza qui travailleraient en coordination avec les bureaux du Comité exécutif à Tunis. Il a par ailleurs été signalé que le Front démocratique pour la libération de la Palestine (FDLP) avait l'intention de transférer son siège de Damas dans les secteurs autonomes dès que ses dirigeants seraient autorisés à y entrer. Certains des dirigeants de cette organisation figuraient sur la liste des membres du Conseil national palestinien autorisés par Israël à entrer dans les territoires. (Ha'aretz, 20 février)

35. Le 20 février, la Knesset décidait de fixer la tenue des élections israéliennes au 29 mai. (Jerusalem Post, 21 février)

36. Le 22 février, le premier ministre Shimon Pérès a déclaré qu'Israël aurait conclu une paix globale avec tous les pays arabes dans les quatre années à venir. À l'occasion d'une rencontre avec des dirigeants musulmans à Kalansuwa pour célébrer l'Id al-Fitr, M. Pérès a déclaré qu'Israël envisageait sérieusement un accord de paix avec la République arabe syrienne et le Liban. Il a aussi affirmé qu'aucun pays arabe n'avait autant fait pour le peuple palestinien qu'Israël. (Jerusalem Post, 23 février).

37. Le 23 février, il a été signalé que le Ministre israélien de la sécurité intérieure avait décidé d'interdire la visite de ministres étrangers à la Maison de l'Orient à Jérusalem. Des sources au Ministère ont confirmé qu'un commissariat de police allait être ouvert dans deux mois au bureau de poste de la rue Salah-el-din à Jérusalem-Est. (The Jerusalem Times, 23 février)

38. Le 26 février, des agents de sécurité de l'Autorité nationale palestinienne ont arrêté plus de 250 militants du Hamas dans la bande de Gaza et sur la Rive occidentale pour leur faire subir des interrogatoires au sujet des attentats à la bombe qui avaient été commis dans des autobus à Jérusalem et à Ashkelon. Le Président Yasser Arafat a condamné ces attentats qu'il a décrit comme étant des attaques terroristes. Il a également souligné que des extrémistes juifs prêtaient main-forte aux Kamikazes palestiniens. (The Jerusalem Times, 1er mars)

39. Le 27 février, les brigades d'Izz al-din al-Qassam, l'aile militaire du Hamas, ont nié officiellement toute participation du Hamas aux attentats suicides à la bombe qui avaient eu lieu à Jérusalem et à Ashkelon. (The Jerusalem Times, 1er mars)

40. Le 29 février, Israël a imposé un bouclage total de la Rive occidentale et de la bande de Gaza. De nouvelles conditions seraient imposées aux personnes essayant de se rendre à Jérusalem ou dans les régions situées à l'intérieur de la Ligne verte. Toutes les personnes essayant de s'introduire dans Jérusalem sans passer par les points d'entrée officiels pourraient notamment être considérées comme étant des "terroristes". Les autorités israéliennes ont aussi bloqué la libre circulation des ministres de l'Autorité nationale palestinienne, refusant de les laisser entrer dans la bande de Gaza ou en sortir. (The Jerusalem Times, 1er mars)

41. Le 1er mars, il a été signalé qu'Israël avait approuvé le retour de 18 membres du Conseil national palestinien (CNP) résidant en Jordanie. (The Jerusalem Times, 1er mars)

42. Le 1er mars, il a été signalé que l'Institut palestinien d'enquête hydrologique et cadastrale (Palestinian Water and Land Research Institute) avait récemment entrepris de rassembler des renseignements sur le patrimoine palestinien à Jérusalem-Ouest en consultant divers documents d'archives. Les informations rassemblées à ce jour révéleraient l'existence de plus d'un millier de concessions dans ce secteur. L'Institut a chargé une entreprise spécialisée d'effectuer des relevés photographiques d'anciens sites de peuplement palestinien dont on se serait ingénié à masquer l'origine sous couvert de rénovations et de restaurations. On a par ailleurs rapporté que des Palestiniens de Sheikh Badr avaient engagé des procédures contentieuses aux fins de récupérer les titres de propriété de terrains qui leur auraient appartenu avant qu'ils soient contraints de fuir pendant la guerre de 1948 et sur lesquels le Parlement israélien (Knesset) avait été construit. (The Jerusalem Times, 1er mars)

43. Le 2 mars, le Premier Ministre Shimon Pérès a rejeté l'offre d'interruption des hostilités du Hamas à laquelle il mettait pour conditions qu'Israël accepte de renoncer "au terrorisme organisé contre le Hamas et ses brigades al-Qassam, et aux actes d'agression contre des civils palestiniens dans les territoires occupés et s'engage à libérer tous les membres du Hamas détenus". Le mouvement Hamas a averti Israël qu'en l'absence de réaction favorable à son offre, les brigades auraient toute latitude de mener des opérations militaires sur le territoire israélien, quelle que soit la cible. M. Pérès a demandé au Président de l'Autorité nationale palestinienne, Yasser Arafat, de frapper plus durement les "terroristes". (Jerusalem Post, 3 mars)

44. Le 3 mars, le Conseil des ministres a approuvé une série de mesures "antiterroristes" à la suite d'un attentat-suicide à la bombe à Jérusalem et, entre autres, l'exercice de représailles touchant les familles des kamikazes et leurs habitations. Le Conseil des ministres a par ailleurs adopté le plan de séparation proposé par le Ministre de l'intérieur, plan auquel serait consacré un budget de 247 millions de NIS réparti sur les deux prochaines années. Le Premier Ministre Shimon Pérès a déclaré qu'outre le murage et la démolition

d'habitations et l'imposition de couvre-feux, l'expulsion des familles des kamikazes serait envisagée. Il a par ailleurs demandé à l'Autorité nationale palestinienne de déclarer hors-la-loi les organisations "terroristes", entre autres l'aile militaire du Hamas, de désarmer les "terroristes" et d'arrêter les chefs présumés d'organisations "terroristes". (Ha'aretz, 4 mars)

45. Le 3 mars, le maire de Jérusalem, Ehud Olmert, a soumis au Premier Ministre une liste d'organisations affiliées au Hamas, installées à Jérusalem, dont il prônait la fermeture sous le prétexte d'activités propagandistes en faveur du mouvement. Entre autres organisations figuraient sur cette liste le Centre islamique d'aide sociale, l'Association islamique des sciences et des techniques et la faculté d'études islamiques de l'Université Al-Quds. (Jerusalem Post, 5 mars)

46. Le 4 mars, le Conseil des ministres a tenu une réunion de crise immédiatement après l'attentat-suicide à la bombe perpétré à Tel-Aviv, au cours duquel une douzaine de civils ont été tués et 109 blessés. Le Conseil des ministres a décidé de créer une unité spéciale chargée de combattre les kamikazes "terroristes". Cette unité spéciale, placée sous l'autorité du chef du Service général de sécurité (SGS), serait autorisée à prendre certaines mesures, notamment : arrestation des hommes des familles des kamikazes; imposition de couvre-feux et de bouclages des villages dont étaient originaires les kamikazes; fermeture d'antennes du Hamas à Jérusalem, dont des écoles, des organisations de bienfaisance et des journaux; bouclage et démolition des habitations des familles des kamikazes et détention administrative des sympathisants et partisans des kamikazes. Le Premier Ministre Shimon Pérès a annoncé que cette unité spéciale serait dotée de tous les moyens nécessaires à l'accomplissement de sa tâche et autorisée à opérer en tous lieux pour frapper des membres du Hamas ou du Jihad islamique. À une autre occasion, le Ministre des affaires religieuses Shimon Shetreet a indiqué que les Forces de défense israéliennes (FDI) revendiquaient le droit d'opérer dans les secteurs "A", qui englobaient les principales villes de la Rive occidentale et une grande partie de la bande de Gaza relevant de l'Autorité nationale palestinienne. Certains ministres souhaitaient que le gouvernement prenne des mesures plus rigoureuses et, entre autres, intervienne militairement dans la bande de Gaza, voire détruise des rues entières dans les villages où avaient vécu des kamikazes. Le Premier Ministre a fait valoir que des mesures de représailles d'une telle ampleur ne seraient pas efficaces dans le combat mené contre des kamikazes qui appelait une action ciblée. Répondant à la question de savoir si les décisions du Conseil des ministres ne mettaient pas en péril les Accords d'Oslo, M. Pérès a déclaré que ces accords n'interdisaient pas à Israël de se défendre. Il a par ailleurs précisé qu'Israël ne poursuivrait pas la mise en oeuvre des Accords d'Oslo, y compris le retrait d'Hébron, avant que la Charte palestinienne n'ait été amendée. (Ha'aretz, 5 mars; Jerusalem Post, 5 et 6 mars)

47. Le 5 mars, les FDI ont lancé une vaste opération de poursuite des extrémistes musulmans; sur la Rive occidentale, plus d'une centaine d'activistes du Hamas ont été appréhendés, les habitations de "terroristes" présumés ont été murées et des institutions affiliées au Hamas ont été fermées. Le commandement de la région centrale a annoncé de nouvelles arrestations. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 6 mars)

48. Le 6 mars, il a été signalé que le SGS et la police avaient débusqué la cellule terroriste du Hamas responsable des trois ou quatre derniers attentats-suicides; l'école de formation d'enseignants gérée par l'ONU à Ramallah leur aurait servi de repaire. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 7 mars)

49. Le 6 mars, il a été signalé que quelque 200 travailleurs palestiniens des territoires se trouvant en situation irrégulière en Israël auraient été arrêtés au cours des derniers jours. (Ha'aretz, 6 mars)

50. Le 6 mars, les brigades d'Izz al-din al-Qassam, l'aile militaire du Hamas, ont annoncé qu'elles remettraient toutes leurs armes et tous leurs explosifs à l'Autorité nationale palestinienne (ANP). La veille, elles avaient déclaré qu'elles répondraient à l'appel lancé par l'aile politique du Hamas en faveur de la cessation des attaques militaires contre des Israéliens si les autorités israéliennes promettaient de ne pas arrêter des personnalités de premier plan du Hamas. (The Jerusalem Times, 8 mars)

51. Le 7 mars, il a été signalé qu'au cours des trois derniers jours, les FDI avaient arrêté quelque 200 activistes du Hamas et du Jihad islamique sur la Rive occidentale. (Ha'aretz, 7 mars)

52. Le 7 mars, les 88 membres du Conseil palestinien élus en janvier se sont réunis pour la première fois à Gaza. Ils ont élu à leur tête le négociateur en chef des Accords d'Oslo, Hamad Qureia. À l'occasion de cette réunion, les membres du Conseil résidant sur la Rive occidentale avaient été autorisés à se déplacer malgré la fermeture des territoires occupés, mais beaucoup d'entre eux se sont plaints d'avoir été retenus pendant quatre heures à l'entrée de Gaza. Dans son allocution d'ouverture, le Président de l'Autorité nationale palestinienne, Yasser Arafat, a exprimé sa gratitude à tous les pays et peuples qui avaient soutenu le processus de paix et condamné les attentats récemment perpétrés à Jérusalem, à Ashkelon et à Tel-Aviv, tout en faisant observer que le problème de la terreur ne saurait être résolu par des mesures de fermeture et de châtiments collectifs dont pâtissait la population palestinienne et qui mettaient en péril tout ce qui avait été fait jusque-là. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 8 mars)

53. Le 8 mars, il a été signalé que le Premier Ministre Shimon Pérès avait juré de livrer une guerre totale au Hamas à la suite d'une série d'attentats suicides à Jérusalem, à Ashkelon et à Tel-Aviv. Pérès avait aussi annoncé l'imposition de nouvelles mesures de sécurité à titre préventif. Israël avait imposé l'état de siège aux alentours de la Rive occidentale et de la bande de Gaza, isolant ainsi 465 villes et villages palestiniens. (The Jerusalem Times, 8 mars)

54. Les 8 et 9 mars, les FDI ont interpellé une cinquantaine d'activistes du Hamas dans le village isolé d'Anza, près de Djénine. Tous les hommes du village ont été rassemblés dans la cour de l'école et ceux soupçonnés avoir des liens avec le Hamas ont été emmenés pour interrogatoire. Les FDI ont aussi confisqué les armes et matériels incendiaires trouvés dans les habitations. Au moins cinq militants islamiques ont été appréhendés par l'unité d'agents secrets Duvdevan des services spéciaux qui avait dressé des embuscades le long de la Ligne verte et à l'intérieur de la Rive occidentale. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 10 mars)

55. Le 9 mars, les brigades d'Izz al-din al-Qassam déclaraient une guerre sans merci à Israël à la suite de la campagne d'arrestations lancée par l'ANP et Israël contre le Hamas. Le 8 mars, des dirigeants politiques du Hamas avaient été arrêtés, dont Mahmoud Zahhar, chargé de négocier avec l'ANP. L'Izz al-din al-Qassam invoquait aussi l'intention d'Israël d'expulser la famille Ayyash et les proches d'autres kamikazes et aussi la fermeture d'institutions islamiques par les autorités israéliennes. (The Jerusalem Times, 15 mars)

56. Le 10 mars, le Commandant de la région centrale, le général Ilan Biran, a confirmé que les plans de redéploiement des forces des FDI cantonnées à Hébron avaient été suspendus à la suite des récents attentats "terroristes". (Ha'aretz, 10 mars; Jerusalem Post, 11 mars)

57. Le 10 mars, les autorités israéliennes faisaient reprendre les travaux de construction du mur destiné à entourer le site du Tombeau de Rachel, à l'entrée de Bethléem, travaux qui avaient été suspendus deux semaines auparavant. On apprenait aussi que pour la première fois depuis 29 ans un poste de police israélien avait été ouvert dans le bâtiment du principal bureau de poste de Jérusalem-Est. (The Jerusalem Times, 15 mars)

58. Le 11 mars, les FDI ont appréhendé 29 activistes du mouvement Hamas au cours de descentes effectuées avant l'aube dans des villages palestiniens en Judée-et-Samarie (Rive occidentale), ce qui porte à 300 le nombre des personnes arrêtées depuis l'inauguration des mesures de choc. Des armes à feu et des matériels incendiaires ont été trouvés pendant ces raids. Le commandant d'un bataillon qui avait arrêté plus d'une dizaine de membres présumés du Hamas, près de Bethléem, a déclaré que ses hommes et lui avaient pour mission d'appréhender les activistes du Hamas où qu'ils soient en Judée-et-Samarie et que cette opération ne faisait que commencer. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 12 mars)

59. Le 11 mars, il a été signalé que le Premier Ministre Shimon Pérès avait autorisé l'entrée de 16 500 travailleurs étrangers en Israël, ce qui porterait à 90 000 leur nombre total. Toutefois, selon des données du Ministère de l'intérieur, il y aurait quelque 100 000 travailleurs étrangers en situation irrégulière en Israël. (Ha'aretz, 11 mars)

60. Le 11 mars, un représentant de la police palestinienne déclarait que l'ANP avait arrêté 800 Palestiniens soupçonnés avoir des liens ou des contacts avec le mouvement Hamas ou le Jihad islamique et qu'un important arsenal avait été découvert à Khan Younis, la plus importante cache d'armes jamais trouvée depuis le lancement de la campagne de récupération des armes clandestines lancée deux semaines auparavant. (The Jerusalem Times, 15 mars)

61. Les 12 et 17 mars, il a été signalé que, selon un rapport de Peace Watch, 213 Israéliens avaient été tués lors d'attentats perpétrés par des Palestiniens depuis la signature des Accords d'Oslo, en septembre 1993, contre 99 pour une période comparable avant ladite signature. Le nombre des attentats meurtriers a diminué (80 contre 84, dont 37 perpétrés par le Hamas, qui ont coûté la vie à 131 personnes, et 10 par le Jihad islamique qui ont fait 52 victimes). Le FPLP et le FDLP étaient responsables de la mort de 9 et de 2 personnes, respectivement. Quant au Fatah, il aurait tué 8 personnes avant de mettre fin à ses attentats au milieu de l'année 1994. Peace Watch ignorait quels étaient les

auteurs des autres attentats. Le nombre de Palestiniens tués au cours d'affrontements avec les forces de sécurité israéliennes a diminué de 50 % depuis la signature des Accords d'Oslo; 298 Palestiniens avaient été tués au cours des deux ans et demi qui avaient précédé les accords, contre 146 depuis la signature. Cette diminution s'était accrue avec le passage du temps à mesure que les contacts entre les forces de sécurité et la population palestinienne se raréfiaient à la suite du premier redéploiement des FDI à Gaza et ceux qui l'ont suivi dans les autres villes de la Rive occidentale. Le nombre de Palestiniens tués sans provocation par des civils israéliens pendant les deux ans et demi avant les Accords d'Oslo est passé de 11 à 40 pendant les deux ans et demi qui ont suivi cette signature. Cette augmentation sensible s'explique par le massacre du Tombeau des patriarches (mosquée Ibrahimi) de février 1994 au cours duquel 29 Palestiniens avaient été tués. (Ha'aretz, 17 mars; Jerusalem Post, 12 mars)

62. Le 14 mars, l'armée a arrêté 29 membres présumés du Hamas et du Jihad islamique dans le cadre des opérations de ratissage à grande échelle menées sur la Rive occidentale. (Ha'aretz, 15 mars; Jerusalem Post, 14 mars)

63. Le 14 mars, il a été signalé que les autorités de la sécurité avaient capturé et interrogeaient deux jeunes Palestiniens qui avaient préparé des attentats-suicides; ils auraient été appréhendés près d'Hébron, le 4 mars, porteurs de charges prêtes à exploser; ils auraient avoué qu'ils attendaient l'ordre de frapper. L'armée a refusé de commenter cette information la règle étant le secret, dans la mesure du possible, en ce qui concernait les arrestations effectuées dans le secteur d'Hébron. (Ha'aretz, 14 mars; Jerusalem Post, 15 mars)

64. Le 15 mars, les FDI ont effectué des raids dans des villages palestiniens aux environs de Djénine où cinq Palestiniens soupçonnés appartenir à des groupes "hostiles", ou les aider, ont été appréhendés. Elles ont aussi effectué des raids dans les villages de Sabastiya et de Sawarwah, mais n'ont procédé à aucune arrestation. (Jerusalem Post, 17 mars)

65. Le 15 mars, il a été signalé qu'au cours de la semaine écoulée les Forces de défense israéliennes (FDI) avaient perquisitionné des habitations et des mosquées dans des villes et des villages du nord et du sud de la Rive occidentale et avaient arrêté des militants du Hamas. (The Jerusalem Times, 15 mars)

66. Le 15 mars, un rapport publié par la Société des prisonniers palestiniens révélait que plus d'un millier de Palestiniens avaient été appréhendés par les autorités israéliennes au cours des deux précédentes semaines dans les secteurs "B" et "C" sur la Rive occidentale; les intéressés n'auraient pas été autorisés à contacter leurs avocats. (The Jerusalem Times, 15 mars)

67. Le 16 mars, des personnalités palestiniennes ont demandé à Israël de mettre fin à la démolition des habitations des familles des kamikazes et de procéder sans délai au redéploiement des FDI postées à Hébron. Elles ont aussi dénoncé les conséquences préjudiciables de la fermeture des territoires occupés pour leurs habitants, dont la mort de nourrissons à la suite de longues formalités à des barrages routiers ou de sous-alimentation. (Ha'aretz, 17 mars)

68. Les 16 et 17 mars, sur la Rive occidentale, les FDI ont poursuivi leurs raids contre les activistes du Jihad islamique et du Hamas; elles ont procédé à des perquisitions dans des villages et à l'arrestation de 20 activistes. (Ha'aretz, 18 mars)

69. Le 17 mars, le Premier Ministre Shimon Pérès s'est déclaré favorable à l'expulsion des Palestiniens qui avaient eu des liens avec des kamikazes et annoncé qu'Israël continuerait de démolir les habitations des familles des kamikazes. (Jerusalem Post, 18 mars)

70. Le 17 mars, il a été signalé que le Premier Ministre israélien, Shimon Pérès, avait mis comme condition au redéploiement des forces israéliennes se trouvant à Hébron l'arrestation du commandant de l'aile militaire du Hamas, Mohammed Deif, soupçonné se cacher à Gaza et de Hassan Salameh, soupçonné d'avoir organisé trois des quatres attentats à la bombe et de se cacher dans le secteur nord de la Rive occidentale. (The Jerusalem Times, 22 mars)

71. Le 17 mars, le Conseil des ministres israélien décidait de maintenir le cordon de sécurité autour des zones autonomes palestiniennes, mais d'alléger les mesures décrétées à l'encontre des Palestiniens pour permettre l'approvisionnement en denrées alimentaires de la Rive occidentale et de la bande de Gaza. (The Jerusalem Times, 22 mars)

72. Le 18 mars, le Ministre israélien de la sécurité intérieure, Moshé Shahal, annonçait qu'Israël prévoyait de construire un mur entre les quartiers palestiniens de Jérusalem-Est et les quartiers habités par des colons israéliens. Moshé Shahal a indiqué qu'une nouvelle clôture de 3 kilomètres de long serait érigée pour séparer le quartier arabe de Dhahiyat Al-Barid de la colonie de peuplement Neve Ya'acov, dans le nord de Jérusalem. (The Jerusalem Times, 22 mars)

73. Le 19 mars, poursuivant leurs raids sur la Rive occidentale, les FDI ont appréhendé neuf activistes présumés du Hamas et interpellé, pour interrogatoire, 20 autres Palestiniens. (Jerusalem Post, 19 mars)

74. Le 20 mars, dans le secteur de Tulkarem, les FDI ont interpellé, pour interrogatoire, 35 activistes du Hamas et du Jihad islamique; 150 auraient été arrêtés au cours des quatre jours précédents. (Ha'aretz, 21 mars)

75. Le 20 mars, le chef de la Garde présidentielle a déclaré que les forces de sécurité palestiniennes avaient jugulé un gang de collaborateurs soupçonnés avoir attaqué des patrouilles mixtes dans le secteur de Bethléem et avoir tiré sur des colons israéliens près du camp de réfugiés d'Azza. Le chef du gang, Ali Shamarkah Issam Afandi, aurait déclaré qu'il était à la solde des services secrets israéliens qui cherchaient à mettre l'ANP dans l'embarras, outre que ces opérations servaient de prétexte aux Israéliens pour pénétrer dans les secteurs relevant de la juridiction de l'ANP. (The Jerusalem Times, 22 mars)

76. Le 21 mars, les FDI ont appréhendé huit Palestiniens de la Rive occidentale soupçonnés participer aux activités du Hamas et du Jihad islamique. Ces arrestations ont été effectuées lors de raids dans des villages proches de

Naplouse, d'Hébron, de Djénine et de Ramallah. Les intéressés ont été emmenés pour interrogatoire. (Jerusalem Post, 22 mars)

77. Le 22 mars, l'armée a poursuivi ses raids contre les activistes du Hamas, arrêtant trois suspects dans le secteur d'Hébron. (Jerusalem Post, 24 mars)

78. Le 22 mars, le Premier Ministre Shimon Pérès a annoncé qu'il prendrait une décision de dernière minute en ce qui concernait le retrait des FDI d'Hébron qu'il disait dépendre de la rigueur avec laquelle l'Autorité nationale palestinienne s'attaquerait aux extrémistes. En vertu des Accords d'Oslo, le gros des effectifs des FDI aurait dû quitter Hébron le 28 mars; un détachement devait y rester pour protéger les 400 colons qui y résidaient. Toutefois, le gouvernement reconsidérerait le processus de retrait à la suite de la série d'attentats-suicides à la bombe perpétrés par des terroristes islamiques qui avaient causé la mort de 59 personnes depuis le 25 février. (Jerusalem Post, 24 mars)

79. Le 22 mars, il a été signalé que les services judiciaires palestiniens estimaient à 1 200 le nombre des Palestiniens arrêtés au cours des trois dernières semaines. De son côté, la police palestinienne annonçait l'arrestation d'un militant du Jihad islamique, Rachid Mohammed Ibrahim Sakr, qui avait fomenté un attentat à la bombe à Tel-Aviv, le 13 mars. (The Jerusalem Times, 22 mars)

80. Le 23 mars, des personnalités palestiniennes ont dénoncé le risque que faisaient courir au processus de paix la démolition d'habitations et les continuelles mesures de fermeture des territoires occupés. Dans un communiqué publié après la réunion hebdomadaire du Conseil des ministres de l'Autorité nationale palestinienne, Saeb Erakat accusait M. Pérès d'avoir déclaré la guerre au "terrorisme" mais de faire en fait la guerre au peuple palestinien. (Jerusalem Post, 24 mars)

81. Le 24 mars, il a été signalé qu'au moins 580 activistes du Hamas et du Jihad islamique avaient été appréhendés par les FDI depuis l'imposition des mesures de fermeture, le 5 mars; certains faisaient l'objet d'arrêts de détention administrative, d'autres étaient interrogés. (Ha'aretz, 24 mars)

82. Le 28 mars, la Commission ministérielle spécialement chargée de surveiller les activités du SGS a prolongé de trois mois l'autorisation donnée à son personnel de recourir à des "mesures spéciales", y compris la pratique des "secousses" pendant les interrogatoires de membres du Jihad islamique ou du Hamas soupçonnés ourdir des attentats "terroristes". (Ha'aretz, 31 mars)

83. Le 29 mars, le général Uzi Dayan a été nommé commandant en chef de la région centrale pour succéder au général Ilan Biran. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 31 mars)

84. Le 31 mars, le Gouvernement israélien décidait de prolonger le bouclage de la Rive occidentale et de la bande de Gaza. (The Jerusalem Times, 5 avril)

2. Incidents liés à l'occupation

85. Les noms des journaux ont été abrégés comme suit dans les tableaux :

H : Ha'aretz

JP : Jerusalem Post

JT : The Jerusalem Times

a) Liste de Palestiniens tués par des militaires ou des civils israéliens

Date	Nom et âge	Lieu de résidence	Remarques et source
5 janvier	Yihya Ayyash, 30 ans	Village de Beit Lahiya (nord de la bande de Gaza)	Activiste radical du mouvement Hamas, connu sous le pseudonyme de l'"ingénieur". Depuis 1992, il figurait en première place sur la liste des personnes le plus activement recherchées par Israël à la suite d'une série d'attentats meurtriers contre des Israéliens. Tué dans sa cachette à Beit Lahiya par l'explosion d'un téléphone portable dans lequel avait été caché 50 g d'explosif. Israël n'a pas revendiqué cet attentat, mais ni les politiciens ni les services de sécurité n'ont tenté de cacher leur satisfaction lorsqu'ils ont appris la nouvelle (H, JP, 7 janvier)
19 janvier	Tarek Mansour	Djénine	Activiste du Hamas, abattu par des soldats des FDI près du poste de contrôle de Jalama, à l'entrée de Djénine. Selon des sources militaires, les soldats auraient riposté. (H, JP, 12 janvier)
19 janvier	Alam Abu Ada (ou Ara), 23 ans	Village D'Akaba	Activiste du Hamas, abattu par des soldats des FDI près du poste de contrôle de Jalama, à l'entrée de Djénine. Selon des sources militaires, les soldats auraient riposté. (H, JP, 12 janvier)
19 janvier	Abed Jardat (selon H) ou Ibrahim Salam (selon JP, 21 janvier)	Silat el Harithiya	Activiste du Hamas, abattu par des soldats des FDI près du poste de contrôle de Jalama, à l'entrée de Djénine. Selon des sources militaires, les soldats auraient riposté. (H, JP, 12 janvier)
20 janvier	Salim Abu Seif, 20 ans		Tué lors d'une explosion à Samu, Hébron. Membre présumé du Hamas. (JT, 2 février)
26 février	Ahmed Abdul Hamideh, 37 ans	États-Unis (arabe-américain)	Citoyen américain d'origine palestinienne abattu par trois civils israéliens : il était rentré dans la foule au volant de son véhicule à une station d'autobus située à l'intersection de la Colline française à Jérusalem, tuant une femme et blessant 22 personnes. Une enquête de la police a révélé qu'il ne s'agissait pas d'un accident mais d'un attentat "terroriste" anti-israélien. (H, 27 et 28 février; JP, 27 février; également relaté dans JT, 1 mars)

b) Liste d'autres Palestiniens tués dans le contexte de l'occupation

/...

Date	Nom et âge	Lieu de résidence	Remarques et source
12 janvier	Fausi Msalma, 50 ans	Village de Beit Awa (Secteur d'Hébron)	Collaborateur présumé abattu dans le village de Beit Awa par des tireurs non identifiés embusqués dans un véhicule circulant à vive allure. (H, 14 janvier)
27 janvier	(non indiqué)	Village de Samua (Secteur d'Hébron)	Activiste du Hamas tué par l'explosion d'une bombe qu'il était en train de fabriquer pour perpétrer un attentat. (H, 28 et 29 janvier; JP, 28 janvier)
1er février	Abed A-Rahman Zid Al Kilani	Village de Yabed (secteur de Djénine)	Placé en internement administratif; décédé à la prison Megido. Selon un pathologiste palestinien qui a assisté à l'autopsie, le détenu serait mort à la suite de tortures infligées par plusieurs personnes. Le porte-parole des FDI n'a pas précisé les circonstances du décès se contentant d'indiquer qu'une enquête avait été ouverte. Des enquêteurs de l'Institut Mandela pour la défense des prisonniers politiques qui ont ultérieurement recueilli sur place des témoignages de détenus sont arrivés à la conclusion que Kilani avait été torturé par d'autres prisonniers palestiniens et non par des membres du personnel pénitentiaire. (H, 4 et 18 février)
La date exacte n'a pas été fournie	Adel Yusuf A-Shatit	Village de Dura (secteur d'Hébron)	Membre du Hamas condamné à 20 mois de prison pour militantisme au sein de ce mouvement. Décédé à la prison Megido dans des circonstances non élucidées. Selon l'Institut médico-légal Abu Kbir, son décès et celui d'un autre détenu, le 1er février, auraient eu des causes analogues. (H, 18 février)
25 février	Majdi Abu Wardeh, 19 ans	Camp de réfugiés d'El-Fawar (secteur d'Hébron)	Kamikaze du Hamas qui a fait exploser une bombe dans un autobus de la compagnie "Egged" à Jérusalem, tuant 24 personnes et faisant 50 blessés. (H, JP, 26 et 28 février; 1er mars; également relaté dans JT, 1 mars)
25 février	Ibrahim Sarahna, 25 ans	Camp de réfugiés d'El-Fawar (secteur d'Hébron)	Kamikaze du Hamas qui a fait exploser une bombe à un point de ramassage à l'extérieur d'Ashkelon où attendaient de nombreuses personnes, tuant l'une d'entre elles et en blessant 34 autres. (H, JP, 26 et 28 février; 1er mars)
29 février	Ahmed Sanjak (âge non indiqué)	(Non indiqué)	Soupçonné avoir participé à l'assassinat de collaborateurs et recherché par les autorités israéliennes. Mortellement blessé dans le village de Ramin (secteur de Tulkarem). Selon des sources palestiniennes, il aurait été exécuté par des collaborateurs. (H, 1er mars)

Date	Nom et âge	Lieu de résidence	Remarques et source
3 mars	Raed Karim Sharnoubi ou Shaghroubi, 21 ans	Village de Burka	Kamikaze du Hamas, étudiant du collège de formation d'enseignants géré par l'ONU, à Ramallah. Il a fait exploser une bombe dans un autobus à Jérusalem, tuant 19 personnes. (H. 4, 7 et 10 mars; JP. 7 et 10 mars)
3 mars	George Younan, 39 ans Angele Safar, 39 ans	Jérusalem Beit Jala	Tués lors d'un attentat suicide contre un autobus israélien dans la rue de Jaffa. (JT, 8 mars)
4 mars	Ramez Abayed, 24 ans	Camp de réfugiés de Khan Younis	Kamikaze, étudiant du collège de formation d'enseignants à Gaza. Il a fait exploser une bombe dans le centre de Tel-Aviv, tuant une douzaine de civils et en blessant 109. (H. 5 et 17 mars; JP. 5 mars)

c) Autres incidents

86. Le 1er janvier, des policiers palestiniens et des soldats des FDI se sont affrontés dans le district de Tulkarem (secteur "B") : des policiers palestiniens auraient bloqué le passage à des soldats israéliens qui selon eux n'avaient pas l'autorisation d'opérer dans le secteur. L'incident a été clos après enquête. Israël a officiellement protesté auprès de l'Autorité nationale palestinienne. (Jerusalem Post, 2 janvier)

87. Le 3 janvier, deux incidents de jets de pierres ayant pour cible une ambulance ont été signalés dans le secteur de Ramallah. Un réserviste israélien, qui s'était retrouvé par erreur à Ramallah, a été secouru par des policiers palestiniens alors que son véhicule était entouré par un groupe de jeunes résidents. Deux incidents de jets de pierres ayant pour cibles des véhicules de la police frontalière ont été signalés dans le secteur d'Hébron; un soldat a été légèrement blessé. (Ha'aretz, 4 janvier; Jerusalem Post, 5 janvier)

88. Le 4 janvier, un conducteur de camion israélien a été plus ou moins gravement blessé à coups de poignard dans le village d'El-Jib, au nord-ouest de Jérusalem. Des soldats et policiers arrivés sur les lieux ont procédé à des recherches; il n'y a pas eu d'arrestation. À Hébron, une Palestinienne soupçonnée de se préparer à poignarder des gardes frontière à proximité du Tombeau des Patriarches, a été arrêtée. Des incidents de jets de pierres ayant entre autres pour cible une ambulance israélienne, ont été signalés à Ramallah ainsi qu'à proximité du camp de réfugiés de Jalazone (Rive occidentale); un Israélien a été légèrement blessé par des éclats de verre; le porte-parole des FDI a indiqué que des recherches avaient été entreprises dans le secteur. Trois incidents de jets de pierres, dont certains avaient pour cibles des véhicules israéliens, se sont produits sur des routes principales du secteur de Ramallah. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 5 janvier)

89. Le 5 janvier, Yihya Ayyash, le "terroriste" le plus recherché par Israël, a été tué (voir liste) dans sa cachette dans le village de Beit Lahiya dans le nord de la bande de Gaza lorsqu'un téléphone portable piégé télécommandé lui a explosé au visage. Nombre d'organisations politiques et de personnalités politiques des territoires, dont le président de l'Autorité nationale palestinienne Yasser Arafat, ont vivement condamné cet assassinat. Le Hamas a distribué des tracts appelant à la vengeance. Des dizaines de milliers de Palestiniens (plus de 100 000 selon certaines informations) ont suivi le cortège funèbre d'Ayyash, le 6 janvier. À l'instigation du mouvement Hamas, les commerçants ont observé une grève de trois jours à travers les territoires et des manifestations de protestation, auxquelles ont participé des milliers de Palestiniens, ont été organisées dans plusieurs villes. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 7 janvier)

90. Le 5 janvier, un activiste recherché du Hamas a été tué (voir liste) à Gaza. Connu sous le pseudonyme de l'"Ingénieur", il est mort lorsque le téléphone portable dont il se servait, piégé, a explosé. Les services secrets israéliens (Shavak) sont soupçonnés avoir conçu et organisé cet attentat. (The Jerusalem Times, 12 janvier)

91. Le 6 janvier, des pierres ont été lancées sur une jeep de gardes frontière près du croisement d'A-Ram, au nord de Jérusalem; le véhicule a été légèrement endommagé mais il n'y a pas eu de blessé. (Ha'aretz, 7 janvier)

92. Le 7 janvier, une petite charge allongée bangalore a explosé à l'entrée de la demeure de propriétaires juifs dans le quartier musulman de la vieille ville de Jérusalem sans causer de dommages; cinq Palestiniens qui se trouvaient à proximité du lieu de l'explosion ont été interpellés pour interrogatoire. Deux cocktails Molotov ont été lancés sur des véhicules militaires dans le secteur de Naplouse; ils ont explosé sur la chaussée sans causer de dommages. De nombreux incidents de jets de pierres ayant pour cibles des véhicules israéliens ont été signalés dans les territoires, mais aucun blessé n'a été déclaré. Selon des colons, la majorité des incidents se sont produits sur la route reliant Jérusalem à Hébron, près d'Halhoul. Un Israélien, dont la vie était en danger, a ouvert le feu au cours de l'un de ces incidents. Un jeteur de pierres a été arrêté par des soldats des FDI. (Ha'aretz, 8 janvier)

93. Le 11 janvier, deux gardes frontière ont été légèrement blessés lorsqu'un engin placé sur le bord de la route a explosé à proximité du poste de contrôle de Sufa, à Gaza. À Ramallah, deux ambulances israéliennes ont reçu des pierres; il n'y a pas eu de blessés mais les ambulances ont été endommagées. Selon le Chef du Conseil régional de Binyamin, la fréquence des jets de pierres ayant pour cibles des véhicules israéliens avait augmenté à Ramallah depuis le départ des FDI. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 12 janvier)

94. Le 12 janvier, un Palestinien de 50 ans du village de Beit Awa a été abattu (voir liste) par des tireurs non identifiés embusqués dans un véhicule circulant à vive allure; la victime aurait été soupçonnée de collaborer avec les autorités de la sécurité israélienne. Il serait le premier collaborateur présumé assassiné depuis la passation des pouvoirs à l'Autorité nationale palestinienne sur les villes de la Rive occidentale. Les habitants de la Rive occidentale et de la bande de Gaza craindraient une recrudescence de la violence impliquant des

collaborateurs présumés et des activistes palestiniens à la suite de l'assassinat d'Yihya Ayyash, l'"ingénieur", dont un collaborateur aurait été complice, et aussi du fait de la récente libération de plus de 230 Palestiniens condamnés pour avoir tué ou blessé des collaborateurs. (Ha'aretz, 14 janvier)

95. Le 12 janvier, à Ramallah, à Gaza et à Naplouse, des dizaines de milliers de militants du Hamas ont manifesté en l'honneur de Yihya Ayyash, et juré de le venger. Des manifestations de moindre importance ont eu lieu dans d'autres localités de la Rive occidentale. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 15 janvier)

96. Le 14 janvier, les FDI ont empêché des Israéliens d'entrer à Ramallah à la suite de divers incidents de jets de pierres. (Jerusalem Post, 15 janvier)

97. Le 15 janvier, des sources militaires ont signalé dans les territoires 19 incidents de jets de pierres ayant pour cibles des véhicules des FDI et de civils israéliens. Un Israélien a été légèrement blessé par balle dans le secteur de Bethléem. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 16 janvier)

98. Le 16 janvier, deux soldats israéliens ont été tués lorsque leur véhicule a été mitraillé près de Beit Ummar, au sud de Gush Etzion. La radio de l'armée a été informée par un correspondant se disant membre du "Mujahadin el-Islam", organisation jusqu'alors inconnue, que cet attentat avait été perpétré pour venger Yihya Ayyash. Des colons ont signalé que 27 incidents de jets de pierres contre des véhicules israéliens avaient eu lieu dans le secteur de la fusillade au cours de la semaine écoulée. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 17 janvier)

99. Le 16 janvier, près du village de Beit Ummar, sur la route Jérusalem-Hébron, deux soldats israéliens ont été tués par un groupe de Palestiniens armés. (The Jerusalem Times, 19 janvier)

100. Le 18 janvier, divers incidents de jets de pierres ayant pour cibles des véhicules des FDI et de civils israéliens se sont produits dans les territoires. Des véhicules de colons ont été lapidés sur la route de contournement de Ramallah et à proximité d'Hébron. D'autres incidents de jets de pierres se sont produits à proximité du Tombeau des Patriarches où des jeteurs de pierres ont été arrêtés par les FDI. (Ha'aretz, 19 janvier)

101. Le 19 janvier, trois activistes armés du Hamas ont été abattus (voir liste) par des soldats des FDI près du poste de contrôle de Jalama, à l'entrée de Djénine. Selon des sources militaires, l'incident s'est produit lorsque l'un des "terroristes" a ouvert le feu sur les soldats, dont un a été légèrement blessé à la jambe. Les soldats ont riposté, tuant les trois hommes. Selon des témoins oculaires, les soldats auraient tiré sans retenue sur la voiture. Toutes les organisations politiques de Djénine, y compris l'Autorité nationale palestinienne et le mouvement Fatah, ont condamné Israël; des manifestants sont descendus en foule dans les rues pour protester contre ce qu'ils considéraient être une exécution de sang-froid, refusant d'accepter la version israélienne selon laquelle les victimes se préparaient à commettre un attentat et avaient été tuées lors d'un échange de tirs. Ils ont arraché des affiches électorales pour marquer leur opposition aux élections palestiniennes qui à leurs yeux n'étaient qu'une farce puisque les FDI étaient toujours présentes sur la Rive occidentale. Au cours d'un autre incident, des "terroristes" ont ouvert le feu

sur un avant-poste de l'armée dans le sud de la bande de Gaza; il n'y aurait eu ni blessés ni dommages. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 21 janvier)

102. Le 19 janvier, trois Palestiniens ont été tués par des soldats israéliens sur la route Djénine-Jalmah. (The Jerusalem Times, 26 janvier)

103. Le 20 janvier, une jeune Juive de la colonie de peuplement de Kiryat Arba a été légèrement blessée à Hébron lorsqu'un jeune arabe l'a poignardée dans le dos; l'agresseur présumé a tenté de s'enfuir mais a été intercepté et arrêté pour interrogatoire. Selon le chef de la police du district d'Hébron, les tensions seraient constantes entre les Juifs et les Arabes de la ville. Une Palestinienne a été arrêtée après avoir tenté de poignarder un garde frontière près du Tombeau de Rachel; elle aurait ainsi voulu se laver d'accusations de collaboration avec Israël. Des "terroristes" ont ouvert le feu sur un avant-poste des FDI à proximité de la colonie de peuplement de Beit El; aucun blessé ni dommage n'a été signalé. Quatre incidents de jets de pierres ayant pour cible des véhicules des FDI et de colons ont été signalés dans les territoires. À Jérusalem-Est, divers incidents se sont produits à proximité de bureaux de poste qui servaient de bureaux de vote pendant les élections palestiniennes. Des centaines de policiers ont dispersé des manifestants dans la rue Salah A-Din à la suite de divers incidents de jets de pierres dans le secteur. Un incident de jets de pierres s'est produit près d'un bureau de poste à Beit Hanina; aucun blessé n'a été signalé; deux jeunes Palestiniens ont été interpellés pour interrogatoire. À Djénine, des milliers de résidents ont assisté aux funérailles des trois activistes du Hamas abattus la veille par des soldats des FDI. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 21 janvier)

104. Le 20 janvier, à Samu, au sud d'Hébron (voir liste), un Palestinien a été tué dans une explosion. Selon certaines sources, il aurait appartenu au Hamas. (The Jerusalem Times, 2 février)

105. Le 21 janvier, à Jérusalem, un Palestinien de 16 ans s'est emparé du pistolet d'un soldat; il a été pris et l'arme récupérée. (Jerusalem Post, 22 janvier)

106. Le 22 janvier, à Jérusalem, trois Arabes ont tenté d'enlever un chauffeur de taxi israélien sous la menace d'un couteau; le chauffeur a réussi à s'échapper; ses agresseurs se sont enfuis avec son taxi. À Tel-Aviv, un garde civil a été légèrement blessé à la jambe par un Palestinien de la bande de Gaza; l'agresseur aurait refusé de montrer sa carte d'identité et attaqué le garde avec une barre de fer. (Ha'aretz, 23 janvier)

107. Le 24 janvier, il a été signalé que huit engins explosifs avaient été désamorçés à proximité de colonies de peuplement dans la bande de Gaza au cours des deux semaines précédentes. (Ha'aretz, 24 janvier)

108. Le 24 janvier, deux jeunes Palestiniens ont lancé un parpaing sur le véhicule du chef de la police d'Hébron; des policiers qui se trouvaient sur les lieux ont ouvert le feu, mais les agresseurs ont réussi à s'enfuir. Des pierres ont été lancées sur des véhicules israéliens sur la route de contournement de Ramallah ainsi que sur diverses autres routes dans les territoires. Des colons

ont signalé 25 incidents de jets de pierres dont la cible était des véhicules israéliens au cours des deux semaines précédentes. (Ha'aretz, 25 janvier)

109. Le 24 janvier, un habitant d'Hiblah, près de Kalkiliya, a été blessé à la tête lorsque des soldats israéliens ont ouvert le feu sur des Palestiniens qui tentaient d'empêcher des bulldozers de niveler leurs terres. Les soldats auraient aussi brutalisé un journaliste de l'agence de presse Reuter. (The Jerusalem Times, 26 janvier)

110. Le 27 janvier, un activiste du Hamas a été tué (voir liste) sur la Rive occidentale, dans le village de Samua, près d'Hébron, lorsque l'engin qu'il fabriquait en préparation d'un attentat lui a explosé dans les mains. (Ha'aretz, 28 et 29 janvier; Jerusalem Post, 28 janvier)

111. Le 28 janvier, deux incidents de jets de pierres ont eu lieu dans le secteur d'Hébron; un garde frontière a été légèrement blessé. Deux autres incidents de jets de pierres ayant pour cibles des véhicules israéliens ont eu lieu dans le secteur de Ramallah; un colon aurait riposté en tirant en l'air. (Ha'aretz, 29 janvier)

112. Le 30 janvier, un activiste de 19 ans du mouvement Hamas du camp de réfugiés de Djénine a poignardé et tué un soldat des FDI sur la base militaire de Dotan, dans le secteur de Djénine où se trouvent les locaux de l'Administration civile, le Bureau de liaison et de coordination du district et les quartiers de la police et des FDI. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 30 janvier)

113. Le 30 janvier, un soldat israélien a été poignardé à mort par un Palestinien dans les locaux du Comité civil de liaison de Djénine. L'agresseur serait un activiste présumé du Hamas. (The Jerusalem Times, 2 février)

114. Le 4 février, à Afula, un "terroriste" de 17 ans, de Djénine, a poignardé dans le dos un soldat des FDI lui causant des blessures, dont certaines assez graves. L'agresseur a été arrêté ultérieurement par un policier qui n'était pas en service. Près de Naplouse, un Palestinien de 16 ans a été légèrement blessé par balle, dans le dos, dans des circonstances qui n'ont pas été élucidées. Selon un rapport préliminaire de la police palestinienne, l'adolescent aurait été blessé lorsqu'un colon a ouvert le feu sur un groupe d'étudiants palestiniens. Le cabinet du Premier Ministre a rejeté cette allégation. Près de Tarkumia, un garde en faction dans une carrière gérée par des Israéliens a été légèrement blessé lorsque deux Palestiniens ont tenté de s'emparer de son arme. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 5 février)

115. Le 7 février, au poste de contrôle de Gilo, un jeune Palestinien qui tentait d'entrer à Jérusalem muni d'une fausse carte d'identité a été légèrement blessé par balle à la jambe par des gardes frontière dont il avait ignoré l'ordre de s'arrêter. Un garde frontière a été modérément blessé lors d'un incident de jet de pierres dans le secteur d'Hébron; des unités des FDI et des gardes frontière ont ratissé le secteur à la recherche des jeteurs de pierres. Au cours d'un autre incident dans le secteur d'Hébron, un chauffeur de taxi israélien a été légèrement blessé lorsque son véhicule a été lapidé. À Ramallah, des FDI qui à bord de leur jeep avaient pénétré par erreur dans le centre de la ville et qui avaient été pris à parti par des résidents qui leur

jetaient des pierres ont été secourus par des policiers palestiniens. Des Palestiniens et des soldats des FDI se sont affrontés sur le chantier de construction d'un petit aéroport palestinien à Dahaniya, près de Rafah; les soldats étaient entrés sur le chantier et avaient ordonné aux travailleurs palestiniens d'interrompre leurs activités au motif que les travaux n'avaient pas été coordonnés avec les autorités israéliennes, comme le prévoyait l'accord. Les travailleurs, refusant d'obtempérer, ont appelé des policiers palestiniens; il a fallu l'intervention de personnalités palestiniennes et d'officiers israéliens pour mettre fin à l'empoignade. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 8 février)

116. Le 9 février, des centaines de Palestiniens ont participé à une marche en l'honneur de Yihya Ayyash. Au cours de cette marche, qui avait été autorisée par l'Autorité nationale palestinienne, des activistes du Jihad islamique et du Hamas ont annoncé qu'ils préparaient un attentat pour venger le meurtre d'Ayyash. À Dahaniya, des soldats des FDI et des policiers palestiniens se sont affrontés sur le chantier de construction d'un aéroport palestinien, en partie situé dans la zone "B" placée sous le contrôle des forces de sécurité israéliennes : des dizaines de policiers palestiniens armés ont encerclé des soldats des FDI qui avaient ordonné l'arrêt d'un tracteur utilisé pour des travaux de terrassement dans le secteur "B"; les soldats avaient ordonné aux policiers de quitter les lieux mais ceux-ci avaient refusé. L'altercation a été interrompue par l'intervention d'officiers de liaison qui ont ordonné aux policiers de partir. (Ha'aretz, 11 février)

117. Le 10 février, des soldats des FDI et des Palestiniens se sont affrontés sur le chantier de construction d'un aéroport palestinien à Dahaniya, près de Rafah : des tracteurs escortés par une centaine de policiers palestiniens ont été amenés sur le site pour poursuivre les travaux de nivellement; des dizaines de soldats ayant pénétré sur le site, les policiers palestiniens ont menacé de se servir de leurs armes. Des officiers de liaison palestiniens et israéliens arrivés sur les lieux ont mis fin à l'empoignade, la troisième du genre sur ce chantier. Les autorités de la sécurité auraient exprimé la crainte que de tels affrontements ne dégénèrent et se terminent par des échanges de coups de feu. (Ha'aretz, 12 février)

118. Le 13 février, des coups de feu provenant du quartier arabe de Dahiyat El Barid à Jérusalem ont été tirés sur une école élémentaire de la colonie juive voisine de Neve Ya'acov; une vitre a été brisée, aucun blessé n'a été signalé. Selon la porte-parole de la police, il pourrait s'agir d'un acte de "terroristes" palestiniens. À proximité de Kalkiliya, un israélien a été légèrement blessé lorsque deux hommes armés ont lancé un cocktail Molotov sur son véhicule; des renforts de police se sont lancés à la poursuite des agresseurs. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 14 février)

119. Le 15 février, trois charges allongées bangalore ont explosé sur le passage d'un convoi des FDI sur la route de contournement de Naplouse; les engins ont explosé assez loin du convoi, ne faisant aucun blessé. Des renforts des FDI et des gardes frontière ainsi que des policiers-artificiers ont été envoyés sur les lieux où ils ont découvert un autre engin explosif. Une grenade à fragmentation a été lancée sur une jeep de gardes frontière dans le camp de réfugiés de Dheisheh (Rive occidentale); aucun blessé n'a été signalé. Cinq incidents de

jets de pierres ayant pour cible des gardes frontière ont été signalés près du Tombeau des Patriarches (Mosquée Ibrahimî); aucun dommage ni victime n'a été signalé. Deux autres incidents de jets de pierres ayant pour cible des véhicules des FDI ont été signalés dans le secteur de Ramallah; aucun dommage ni blessé n'a été signalé. Un Palestinien de 14 ans a été blessé par balle à la jambe, près de Ramallah. Interrogé, l'adolescent a déclaré que le tireur, au volant d'une Mercedes noire, lui aurait crié de s'arrêter, en arabe, et aurait ouvert le feu. Dans la vieille ville de Jérusalem, des Palestiniens ont été interpellés à la suite d'une émeute. (Ha'aretz, 16 et 18 février)

120. Le 16 février, de jeunes Palestiniens ont jeté des pierres et des bouteilles vides sur des policiers près de la porte de Naplouse, dans la vieille ville de Jérusalem; un garçon de 10 ans a été blessé à l'oeil lorsque les policiers ont dispersé les manifestants. Lors d'un autre incident dans la vieille ville, un jeune Palestinien a été arrêté après avoir tenté de frapper un garde frontière avec un couteau. D'autres incidents de jets de pierres ayant pour cible des policiers et des gardes frontière se sont produits dans la vieille ville. (Ha'aretz, 16 février)

121. Le 17 février, divers incidents de jets de pierres ayant pour cible des soldats des FDI se sont produits à Hébron, à Bethléem et à Ramallah. Selon les autorités militaires, le nombre d'incidents de jets de pierres dans les secteurs contrôlés par l'Autorité nationale palestinienne avait récemment augmenté. Des coups de feu ont été tirés sur un avant-poste des FDI dans la bande de Gaza; les soldats ont riposté en tirant en l'air; aucun dommage ni blessé n'a été signalé. Selon les FDI, les coups de feu auraient été tirés des secteurs autonomes. Les autorités de la sécurité ont renforcé les patrouilles le long des routes dans la bande de Gaza et sur la Rive occidentale. (Ha'aretz, 18 février)

122. Le 18 février, à Hébron, des soldats des FDI ont utilisé des gaz lacrymogènes et des grenades à percussion pour disperser des centaines de jeteurs de pierres palestiniens. Selon des témoins oculaires, des dizaines de manifestants auraient été blessés. (Jerusalem Post, 19 février)

123. Le 19 février, un chauffeur de taxi israélien a été agressé à Jérusalem par deux passagers palestiniens qui, sous la menace d'un couteau, lui ont dérobé 2 000 NIS; ils lui ont ensuite cogné la tête contre le pare-brise; le chauffeur, découvert à moitié inconscient par des gardes frontière, a été transporté à l'hôpital; ses agresseurs ont réussi à s'échapper. Un autre chauffeur de taxi israélien a été dévalisé et légèrement blessé dans le secteur de Kalkiliya par trois passagers palestiniens qui l'ont menacé avec un couteau et un pistolet. Trois incidents de jets de pierres ayant pour cible des véhicules des FDI se sont produits à Ramallah; aucun blessé n'a été signalé. (Ha'aretz, 20 février)

124. Le 22 février, à Kalkiliya, des milliers de Palestiniens ont organisé une marche de protestation contre le processus de paix au cours de laquelle ils ont incendié une imitation d'autobus israélien et exhibé des cercueils vides symboliquement destinés aux futurs kamikazes. Un soldat des FDI a été légèrement blessé lors d'un incident de jets de pierres dans le secteur de Dahariya. Trois incidents de jets de pierres ayant pour cible des gardes frontière se sont produits à Hébron; deux d'entre eux ont été légèrement

blessés. Divers autres incidents de jets de pierres se sont produits sur la route de Ramallah. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 23 février)

125. Le 23 février, des soldats des FDI et des tireurs palestiniens ont échangé des tirs nourris à la suite d'un incident au cours duquel une patrouille israélienne avait essuyé des coups de feu; selon des sources palestiniennes, il n'y aurait pas eu de blessés alors que selon la porte-parole des FDI l'un des tireurs avait peut-être été blessé mais tous avaient réussi à s'enfuir dans les secteurs placés sous le contrôle de l'Autorité nationale palestinienne. À Hébron, deux gardes frontière ont été légèrement blessés par des pierres. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 25 février)

126. Le 25 février, deux kamikazes du Hamas ont perpétré deux attentats séparés, mais coordonnés, à Jérusalem et à Ashkelon, tuant avec eux (voir liste) 25 personnes et en blessant 84 autres : à 6 h 48 du matin à Jérusalem, le premier kamikaze a fait exploser entre 10 et 20 kilogrammes de TNT dans un autobus de la compagnie "Eged" près de la gare centrale de la ville, tuant 24 personnes, pour la plupart des soldats, et en blessant 50 autres; 45 minutes plus tard, l'autre kamikaze faisait exploser un engin comparable mais plus petit sur un site de ramassage, près d'Ashkelon, où attendaient de nombreuses personnes; une femme soldat a été tuée et 34 autres personnes blessées, pour la plupart des militaires. Dans un communiqué, le Hamas déclarait que la guerre sainte (jihad) se poursuivrait aussi longtemps qu'il y aurait un pouce de la Palestine sous occupation. Le Premier Ministre Shimon Pérès a annoncé que les pourparlers de paix avec les Palestiniens ne reprendraient qu'après l'enterrement des victimes et demandé à l'Autorité nationale palestinienne de prendre des mesures plus efficaces pour détruire les infrastructures du Hamas et du Jihad islamique. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 26 et 28 février; 1er mars)

127. Le 25 février, deux Palestiniens ont commis deux attentats suicides distincts en faisant sauter des bombes dans des bus israéliens, à Jérusalem et à Ashkelon; dans ces attentats, 25 Israéliens sont morts et plus de 80 personnes ont été blessées (voir la liste). Une organisation disant s'appeler "les Cellules de Yihya Ayyash" a revendiqué les attentats. (The Jerusalem Times, 1er mars)

128. Le 26 février, un Américain d'origine palestinienne qui, au volant de son véhicule, était rentré dans la foule à un arrêt d'autobus à Jérusalem, tuant une Israélienne et blessant 22 ou 23 autres personnes, a été abattu par trois civils israéliens. Une enquête a révélé qu'il ne s'agissait pas d'un accident mais d'un attentat "terroriste" anti-israélien. (Ha'aretz, 27 et 28 février; Jerusalem Post, 27 février)

129. Le 26 février, un Arabe américain a été abattu à Jérusalem (voir la liste) par des Israéliens qui croyaient qu'il allait commettre un attentat suicide. Une femme israélienne a été tuée et 22 personnes ont été blessées. Le Hamas a reconnu plus tard que l'homme était un des leurs. (The Jerusalem Times, 1er mars)

130. Le 27 février, un Palestinien a été légèrement blessé près de Kfar Darom, dans la bande de Gaza, lorsque des soldats des FDI ont ouvert le feu sur un véhicule à bord duquel il se trouvait et dont le conducteur avait ignoré

l'injonction de s'arrêter. À Hébron, deux soldats ont été légèrement blessés à la suite de cinq incidents de jets de pierres. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 28 février)

131. Le 29 février, un Palestinien recherché, soupçonné avoir participé à l'exécution de collaborateurs, a été blessé par balle dans le village de Ramin; il est mort à l'hôpital où il avait été transporté (voir liste). Selon des sources palestiniennes, il aurait pu être abattu par des collaborateurs. (Ha'aretz, 1er mars)

132. Le 1er mars, les FDI ont appréhendé cinq "terroristes" du Hamas, originaires de Khan Younis, qui se rendaient dans la colonie de peuplement de Gadid (bande de Gaza) pour y commettre un massacre. Les "terroristes", qui étaient armés de cocktails Molotov, de haches, de couteaux et munis d'un exemplaire du Coran n'ont été interceptés qu'à seulement 300 mètres du peuplement. Au cours de l'interrogatoire préliminaire, ils ont révélé qu'ils s'étaient entraînés pendant un mois pour perpétrer cet attentat qu'ils souhaitaient aussi meurtrier que possible. Deux autres "terroristes" qui avaient décidé au dernier moment de ne pas prendre part à l'attentat ont été identifiés et arrêtés par l'Autorité nationale palestinienne. Selon un haut responsable des FDI, des mesures de fermetures faisaient qu'il était devenu difficile de perpétrer des attentats en Israël, aussi le Hamas cherchait-il à mettre l'Autorité nationale palestinienne dans l'embarras en menant des opérations dans les secteurs proches de la région autonome. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 3 mars)

133. Le 2 mars, la vingt-cinquième victime de l'attentat perpétré dans l'autobus No 18 à Jérusalem, le 25 février, a succombé à ses blessures à l'hôpital Hadassa, à Jérusalem. (Ha'aretz, 3 mars)

134. Le 3 mars, un kamikaze du Hamas a fait exploser une bombe dans l'autobus No 18 dans le centre de Jérusalem, se tuant lui-même (voir liste) et 18 autres personnes et provoquant de graves blessures à sept autres. Le 9 mars, la dix-neuvième victime de cet attentat est morte de blessures au poumon et à la tête après une semaine de soins intensifs à l'hôpital Hadassa. Le Premier Ministre Shimon Pérès a déclaré qu'Israël avait déclaré une guerre totale au Hamas et autres organisations "terroristes" et ne reculerait devant rien pour détruire le Hamas. (Ha'aretz, 4, 7 et 10 mars; Jerusalem Post, 7 et 10 mars)

135. Le 3 mars, les cellules d'Ayyash, la nouvelle aile militaire du Hamas, a revendiqué l'attentat suicide perpétré contre un autobus israélien dans la rue Jaffa à Jérusalem. (The Jerusalem Times, 8 mars)

136. Le 4 mars, un kamikaze a fait exploser une bombe de 20 kilogrammes contenant des clous, dans le centre Dizengoff très fréquenté, au coeur de Tel-Aviv, se tuant lui-même (voir liste) et une douzaine de personnes, dont quatre adolescents, et faisant 19 blessés. Selon la police, le kamikaze, membre de la cellule terroriste Izzal-din al-Qassam du Hamas, avait eu l'intention de pénétrer à l'intérieur du centre commercial de Dizengoff, avec pour objectif de tuer et de blesser encore plus de personnes, mais avait renoncé en voyant deux policiers à l'entrée; il aurait décidé de faire exploser l'engin alors qu'il traversait la rue pleine de monde. Selon le commandant en chef de la police de

Tel-Aviv, il y aurait eu des centaines de morts si le "terroriste" était entré dans le mail. Environ deux heures après l'attentat, un correspondant anonyme a appelé Radio Israël pour revendiquer l'attentat au nom du Hamas et du Jihad islamique. Selon des sources des services de sécurité, il fallait s'attendre à une intensification de la vague d'attentats "terroristes"; aussi des unités de la police et de tireurs d'élite avaient été déployées dans les principales villes et le long des routes. Après l'attentat, des centaines de personnes se sont regroupées devant le Ministère de la défense où elles ont allumé des feux et lapidé des véhicules en signe de protestation. Toujours plus nombreux, les manifestants ont demandé la démission du Premier Ministre Pérès et scandé "à mort les Arabes". Ils exhibaient des panneaux sur lesquels on pouvait lire "Pérès nous a promis un nouveau Moyen-Orient, il nous l'a donné, noyé dans le sang". Dans l'intervalle, nombre de résidents de la Rive occidentale se ruaient vers les stations d'essence pour remplir leurs réservoirs et envahissaient les épiceries pour acheter des denrées essentielles craignant des mesures de représailles des Israéliens. La rumeur s'est répandue qu'Israël allait envahir les secteurs autonomes et les assiéger. Des résidents de Ramallah ont signalé l'arrivée de renforts israéliens à l'entrée de la ville. Lors d'un autre incident dans le centre d'Hébron, deux étudiants de l'école talmudique ont été légèrement blessés à coups de poignard; l'agresseur a été blessé par balles et arrêté par les FDI. (Ha'aretz, 5 et 17 mars; Jerusalem Post, 5 mars)

137. Le 4 mars, deux étudiants de l'école talmudique d'Hébron ont été poignardés; un colon a tiré sur l'agresseur qui a été grièvement blessé et ultérieurement arrêté. À la suite de cet incident, des colons ont mis à sac des boutiques et agressé des journalistes. (The Jerusalem Times, 8 mars)

138. Le 6 mars, à Beit Hanina, dans le grenier d'une maison dont les occupants étaient absents, 10 cocktails Molotov ont été découverts. (Ha'aretz; Jerusalem Post, 7 mars)

139. Le 7 mars, le Jihad islamique de Palestine a revendiqué l'attentat suicide perpétré dans le centre Dizengoff à Tel-Aviv. Selon un communiqué publié à Beyrouth, cet attentat en annonçait d'autres destinés à venger l'assassinat de Fathi Shakaki, dirigeant du Jihad islamique tué à Malte en octobre 1995. (The Jerusalem Times, 15 mars)

140. Le 11 mars, un colon israélien a été blessé à l'oeil lorsque son véhicule a été lapidé sur la route de contournement de Bethléem. D'autres incidents de jets de pierres se sont produits dans les secteurs de Bethléem et d'Hébron; aucun blessé n'a été signalé. (Ha'aretz, 12 mars)

141. Le 31 mars, un adolescent de Jérusalem-Est a été légèrement blessé par la police qui est intervenue lorsqu'une marche de scouts a dégénéré : les adolescents ont lancé des pierres et des bouteilles sur les policiers. (Jerusalem Post, 1er avril)

B. Administration de la justice, y compris
le droit à un procès équitable

1. Population palestinienne

142. Le 28 janvier, il a été signalé qu'un Palestinien de Beit Sahur avait entamé des poursuites contre deux colons qui lui avaient tiré dans les pieds alors qu'il protestait contre la décision du gouvernement de ne pas indemniser les Palestiniens qui avaient été blessés dans le contexte de l'Intifada. Selon le Palestinien, en mars 1992, il aurait été blessé aux pieds par deux colons qui prétendaient rechercher la personne qui avait jeté des pierres sur leur véhicule plus tôt dans la journée. Le tribunal de district de Jérusalem a statué que les colons avaient agi en état de légitime défense. (Jerusalem Post, 28 janvier)

143. Le 2 février, il a été signalé que le procès d'Aysheh Ayyash, la mère de Yihya Ayyash, dit "l'ingénieur", qui a été tué récemment à Gaza, avait été reporté au 13 mars. La mère d'Ayyash, poursuivie pour avoir voyagé avec de faux papiers, est assignée à domicile et fait l'objet d'une mesure de détention administrative. (The Jerusalem Times, 2 février)

144. Le 9 février, il a été signalé qu'un tribunal israélien avait ordonné que la détention d'Ibrahim Sharif, 38 ans, de Beit Hanina, soit prolongée de huit jours pour pouvoir continuer à l'interroger. Ibrahim Sharif est accusé d'avoir aidé son frère, Mohyeddin, recherché par les autorités israéliennes, à fabriquer la bombe utilisée dans l'attentat suicide commis à Jérusalem en août 1995. Sharif est aussi accusé de faire partie du Hamas. Espérant par ce biais contraindre le Palestinien recherché à se rendre, le service israélien des renseignements a également arrêté plusieurs membres de la famille de Mohyeddin. Il a été signalé que la police prolongeait la détention des membres de la famille Sharif en délibérant à huis clos. La police a en outre interdit la publication de toute information relative aux circonstances des arrestations et à la nature des faits reprochés aux personnes arrêtées. (The Jerusalem Times, 9 février)

145. Le 16 février, il a été signalé qu'à l'occasion de la fin du ramadan et en signe de bonne volonté, le tribunal d'instance de Nazareth avait ordonné la libération de deux habitants de Jérusalem-Est condamnés pour des délits de sécurité, annulant ainsi deux décisions de la Commission des libérations qui avait refusé la réduction d'un tiers de leurs peines. Les juges ont indiqué qu'ils avaient tenu compte du fait que les deux intéressés n'avaient plus qu'à purger une très faible proportion de leurs peines. (Ha'aretz, 16 février)

146. Le 27 février, il a été signalé que la Haute Cour de justice avait accordé une réduction de peine à un jeune Palestinien du camp de réfugiés de Shu'fat qui avait été condamné par le tribunal d'instance de Jérusalem à six mois de prison assortis d'une peine d'un an avec sursis pour avoir encouragé la lapidation de véhicules circulant sur la route conduisant à la colonie de peuplement de Pisgat Ze'ev. La Haute Cour a annulé la peine de six mois de prison mais a maintenu la peine d'un an avec sursis. (Ha'aretz, 27 février)

147. Le 4 mars, il a été signalé que le tribunal d'instance de Ramallah avait condamné deux Palestiniens à un an de prison pour séjour illégal en Israël. (Ha'aretz, 4 mars)

148. Le 5 mars, le tribunal d'instance de Nazareth a condamné un Palestinien de 16 ans, du secteur de Djénine, à cinq mois de prison pour séjour illégal en Israël et usage d'une fausse carte d'identité. (Ha'aretz, 6 mars)

149. Le 6 mars, il a été signalé que 38 travailleurs palestiniens des territoires occupés résidant illégalement en Israël ont été condamnés, dans le cadre d'une procédure expéditive à six mois de prison avec sursis et à une amende de 500 NIS chacun; ils ont été renvoyés dans les secteurs autonomes. (Ha'aretz, 6 mars)

150. Le 15 mars, il a été signalé que selon un expert palestinien des accords de transaction, Khalil Tufakji, les décisions de justice concernant la démolition d'habitations et la confiscation de terrains avaient été influencées par les attentats à la bombe. À cet égard, Khalil Tufakji évoquait une décision de la Haute Cour de justice israélienne, rendue le 11 mars, en faveur de la construction des routes No 4 et 45 qui entraînerait la démolition de nombreuses habitations palestiniennes et la confiscation de milliers de dounams de terres. (The Jerusalem Times, 15 mars)

151. Le 19 mars, la Haute Cour de justice a rejeté des recours contre la démolition des habitations familiales de sept activistes du Hamas qui avaient participé à des attentats particulièrement meurtriers. (Ha'aretz, 20 mars)

152. Le 28 mars, un Palestinien de la bande de Gaza marié à une citoyenne israélienne avec laquelle il vivait dans la ville de Taibé a saisi la Haute Cour de justice pour obtenir du Ministère de l'intérieur qu'il lui accorde la citoyenneté israélienne. Il demandait aussi à la Cour d'ordonner à la police de clore les poursuites entamées contre lui pour séjour illégal en Israël et d'enjoindre la police et le Ministère de l'intérieur de ne pas procéder à son expulsion avant l'audience de son appel. Ce Palestinien, marié à une citoyenne israélienne depuis trois ans, faisait valoir à quel point sa vie était difficile, dans la crainte constante qu'il était d'être arrêté et expulsé. Il avait peur d'être arrêté aux postes de contrôle chaque fois qu'il quittait son domicile pour aller travailler et aussi sur le chemin du retour. De plus, il lui était impossible de rendre visite à sa famille dans la bande de Gaza. (Ha'aretz, 28 mars)

2. Israéliens

153. Le 2 janvier, un colon de Beit El accusé du meurtre d'un Palestinien à Givat Artis, en août 1995, a saisi en appel la Haute Cour de justice contre le refus du Tribunal d'instance de Jérusalem de lui accorder sa libération sous caution. Le 13 août 1995, le défendeur avait ouvert le feu sur des villageois de Dura el Qara qui avaient détruit un campement de colons sur une colline, près de la colonie de peuplement de Beit El. Le colon a été libéré contre le versement d'une caution de 200 000 NIS avec pour condition qu'il n'aille pas sur la Rive occidentale ou à Jérusalem-Est. Le port d'armes à feu lui a par ailleurs été interdit. Son avocat a demandé que les conditions attachées à sa

libération soient assouplies, faisant valoir que son procès ne s'ouvrirait qu'en mars et risquait de durer longtemps. L'avocat faisait valoir aussi que le colon était marié et père de six enfants et que les restrictions mises à sa liberté de mouvement lui étaient préjudiciables et que, pendant les quatre mois qui s'étaient écoulés depuis le rendu du jugement, la tension était tombée à "Givat Artis" et que de ce fait les restrictions imposées à son client n'avaient plus de raison d'être. (Ha'aretz, 3 janvier)

154. Le 3 janvier, le commandant en chef de la région centrale, le général Ilan Biran, a pris deux ordonnances administratives interdisant à deux activistes de droite d'entrer à Naplouse ou dans le secteur proche du Tombeau de Joseph. Les ordonnances invoquaient des raisons de sécurité. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 4 janvier)

155. Le 4 janvier, il a été signalé que le commandant en chef de la zone intérieure, le général Shmuel Arad, avait décidé de réduire de trois mois l'interdiction de six mois faite à un activiste juif de droite de se rendre au Mont du Temple. (Ha'aretz, 4 janvier)

156. Le 19 janvier, le tribunal d'instance a condamné à six mois de services d'intérêt général public un colon accusé d'avoir mis des vies en danger en lançant des pierres sur un véhicule palestinien, en 1994. (Jerusalem Post, 21 janvier)

157. Le 12 février, le tribunal d'instance de Jérusalem a acquitté le chef du mouvement "Hai Vekayam" accusé d'avoir enfreint une ordonnance lui interdisant de s'approcher de moins de trois mètres du Mont du temple. (Jerusalem Post, 13 février)

158. Le 18 février, la Haute Cour de justice a levé les restrictions imposées au président du mouvement d'extrême droite "Hai Vekayam" qui lui interdisaient de quitter la colonie de peuplement d'Ofra et l'assignaient à résidence pendant la nuit. Ces restrictions auxquelles il était soumis depuis plus de neuf mois lui avaient été imposées pour infraction à une ordonnance lui interdisant de pénétrer sur le site du Mont du temple, agression d'un policier dans des circonstances aggravantes et atteintes à l'ordre public. La Cour a accepté l'argument de l'avocat de l'intéressé selon lequel l'acquittement, une semaine auparavant, du défendeur alors accusé avoir violé une ordonnance judiciaire en s'approchant trop près du Mont du temple, constituait un élément nouveau important. Toutefois, la Cour lui a ordonné de ne pas s'approcher à moins de 50 mètres des murs de la vieille ville. Le Parquet a fait valoir que le défendeur continuait de représenter une menace dans la mesure où il refusait de s'engager par écrit à ne pas pénétrer sur le site du Mont du temple. (Ha'aretz, 19 février)

159. Le 22 février, le tribunal d'instance de Jérusalem a condamné le porte-parole de l'ex-mouvement "Kach" à quatre mois de prison pour agression d'un policier dans des circonstances aggravantes, pour voies de fait lors de son arrestation et pour violation de trois ordonnances de ne pas faire émanant du commandement central militaire. (Ha'aretz, 23 février)

160. Le 29 février, le tribunal d'instance de Be'ersheva a condamné un Israélien à l'emprisonnement à vie pour meurtre avec préméditation d'un Palestinien du village d'Idna (secteur d'Hébron), en mars 1994. Il avait été établi que l'accusé avait tiré avec une mitrailleuse Uzi sur un Palestinien qui avait arrêté son camion sur le bord de la route d'Hébron, probablement pour prier. (Ha'aretz, 1er février)

161. Le 5 mars, le tribunal d'instance de Natanya a condamné un employeur israélien à trois mois de prison et à trois mois de travaux d'utilité publique pour avoir employé un Palestinien des territoires. (Ha'aretz, 6 mars)

C. Traitement des civils

1. Situation générale

a) Brimades et mauvais traitements

162. Le 24 janvier, il a été signalé qu'Eli Souissa, chef du district de Jérusalem, Rattaché au Ministère de l'intérieur et Président du Comité de planification et de construction, avait menacé de ne pas prendre en considération des plaintes déposées par des habitants de Tuba et de Beit Sahur qui s'opposaient à la construction de la colonie de peuplement de Har Homa sur des terres confisquées, au sud de Jérusalem, au motif qu'elles étaient rédigées en arabe, pourtant langue officielle en Israël. Il avait signifié à l'avocat des pétitionnaires que si une traduction officielle en hébreu n'était pas présentée dans les trois jours leurs plaintes ne seraient pas reçues. Après l'ouverture d'une enquête par le Jerusalem Post, un communiqué annulait cette menace et assurait que les pétitions seraient examinées en arabe. Selon certaines informations, si M. Souissa avait maintenu sa décision, les pétitions n'auraient pas été soumises au Comité. S'exprimant sur cet incident, le porte-parole du Ministère de l'intérieur a précisé que les auteurs de pétitions en arabe étaient priés de les faire traduire en hébreu et que ceux qui s'y refusaient pour des raisons, à son avis aussi inexplicables que déconcertantes, devaient attendre qu'elles soient traduites par la municipalité de Jérusalem avant d'être examinées. (Jerusalem Post, 24 janvier)

163. Le 31 janvier, il a été signalé que neuf travailleurs palestiniens des services municipaux de voirie de Jérusalem s'étaient plaints de menaces et de brimades exercées par un édile qui avait des relations en haut lieu. Selon eux, cette personne recrutée pour des raisons politiques par le maire Olmert les avait traités de façon humiliante et leur avait assigné des tâches qui ne rentraient pas dans le cadre de leurs activités quotidiennes. Ayant refusé d'obtempérer, ils auraient été renvoyés ou auraient eu affaire au Service général de sécurité. Le fonctionnaire mis en cause a rejeté ces allégations. (Jerusalem Post, 31 janvier)

164. Le 16 février, il a été signalé que la municipalité de Jérusalem avait refusé de sanctionner un fonctionnaire des services de l'assainissement qui avait fait des remarques péjoratives à l'égard de travailleurs arabes, qui avaient été enregistrées sur bande magnétique. Il aurait déclaré qu'il n'avait rien à faire des Arabes et qu'ils pouvaient tous aller au diable. (Jerusalem Post, 16 février)

165. Le 25 février, il a été signalé que l'Autorité nationale palestinienne avait soumis à Israël une liste de violations des Accords d'Oslo II qui auraient été commises au poste frontalier du pont Allenby. Ces violations seraient principalement de quatre ordres : inefficacité, tracasseries administratives au détriment des voyageurs palestiniens (en particulier avant la fête de l'Id al Fitr, à l'occasion de laquelle de nombreux Palestiniens rendaient visite à des proches en Jordanie), comportement humiliant des forces de sécurité israéliennes, arrestation et détention de Palestiniens qui souhaitaient traverser le pont et la présence de soldats et de policiers en uniforme et armés aux alentours du pont, alors qu'ils étaient censés être "invisibles" selon les Accords. Le porte-parole du Coordonnateur des opérations israéliennes dans les Territoires a déclaré que ces griefs seraient examinés. (Ha'aretz, 25 février)

166. Le 9 mars, le commandant palestinien du Bureau de coordination d'Hébron a porté plainte auprès des autorités israéliennes à la suite d'un incident au cours duquel quatre policiers palestiniens avaient été agressés par des soldats des FDI : à un barrage routier, à Hébron, des soldats avaient ordonné aux policiers de descendre de leur véhicule et les avaient brutalisés en présence de résidents. L'officier palestinien, qui par ailleurs dénonçait les agressions quotidiennes de civils, soulignait la gravité particulière de l'incident dont les victimes étaient des policiers. (Ha'aretz, 10 mars)

167. Le 10 mars, un nourrisson palestinien de 20 jours est mort dans une ambulance retenue pendant plus d'une heure au poste de contrôle de l'armée israélienne à l'entrée de Tulkarem avant de pouvoir se rendre à l'hôpital. Le nourrisson souffrait de tachyarythmie. Le 12 mars, des jumeaux nouveau-nés sont morts dans le véhicule où venait d'accoucher leur mère qui avait été refoulé au poste de contrôle de Nahalin. Le 13 mars, un palestinien âgé de 45 ans, de Shaqba, à l'ouest de Ramallah, est mort d'une crise cardiaque au poste de contrôle proche de son village faute d'avoir été autorisé à se rendre à l'hôpital. (The Jerusalem Times, 15 mars)

168. Le 11 mars, à Hébron, le Ministère de l'information de l'Autorité nationale palestinienne a été mis à sac. Selon les autorités palestiniennes, il s'agirait d'un des nombreux raids perpétrés par l'armée israélienne dans la ville contre des institutions palestiniennes, culturelles ou éducatives. (The Jerusalem Times, 15 mars)

169. Le 18 mars, à la jonction de Beit Hanoun, un nourrisson de 14 mois originaire de Gaza a dû attendre trois heures pour obtenir l'autorisation d'entrer en Israël pour traitement, et encore avait-il fallu que son père alerte des journalistes pour faire pression sur les autorités israéliennes. (The Jerusalem Times, 22 mars)

170. Le 22 mars, il a été signalé qu'un enfant de deux ans, Mohammed Awad Khawaldeh, du camp de réfugiés de Khan Yunis, était mort faute d'avoir obtenu l'autorisation des autorités israéliennes de se rendre à l'hôpital Makassed à Jérusalem pour y être soigné. (The Jerusalem Times, 22 mars)

b) Châtiments collectifs

i) Maisons ou locaux démolis ou murés

171. Le 28 février, dans le secteur d'Hébron, l'Administration civile a démoli cinq maisons appartenant à des Palestiniens, qui avaient été construites sans permis. Les maisons ont été démolies à la demande de la colonie de Kiryat Arba pour permettre la construction d'une autre colonie de peuplement dans la région. Six autres maisons apparemment seraient vouées à la démolition pour la même raison. Une sixième maison a été épargnée sur ordre du Cabinet du Ministre de la défense. Le porte-parole de l'Administration civile a déclaré que les arrêtés de démolition avaient été signés plusieurs semaines auparavant et que contrairement à ce que prétendaient les Palestiniens ils n'avaient aucun caractère de représailles aux attentats à la bombe perpétrés par deux habitants du secteur. À la suite d'une manifestation de protestation à laquelle avaient participé une centaine de personnes, le Ministre de l'environnement Yossi Sarid a instamment prié le Premier Ministre Shimon Pérès, Ministre de la défense par intérim, d'interrompre pour un temps les opérations de démolition. Selon le maire d'Hébron, Mustafa Natshe, cette opération de démolition aurait rendu une soixantaine de personnes sans abri. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 29 février; également relaté dans The Jerusalem Times, 1er mars)

172. Le 4 mars, dans le camp de réfugiés de Fawar, les FDI ont muré les habitations des familles des deux kamikazes auteurs des attentats perpétrés à Jérusalem et à Ashkelon, le 25 février. Le Premier Ministre Shimon Pérès a déclaré que les manifestations d'allégresse qui éclataient dans les villes palestiniennes après chaque attentat "terroriste" étaient intolérables. M. Pérès se référait notamment aux banderoles accrochées chez les proches des deux kamikazes réunis pour la veillée mortuaire sur lesquelles on lisait "Nous ne voulons pas de condoléances mais des félicitations" et aussi au fait qu'aux funérailles ils avaient servi du café sucré et non pas du café amer, comme le veut la tradition. (Ha'aretz, 5 et 6 mars; Jerusalem Post, 5 mars).

173. Le 5 mars, les forces de sécurité ont terminé le murage des habitations des familles des "terroristes" qui avaient perpétré les récents attentats-suicides ou y avaient participé. À Jérusalem, dans le quartier de Beit Hanina, la police a muré la maison familiale du plus recherché des terroristes du Hamas, Muhi A-Din Sharif. L'ordonnance de murage avait été signée par le commandant, le général de place et remise à la famille avant l'aube lorsque la police était venue perquisitionner; les policiers ont été accusés d'avoir mis à sac l'habitation, ce qu'ils ont nié. La famille a fait savoir qu'elle saisirait la Haute Cour de justice pour obtenir l'annulation de l'arrêté de démolition avant l'échéance de 48 heures. Dans le village de Burka, les forces de sécurité ont muré la maison familiale d'Abd Sharnoubi, le kamikaze auteur de l'attentat dans l'autobus No 18 à Jérusalem, le 3 mars. Dans le village de Rafat (Samarie, dans le nord de la Rive occidentale), les FDI ont muré la maison familiale de Yihya Ayyash ainsi que celles de son père et de deux de ses frères. À Dahariye, les FDI ont muré la maison familiale de Sufiyan Jabarin, le kamikaze auteur de l'attentat dans l'autobus No 26 à Ramot Eshkol. Au total, 11 maisons ont été murées. De plus, les forces de sécurité ont arrêté des proches des "terroristes", dont deux frères d'Ayyash et son père. Le commandant en chef de la région centrale, le général Ilan Biran, a indiqué que tout kamikaze potentiel

devait savoir que sa maison serait détruite et que la communauté dans laquelle il vivait ferait l'objet de représailles. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 6 mars)

174. Le 5 mars, à Kafr Karyut (secteur de Naplouse), les forces de sécurité ont démoli la maison familiale d'Anwar Labib, auteur de l'attentat dans l'autobus No 20 à Ramat Gan. (Ha'aretz, 6 mars)

175. Le 6 mars, à Abu Dis, les FDI ont muré la maison d'Ayman Sidr, le "terroriste" qui avait ourdi un attentat terroriste à Jérusalem. (Ha'aretz, 7 mars)

176. Le 8 mars, les FDI ont démoli la maison familiale de Raed Shagnoubi (ou Sharnoubi), kamikaze du Hamas, auteur de l'attentat à la bombe dans l'autobus No 18 à Jérusalem, le 3 mars. Le bâtiment en ciment de deux étages a été dynamité dans le village de Burka, près de Naplouse, et non pas détruit au bulldozer. Avant la démolition, les voisins ont été délogés de leurs habitations et rassemblés sur une colline pour assister au dynamitage après lequel ils ont crié "Allahu Akbar"; des adolescents ont lapidé les soldats, qui les ont rapidement dispersés et qui ont décrété le maintien du couvre-feu imposé au village depuis le 5 mars. Au cours de la démolition, une maison voisine et son contenu ont été complètement détruits et 22 autres maisons endommagées. Le 12 mars, il a été signalé que les FDI avaient indemnisé 20 familles pour les dommages causés à leurs habitations alors que le propriétaire de la maison détruite négocierait un accord de location en attendant la construction d'une nouvelle maison aux frais d'Israël. (Ha'aretz, 10 et 15 mars; Jerusalem Post, 10 et 12 mars)

177. Le 8 mars, il a été signalé que les autorités israéliennes avaient muré dans le camp de réfugiés de Fawar deux habitations qui appartenaient à Ibrahim Sarahneh et Majdi Abu Wardeh, les auteurs des attentats suicides de Jérusalem et Ashkelon. (The Jerusalem Times, 8 mars)

178. Le 10 mars, le Land and Water Establishment for Studies and Legal Services a signalé que les FDI avaient démoli la maison qu'habitait la famille Sha'nuni dont le fils, Ra'ed, faisait partie des kamikazes qui avaient participé aux récents attentats suicides. Cette habitation n'appartenait pas à la famille Sha'nuni mais à Mohamed Odeh. (The Jerusalem Times, 22 mars)

179. Le 14 mars, des soldats des FDI ont démoli la maison de Yihya Ayyash dans le village de Rafat, près de la colonie de peuplement de Samarian. Le commandant qui surveillait la démolition a déclaré que nul ne pourrait reconstruire sur le site sans un permis de l'administration civile. Des résidents qui s'étaient rassemblés sur les lieux ont réclamé que la maison de Baruch Goldstein, auteur du massacre du Tombeau des Patriarches (Ibrahimi Mosque), soit aussi démolie. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 15 mars)

180. Le 19 mars, l'Association de défense des droits civils en Israël (ACRI) a demandé au Premier Ministre de renoncer à la politique de démolition des habitations des familles de "terroristes". Selon ACRI, le châtime de familles entières pour des actes de "terrorisme" commis par leurs enfants constituait une violation flagrante et injuste des droits de l'homme et était contraire aux valeurs universelles et au droit international en vigueur dans les territoires

sous contrôle israélien. Selon ACRI, la démolition d'habitations n'était pas la meilleure façon de réagir aux menaces de terreur et ne faisait qu'attiser la haine des habitants des territoires à l'égard d'Israël. (Ha'aretz, 20 mars).

181. Le 19 mars, la Haute Cour israélienne a autorisé la destruction de sept habitations palestiniennes appartenant à des activistes du Hamas. La Cour a rejeté les recours présentés par les propriétaires. (The Jerusalem Times, 22 mars)

182. Le 20 mars, les FDI ont tiré de chez eux tous les résidents du camp de réfugiés de Fawar qu'ils ont rassemblés sur une colline voisine pour qu'ils assistent à la démolition de la maison familiale d'Ibrahim Sarahneh, le kamikaze auteur de l'attentat perpétré à Ashkelon trois semaines auparavant. Au moment de l'explosion, les résidents ont injurié et insulté les FDI, hurlant "Allah Akbar" tandis que des adolescents déchaînés lapidaient les soldats qui ont riposté en tirant en l'air à balles réelles et en tirant des balles de caoutchouc sur les jeteurs de pierres. Un bulldozer a alors enfoui toute trace de l'habitation en ciment. À Beit Hanina, l'armée a démoli la maison de Muhi Sharif, le fugitif le plus recherché sur la Rive occidentale. Des dizaines de policiers montaient la garde tandis que des bulldozers démolissaient la maison dont les occupants avaient été prévenus plusieurs heures à l'avance pour qu'ils puissent rassembler leurs biens personnels. La maison avait été murée une quinzaine de jours avant la démolition et la famille vivait sous une tente en attendant la suite donnée par la Haute Cour à leur recours qu'elle a rejeté. Dans le village d'Al Bourji, l'armée a démoli la maison familiale d'Abdel Majid Dodin qui avait aidé le kamikaze qui s'est fait exploser dans l'autobus No 26 à Jérusalem, en août 1995. Dodin purgerait une peine d'emprisonnement de 12 ans dans une prison de l'Autorité nationale palestinienne. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 21 mars)

183. Le 20 mars, les FDI ont démoli trois habitations à Jérusalem et à Hébron : l'une dans le camp de réfugiés de Fawar, qui appartenait à la famille d'Ibrahim Sarahneh, l'un des kamikazes impliqués dans les récents attentats commis contre des autobus. En raison de l'étroitesse des allées conduisant à l'habitation de Majdi Abu Wardeh, les bulldozers n'ont pu la démolir; l'autre dans le quartier de Beit Hanina, à Jérusalem, qui appartenait à Mihyeddin Sharif, considéré être le successeur du militant du Hamas Yihya Ayyash par les autorités israéliennes et la troisième dans le village de Bireh, proche de Dura, dans le secteur d'Hébron, qui appartenait à la famille d'Abdel Majid Dudein accusé avoir participé à des opérations militaires du Hamas. La semaine d'avant, les autorités israéliennes avaient fait sauter la maison de Yihya Ayyash, connu aussi sous le pseudonyme de "l'ingénieur", dans le village de Rafat sur la Rive occidentale. Les autorités israéliennes se sont abstenues de faire sauter la maison d'Ayman Sidr, accusé de recruter des kamikazes, parce que le deuxième étage ne lui appartenait pas; le premier étage a été bétonné et muré. (The Jerusalem Times, 22 mars)

184. Le 21 mars, à Kafr Karyut, les FDI ont démoli la maison de Labib Anwar Azem, le kamikaze qui s'est fait sauter dans l'autobus No 20 à Ramat Gan, en juillet 1995, tuant six personnes et en blessant 31. Dans le village de Dahariye, les FDI ont démoli la maison familiale de Sufyian Jabarin auteur de l'attentat suicide dans l'autobus No 26 à Jérusalem, en août 1995, qui avait

fait quatre morts et une centaine de blessés. Le Vice-Ministre de la défense, Ori Orr, a déclaré que les mesures prises contre les familles des kamikazes qui se laissaient leurrer par la promesse du statut de martyr avaient pour objectif de les inciter à décourager ces candidats au suicide. Sur les ondes de la radio de l'armée, M. Orr a déclaré que quiconque faisait exploser un autobus, convaincu que ce geste lui ouvrirait les portes du paradis, devait savoir que sa famille ne pourrait pas tranquillement installer une tente de deuil et continuer de mener une vie normale. M. Orr a déclaré avoir appris de source fiable que les kamikazes seraient moins disposés à perpétrer des attentats s'ils savaient que certains membres de leur famille seraient expulsés, verraient leurs maisons détruites et ne pourraient plus vivre une vie normale alors qu'eux avaient choisi de monter au paradis. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 22 mars)

185. Le 22 mars, dans le camp de réfugiés de Fawar, l'armée a démolit l'habitation de la famille d'Abu Wardeh qui s'est fait exploser dans un autobus à Jérusalem, le 25 février, tuant 25 personnes. Trois autres habitations ont été endommagées; les FDI ont promis des indemnisations aux propriétaires. Les parents de Wardeh et ses huit frères et soeurs vivaient dans la maison avant qu'elle soit murée. Deux de ses frères ont été arrêtés le 4 mars. Cette démolition a provoqué des tensions dans le camp; des adolescents ont lancé des pierres sur des soldats; l'un d'entre eux a été arrêté. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 24 mars)

ii) Couvre-feu, bouclage ou fermeture de secteurs

186. Le 6 janvier, la fermeture totale des territoires occupés a été décrétée, à partir de minuit, dans le cadre du renforcement des mesures de sécurité destinées à juguler la vague d'attentats suicides déclenchée pour venger l'exécution de Yihya Ayyash. La fermeture a été levée le 10 janvier. (Ha'aretz, 7 janvier; Jerusalem Post, 7 et 11 janvier)

187. Le 15 janvier, les FDI ont déclaré Bethléem zone militaire interdite à la suite d'un incident au cours duquel un Israélien a été légèrement blessé par balle. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 16 janvier)

188. Le 16 janvier, les FDI ont imposé un couvre-feu dans la région de Beit Umar, Gush Etzion et effectué des descentes dans des villages arabes après le décès de deux Israéliens victimes d'un attentat "terroriste" au sud de Beit Ummar sur la route de Jérusalem-Hébron. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 17 janvier; également relaté dans The Jerusalem Times, 19 janvier)

189. Le 21 janvier, la fermeture imposée aux territoires occupés en prévision de l'élection des membres du Conseil national palestinien a été levée. (Jerusalem Post, 21 janvier)

190. Le 23 janvier, un couvre-feu partiel a été imposé à la ville d'Hébron après des bruits de fusillade dans le centre de la ville. (The Jerusalem Times, 26 janvier)

191. Le 28 janvier, les FDI ont levé la fermeture imposée dans la bande de Gaza en prévision des prières du vendredi sur le Mont du Temple pendant le ramadan. (Ha'aretz, 28 janvier)

192. Le 12 février, les autorités de sécurité ont décrété la fermeture totale de la Rive occidentale et de la bande de Gaza à la suite d'avertissements d'attentats imminents pour venger le meurtre de Yihya Ayyash à l'issue de la période de deuil de 40 jours. Les habitants de Jéricho n'étaient pas autorisés à se rendre dans d'autres secteurs de la Rive occidentale, à l'exception des détenteurs de permis spéciaux auxquels l'entrée de Jérusalem restait toutefois interdite. Le décret de fermeture a été levé le 23 février. Selon de hauts responsables de l'armée, les Palestiniens qui se rendraient en Israël pour y travailler seraient minutieusement fouillés et un nouvel arrêté de fermeture serait pris en cas de besoin. (Ha'aretz, 13 et 23 février; Jerusalem Post, 23 février)

193. Le 12 février, les autorités israéliennes ont décidé de boucler les territoires occupés pour une durée indéterminée après avoir reçu des informations selon lesquelles des membres du Hamas, du Jihad islamique et du FPLP se disposaient à introduire une voiture piégée dans Jérusalem. C'est le premier bouclage imposé par les Israéliens depuis que l'Autorité nationale palestinienne a pris le contrôle de certaines parties des territoires. Selon Yasser Arafat, Président de l'Autorité nationale palestinienne, les pertes que le bouclage des territoires représentera pour l'autorité nationale palestinienne sont estimées à 6 millions de dollars par jour. (The Jerusalem Times, 16 février)

194. Le 12 février, les autorités israéliennes ont décrété le bouclage des territoires autonomes pour une durée indéterminée. (The Jerusalem Times, 23 février)

195. Le 22 février, les FDI ont bouclé le secteur de Dahariya à la suite d'un incident de jet de pierres au cours duquel un soldat a été légèrement blessé. (Ha'aretz, 23 février)

196. Le 23 février, il a été signalé qu'Israël avait décidé de prolonger le bouclage de la Rive occidentale et de la bande de Gaza, ses services secrets ayant reçu des informations selon lesquelles les mouvements islamiques, le Hamas et le Jihad islamique avaient l'intention d'organiser des attentats à l'intérieur d'Israël. (The Jerusalem Times, 23 février)

197. Le 26 février, une fermeture totale des territoires a été imposée immédiatement après deux attentats suicides à la bombe à Jérusalem et à Ashkelon. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 26 février)

198. Le 29 février, Israël a légèrement allégé les mesures de fermeture des territoires, décrétées après les attentats suicides de Jérusalem et d'Ashkelon, en autorisant l'entrée de produits de la bande de Gaza en Israël et dans la bande de Gaza. Les produits destinés à la Rive occidentale étaient transportés dans des camions palestiniens escortés de FDI et de gardes frontière; les produits destinés à Israël étaient déchargés des camions palestiniens au poste de contrôle de Karni et rechargés dans des camions israéliens pour être transportés jusqu'en Israël. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 1er mars)

199. Le 1er mars, la fermeture des territoires occupés a été légèrement allégée pour permettre le déplacement des malades et la circulation du personnel

médical, de personnalités palestiniennes et de diplomates. Un porte-parole de l'armée a indiqué que tous les permis devaient être approuvés par les forces de sécurité. (Jerusalem Post, 3 mars)

200. Le 5 mars, un couvre-feu de durée indéterminée a été imposé dans le camp de réfugiés de Fawar, lieu de résidence des deux kamikazes auteurs des attentats de Jérusalem et d'Ashkelon, le 25 février. Cette mesure de couvre-feu serait la première riposte évidente d'Israël à la récente vague d'attentats "terroristes". Les allées de ce camp situé au sud d'Hébron, où résident 5 000 personnes, étaient vides alors que les soldats montaient la garde sur les toits et perquisitionnaient dans les habitations (Ha'aretz, Jerusalem Post, 5 mars)

201. Le 8 mars, il a été signalé que le couvre-feu décrété cinq jours auparavant dans le camp de réfugiés de Fawar à la suite du dernier attentat perpétré contre un autobus était maintenu. (The Jerusalem Times, 8 mars)

202. Le 10 mars, il a été signalé que la marine israélienne avait imposé un blocus total de la côte de Gaza pour empêcher des militants islamiques présumés de s'enfuir par la mer et aussi l'arrivage clandestin de matériels. Selon l'Agence Reuters la plupart des pêcheurs seraient restés à quai et ceux qui se seraient aventurés en mer auraient été la cible de tirs de la marine. (Jerusalem Post, 10 mars)

203. Le 11 mars, le couvre-feu a été décrété dans le village d'Husan (secteur de Bethléem) alors que tout un bataillon de soldats en tenue de combat perquisitionnaient et appréhendaient des activistes présumés du Hamas. Au moins deux autres villages auraient fait l'objet de mesures de couvre-feu lors d'autres raids sur la Rive occidentale. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 12 mars)

204. Le 12 mars, des milliers de Palestiniens de la Rive occidentale et de la bande de Gaza ont participé à des manifestations de protestation contre la fermeture des territoires occupés. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 13 mars)

205. Le 15 mars, les FDI ont levé le blocus imposé aux villages palestiniens de la Rive occidentale et autorisé un plus grand nombre d'arrivages dans la bande de Gaza de denrées alimentaires et autres produits en provenance d'Israël. Les FDI ont aussi annoncé qu'elles autoriseraient l'exportation de marchandises de la bande de Gaza via le port d'Ashdod, sous réserve de contrôles de sécurité et d'escortes armées. Toutefois, il était toujours interdit aux Palestiniens d'entrer en Israël et la fermeture de cinq villages de Judée-et-Samarie (Rive occidentale) (Burka, Fawar, Karyut, Dahariye et Rafat) était maintenue. Sur les ondes de Radio-Israël, le Ministre de la sécurité intérieure, Moshé Shahal, a déclaré qu'aucune nouvelle disposition d'allègement des mesures de fermeture ne serait prise aussi longtemps que la sécurité poserait des problèmes et qu'Israël ne serait pas convaincu que l'Autorité nationale palestinienne avait appréhendé les principaux chefs du Hamas. (Ha'aretz, 17 mars; Jerusalem Post, 17 et 18 mars)

206. Le 17 mars, les FDI ont allégé les mesures de fermeture des territoires occupés en autorisant l'entrée dans la bande de Gaza de denrées alimentaires essentielles, de textiles, de ciment et autres matières premières. Pour la première fois depuis la fermeture, l'armée a aussi autorisé les habitants de

Gaza à exporter des produits. Le porte-parole du Coordonnateur des activités gouvernementales dans les territoires a toutefois déclaré que le transport de fret via Karni était soumis à de strictes mesures de sécurité qui réduisaient considérablement le nombre des camions autorisés à entrer en Israël; moins de 40 camions auraient pu traverser contre 400 avant la fermeture. (Ha'aretz, 18 mars; Jerusalem Post, 18 et 19 mars)

207. Le 20 mars, sur la Rive occidentale, les FDI ont décrété le couvre-feu dans des villages du secteur de Tulkarem lors d'une opération militaire au cours de laquelle 35 activistes du Jihad islamique et du Hamas ont été interpellés. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 21 mars)

208. Le 21 mars, des dizaines de médecins et enseignants de la Rive occidentale ont manifesté contre la fermeture de postes de contrôles routiers se trouvant à l'entrée de Jérusalem. (Ha'aretz, 2 mars)

209. Le 22 mars, les FDI ont imposé le couvre-feu dans le camp de réfugiés de Fawar où des résidents manifestaient et lançaient des pierres sur les soldats pour protester contre la démolition de la maison familiale d'un kamikaze. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 24 mars)

210. Le 22 mars, le couvre-feu était maintenu dans le camp de réfugiés de Fawar. Le couvre-feu était maintenu pour la troisième semaine consécutive dans le village de Burka, dans le secteur de Naplouse. (The Jerusalem Times, 22 mars)

211. Le 23 mars, les FDI ont levé pour une durée de 12 heures la fermeture du camp de réfugiés de Fawar pour permettre aux résidents de s'approvisionner. (Ha'aretz, 24 mars)

212. Le 24 mars, le Premier Ministre Shimon Pérès a notifié le Conseil des ministres que la fermeture des territoires occupés serait prolongée aussi longtemps que pesait la menace d'attentats "terroristes" et que l'Autorité nationale palestinienne ne traquerait pas les fuyitifs recherchés. M. Pérès a toutefois précisé que la fermeture ne concernerait plus les pêcheurs palestiniens qui opéraient au large de la côte de Gaza et que, dorénavant, les approvisionnements en denrées alimentaires et en médicaments seraient autorisés sans interruption dans la bande de Gaza. De l'avis du Ministre de l'environnement, Yossi Sarid, les mesures de fermeture ne devraient pas être globalement imposées. Selon lui, les Palestiniens dont la non-violence était reconnue depuis longtemps devraient être autorisés à entrer en Israël. Toujours selon lui, seul le Hamas pourrait tirer parti d'un taux de chômage de 70 % dans les territoires occupés. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 25 mars)

213. Le 27 mars, le couvre-feu a été imposé dans les villages d'Abu Kash et Shkheida où les forces israéliennes ont effectué une descente deux jours plus tard. (Ha'aretz, 29 mars)

214. Le 28 mars, les FDI ont imposé le couvre-feu à trois villages à proximité de l'Université de Bir Zeit (Bir Zeit, Abu Qash et Abu Sheheidim) pour procéder à des arrestations. (The Jerusalem Times, 5 avril)

iii) Autres formes de châtements collectifs

215. Le 24 janvier, une source proche du Centre d'études des droits civiques a déclaré que le Bureau de l'intérieur israélien continuait à confisquer les cartes d'identité des épouses de résidents de Jérusalem qui vivaient à l'étranger. En vertu de la loi israélienne, les résidents n'ont plus le droit d'avoir une carte d'identité s'ils s'éloignent de la ville pendant plus de sept ans. (The Jerusalem Times, 26 janvier)

216. Le 4 mars, après deux attentats-suicides à la bombe perpétrés par deux résidents du camp de réfugiés de Fawar, tous les hommes du camp ont été interrogés dans une cour toute la nuit sous la garde des FDI. Une trentaine de résidents ont été arrêtés, dont des adolescents ayant entre 16 et 18 ans qui ont affirmé aux soldats qu'ils étaient prêts à perpétrer des attentats-suicides à la bombe. Entre autres châtements collectifs imposés au camp figuraient l'imposition d'un couvre-feu et la décision de ne pas délivrer de permis de travail en Israël à ses résidents pendant au moins trois mois. Le commandant du secteur d'Hébron a annoncé d'autres mesures punitives rigoureuses contre les résidents du camp qu'il a qualifié de repaire d'assassins et de "terroristes". (Ha'aretz, 4 et 5 mars; Jerusalem Post, 5 mars)

217. Le 5 mars, le commandant en chef Ilan Biran a annoncé qu'il était interdit aux citoyens israéliens ainsi qu'aux autobus des compagnies Egged et Dan de faire traverser la Ligne verte à des Palestiniens. Cette mesure et l'implantation d'une zone de sécurité de 350 kilomètres de long et de 2 kilomètres de large entre Israël et la Rive occidentale avaient pour objet de séparer complètement les Israéliens et les Palestiniens. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 6 mars)

218. Le 16 mars, une quarantaine de militants israéliens d'extrême gauche et des étrangers se sont rendus au camp de réfugiés de Fawar avec des provisions à la suite de rumeurs de pénurie. Les FDI postés à l'entrée du camp leur ont interdit l'accès; une partie des denrées a été clandestinement introduite dans le camp. Les membres d'un groupe pacifiste chrétien ont menacé de rester sur place aussi longtemps qu'ils ne seraient pas autorisés à distribuer les provisions. Ce n'est que plusieurs heures après que les FDI ont enfin autorisé la distribution des provisions dans le camp. (Ha'aretz, 17 mars)

219. Le 19 mars, des employeurs de la zone industrielle d'Erez, dans le nord de la bande de Gaza, ont fermé leurs usines pour protester contre la décision de l'armée de ne laisser entrer dans la zone que des travailleurs âgés d'au moins 30 ans employés par des Israéliens. Ceux recrutés par des entreprises palestiniennes ou employés dans le secteur des services (boutiques et entrepôts qui assuraient la livraison de denrées alimentaires et de médicaments à Gaza) n'étaient pas autorisés à pénétrer dans le secteur alors que les employeurs palestiniens l'étaient, mais pas dans leur propre véhicule. Le 20 mars, les FDI ont levé les restrictions et autorisé tous les travailleurs palestiniens à rejoindre leur poste. Toutefois, les employeurs palestiniens n'étaient toujours pas autorisés à entrer dans la zone dans leur propre véhicule. (Ha'aretz, 20 et 21 mars)

c) Expulsions

220. Le 7 mars, l'Association pour les droits civils en Israël et le B'tselem ont adressé au Premier Ministre Shimon Pérès une lettre dans laquelle ils s'élevaient vivement contre toute intention d'expulser des parents de "terroristes", en particulier les membres de la famille de Yihya Ayyash. L'Association a affirmé que non seulement l'expulsion d'innocents était immorale mais qu'elle entraînait également des complications inutiles au niveau international et ne présentait aucun avantage du point de vue de la sécurité. (Ha'aretz, 8 mars)

221. Le 20 mars, il a été signalé que la cellule spéciale mise en place pour lutter contre le terrorisme dû aux auteurs d'attentats-suicides à la bombe avait présenté ses recommandations au Premier Ministre. Elle recommandait notamment l'expulsion des détenus du Jihad islamique et du Hamas, de membres de l'aile politique du Hamas (y compris des chefs des différentes associations du Hamas, des portes-parole du Hamas et de ceux qui participaient au transfert de fonds au mouvement) et des membres de la famille des auteurs d'attentats-suicides à la bombe, en particulier des parents au premier degré. (Ha'aretz, 20 mars)

d) Situation économique et sociale

222. Le 3 janvier étaient publiées des statistiques selon lesquelles entre 40 et 42 % des résidents arabes de Jérusalem vivaient au-dessous du seuil de pauvreté. (Ha'aretz, 3 janvier)

223. Le 5 janvier, il a été signalé qu'Israël avait accepté de délivrer 170 permis à des commerçants de la bande de Gaza qui leur permettraient, pour une durée de 24 heures (soit 12 heures de plus qu'auparavant), d'entrer en Israël, sur la Rive occidentale et à Jérusalem à bord de leurs véhicules. Le Ministre palestinien de la planification et de la coopération internationales, Nabil Shaath, a annoncé qu'Israël permettrait à 20 000 Palestiniens de plus de travailler en Israël et avait accepté pour la première fois de laisser les Palestiniens librement exporter et importer, sans aucune censure, des journaux et autres publications. Shaath a confirmé que le retour de 120 familles (1 400 personnes) en provenance du Canada à destination de Tal Sultan commencerait immédiatement. (The Jerusalem Times, 5 janvier)

224. Le 6 février, le Bureau palestinien de statistique a publié les résultats d'un recensement récent portant sur 14 854 ménages dans la bande de Gaza et la Rive occidentale (Jérusalem-Est étant exclue) : 16 % des habitants de la Rive occidentale et de Gaza âgés de plus de 50 ans étaient illettrés; le taux d'analphabétisme serait particulièrement élevé parmi les femmes, soit 24 %; seulement 82 % des mineurs ayant entre 6 et 18 ans seraient scolarisés; seulement 18 % auraient un niveau d'instruction secondaire et seulement 4 % auraient un diplôme de l'enseignement supérieur ou de l'université. La moyenne d'âge de la société palestinienne est très basse : 47 % pour le groupe d'âge 15 ans ou moins (19 % pour le groupe d'âge 0 à 4 ans et 28 % pour le groupe d'âge 5 à 15 ans). Le recensement indique que les mariages au sein de la famille ou de la famille élargie (clan) sont très courants : 29 % des couples mariés dans les territoires sont cousins et 49 % appartiennent au même clan. La densité d'habitation est élevée : plus d'une personne par pièce pour 91 % des

ménages palestiniens; la densité moyenne par pièce est de 7,8 dans la bande de Gaza et de 6,7 sur la Rive occidentale. La majorité des Palestiniens (82 %) sont propriétaires de leur maison. Quelque 40 % des habitants de la Rive occidentale et de la bande de Gaza se considèrent comme des réfugiés.

(Ha'aretz, 7 février)

225. Le 8 février, il a été rapporté qu'une enquête démographique effectuée par le Bureau palestinien de statistique révélait que dans la bande de Gaza, où le taux de natalité était l'un des plus élevés du monde, (7,44 enfants par femme), la population, évaluée à 934 000 personnes, doublerait en 15 ans. Hassan Abu Libdeh, chef du Bureau, a déclaré que cette croissance démographique serait insoutenable pour la bande de Gaza appauvrie et risquait de conduire à une situation explosive. Malgré ces prévisions alarmantes, les autorités palestiniennes seraient réticentes à encourager le contrôle des naissances, pratique qu'interdisaient les préceptes de l'Islam. De plus, Yasser Arafat et d'autres personnalités palestiniennes plaidaient depuis des années en faveur d'un taux de natalité élevé considéré comme une arme dans la guerre démographique livrée à Israël. (Jerusalem Post, 8 février)

226. Le 17 février, M. Nabil Shaath a accusé Israël d'avoir déclaré une guerre économique aux régions autonomes palestiniennes, d'exploiter l'accord économique et de tenter de compromettre l'économie palestinienne et de faire obstacle à son développement indépendant. Lors d'une conférence de presse à Gaza, M. Shaath a affirmé que les accords de paix avaient ouvert de nombreux débouchés économiques à Israël et lui avaient permis de renforcer ses liens avec d'autres pays. En revanche, les Palestiniens se heurtaient à des obstacles dressés par Israël. Selon M. Shaath, la guerre économique livrée aux Palestiniens était multiforme. Il a accusé Israël de recourir exagérément aux mesures de sécurité : restrictions imposées au transport des marchandises par camions entre Israël et Gaza et entre les secteurs sous contrôle palestinien et la Jordanie et l'Egypte; obstructions aux pourparlers relatifs au libre passage entre la bande de Gaza et la Rive occidentale et manoeuvres destinées à retarder l'installation d'un port maritime et d'un aéroport. Selon M. Shaath, malgré l'énorme augmentation du volume des marchandises et des matières brutes qui entraient à Gaza, seulement quelques dizaines de camions étaient autorisés à quitter la Bande alors que 2 000 camions israéliens assuraient le transport. Il a précisé qu'avant les accords d'Oslo, 50 camions palestiniens assuraient le transport des marchandises vers et en provenance de la Jordanie, contre seulement 15 maintenant. Au sujet du libre passage entre la bande de Gaza et la Rive occidentale, il a fait observer qu'Israël avait ajouté huit conditions à leur ouverture, conditions que les Palestiniens avaient rejetées. C'est ainsi que les Palestiniens n'avaient pas accepté qu'Israël puisse avoir le droit d'arrêter des Palestiniens sur les routes de libre passage, à moins qu'ils aient commis une infraction ou un crime. (Ha'aretz, 18 février)

227. Le 22 février, une unité de soldats israéliens a fait une descente sur un chantier de construction à Abu Dis pour faire arrêter les travaux de construction d'une école de l'UNRWA. Une porte-parole de l'UNRWA a confirmé qu'un permis de construire avait été délivré par les autorités israéliennes en novembre 1995. Il a fait observer que les autorités israéliennes étaient intervenues dans un secteur qui avait été transféré à l'Autorité nationale

palestinienne et se trouvait sous juridiction palestinienne. (The Jerusalem Times, 1er mars)

228. Le 23 février, une soixantaine de membres du parti politique Meretz se sont rendus à Hébron pour y rencontrer son maire, Mustafa Natshe, et divers membres du Conseil national palestinien. M. Natshe s'est plaint de la confiscation de terres pour la construction de routes de contournement, du maintien de la fermeture du marché en gros de la ville, des arrêtés de démolition adressés aux habitants au cours des derniers mois et des brimades exercées par les colons. Les membres du parti Meretz ont promis de s'employer à obtenir la réouverture du marché et aussi de diverses routes fermées aux véhicules palestiniens. Ils ont par ailleurs exprimé l'espoir que les colons quitteraient prochainement la ville. (Ha'aretz, 25 février)

229. Le 28 février, il a été signalé que 5 000 personnes résidaient dans le camp de réfugiés d'El Fawar situé au sud de la colonie de peuplement de Hagai. Ce camp se trouve dans une petite enclave du secteur "B" entourée par le secteur "C" (le secteur "B" est placé sous contrôle israélo-palestinien, alors que le secteur "C" est placé sous le contrôle unique d'Israël). Les égouts étaient à ciel ouvert et les résidents se plaignaient de ne même pas avoir d'endroit pour enterrer leurs morts. Les murs étaient recouverts de graffiti à la gloire du faiseur de bombe du Hamas, Yihya Ayyash, et de manière générale ces graffiti dénotaient l'influence du mouvement Hamas dans le camp. L'un d'eux se lisait comme suit : "Le mouvement de résistance islamique recommande à Dieu le tueur de Juifs, le martyr Yihya Ayyash", un autre "Vengeance. Disciples de l'Ingénieur". Les résidents manifestent du mépris pour le processus de paix. Ils n'ont aucun remords en ce qui concerne les attentats suicides perpétrés à Jérusalem et à Ashkelon par deux des leurs, considérant qu'Israël a tué beaucoup plus de Palestiniens. Selon des informations de l'Agence de presse Reuters les proches des kamikazes et d'autres résidents du camp ont explosé de joie lorsqu'un communiqué du Hamas a confirmé leur martyre. "Nous ne voulons pas de condoléances, mais des félicitations" proclamaient des banderoles accrochées dans les maisons des familles des kamikazes. (Jerusalem Post, 28 février et 1er mars)

230. Le 28 février, il a été signalé que le Ministère de l'agriculture avait interdit le transport de produits agricoles de la bande de Gaza vers Israël ou la Rive occidentale dans le cadre de la mesure de fermeture imposée aux territoires. (Ha'aretz, 28 février)

231. Le 11 mars, le général de division Oren Shahor, porte-parole du Coordonnateur des activités du gouvernement dans les territoires a déclaré qu'on l'avait mal cité lorsqu'on avait déclaré devant le cabinet que "la bande de Gaza était au bord de la famine". Il a affirmé que la situation pouvait être qualifiée de difficile à grave et a admis qu'elle pourrait aboutir à la famine. (Ha'aretz, 11 mars; Jerusalem Post, 12 mars)

232. Le 11 mars, il a été signalé que toutes les usines et toutes les entreprises de la zone industrielle d'Erez avaient été fermées du fait que 2 000 travailleurs palestiniens et 16 employeurs palestiniens n'avaient pas été autorisés à se rendre dans cette zone en raison de l'attentat à la bombe commis à Tel-Aviv le 4 mars. (Ha'aretz, 11 mars)

233. Le 11 mars, il a été signalé que dans la bande de Gaza la majorité des familles devait se contenter d'un régime monotone par suite de la diminution du revenu des résidents résultant de la fermeture imposée le 13 février. Du fait de la pauvreté, les résidents risquaient aussi d'attraper des infections provoquées par l'eau polluée car la plupart des familles ne pouvaient se permettre d'acheter de l'eau épurée. En outre, les agents des services de santé craignaient que les conditions de santé des bébés, déjà atteints de malnutrition, ne continuent de se détériorer. (Ha'aretz, 11 mars)

234. Le 12 mars, l'organisation Médecins pour les droits de l'homme, basée à Tel-Aviv, et l'Union des comités de santé palestiniens ont déclaré que la fermeture de la Rive occidentale et de la bande de Gaza ainsi que les restrictions imposées aux déplacements d'un village à l'autre dans la Rive occidentale avaient déjà coûté plusieurs vies et en menaçaient beaucoup d'autres. Contrairement à ce qui était le cas lors des fermetures précédentes, les patients cardiaques et cancéreux n'étaient pas autorisés à se rendre en Israël ou à Jérusalem-Est pour s'y faire soigner. L'organisation Physiciens pour les droits de l'homme a reçu une liste de 24 malades de Gaza dont le traitement avait été retardé d'au moins une semaine à cause de la fermeture. Le Ministère de la santé de l'Autorité nationale palestinienne a signalé que les autorités israéliennes avaient empêché un bébé et une jeune fille de 16 ans ayant des problèmes cardiaques de se rendre en Jordanie pour s'y faire soigner. Il a également indiqué que neuf enfants de la Rive occidentale et cinq de Gaza, qui souffraient de problèmes rénaux et avaient besoin de subir une dialyse en Israël ne pouvaient pas non plus quitter les territoires. Les résidents des territoires n'étant pas autorisés à aller à Jérusalem-Est ou en Israël, de nombreux médecins ne pouvaient venir travailler à l'hôpital Makassed, qui est l'hôpital palestinien le plus important de Jérusalem-Est. C'est ainsi qu'un malade atteint d'une maladie cardiaque se trouvait depuis 10 jours dans le service des soins intensifs de l'hôpital parce qu'il n'y avait personne pour l'opérer. Selon le Ministre de la santé de l'Autorité nationale palestinienne, 60 % du personnel médical ne pouvaient se rendre à leur travail. Le Ministre a déclaré que le fonctionnaire chargé des questions de santé de l'Administration civile dans la Rive occidentale avait délivré un certain nombre de permis au personnel médical et aux équipes de vaccination mais que les soldats ne les acceptaient pas et empêchaient les intéressés de franchir les barrages routiers. Ces équipes devaient donc, pour contourner le poste de contrôle, emprunter des routes dangereuses et 35 personnes avaient été arrêtées à leur retour pour n'avoir pas respecté la fermeture. En outre, l'Autorité nationale palestinienne n'était pas autorisée à faire venir à Gaza ou dans la Rive occidentale des vaccins pour les enfants et de nombreux hôpitaux manquaient de matériel et de médicaments vitaux. (Ha'aretz, 12 mars)

235. Les 12 et 13 mars, l'armée a autorisé l'entrée, dans la bande de Gaza, de vivres en provenance d'Égypte et d'Israël. On a aussi laissé entrer des médicaments au poste de contrôle d'Erez. La décision d'autoriser l'entrée de vivres à Gaza avait été prise compte tenu des difficultés économiques que connaissaient les résidents du fait de la fermeture. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 13 mars)

236. Le 13 mars, des commerçants et des fabricants de Gaza se sont plaints que la fermeture de la bande de Gaza avait perturbé la production dans la plupart

des secteurs. Ils ont indiqué qu'en plus des quelque 20 000 habitants de Gaza qui avaient perdu leur travail en Israël, des milliers de travailleurs avaient perdu leur travail à Gaza même. Les propriétaires d'épiceries ont signalé que leurs pertes n'étaient pas dues à l'absence de produits mais plutôt au fait que de nombreux résidents n'avaient pas reçu leur salaire au cours des dernières semaines et ne pouvaient pas se permettre d'acheter des denrées de base. La fermeture avait aussi entraîné des pertes importantes dans le secteur agricole car les produits ne pouvaient être exportés dans la Rive occidentale ou à l'étranger. Des représentants de l'Autorité nationale palestinienne demandaient qu'Israël ouvre au moins la frontière à Rafah et autorise l'exportation de produits agricoles et de fleurs, dont 10 millions avaient été stockés dans des entrepôts réfrigérés au cours de la semaine qui venait de s'écouler. (Ha'aretz, 13 mars)

237. Le 15 mars, il a été signalé que le bouclage imposé depuis le 8 mars aux zones d'autonomie palestiniennes était gravement préjudiciable aux différents secteurs de la société. Plus de 245 cliniques étaient rendues inaccessibles aux Palestiniens en raison des restrictions imposées à leurs déplacements. Les autorités israéliennes empêchaient les livraisons de médicaments dans ces zones, mais aussi celles de vaccins destinés aux enfants. Selon le directeur général des pêches, les restrictions imposées à la libre circulation des pêcheurs de Gaza se soldaient par des pertes évaluées à 795 000 dollars. (The Jerusalem Times, 15 mars)

238. Le 16 mars, 200 résidents environ d'Hébron ont pris part à une manifestation contre la violence et la fermeture des territoires et en faveur de la paix. Lors de trois autres manifestations, des milliers de résidents de Gaza ont protesté contre le maintien de la fermeture des territoires occupés et la détérioration de la situation économique dans les zones autonomes. Les manifestants ont exprimé leur appui au processus de paix et leur opposition à toutes sortes de violences ou de châtements collectifs. Pendant une manifestation organisée par l'Association des syndicats des ouvriers de Gaza, un cortège d'autobus, de 10 tracteurs aux remorques chargées de produits agricoles et d'autres véhicules de Rafah, auxquels s'étaient joints des manifestants de tous les camps de réfugiés de Gaza, sont arrivés au point de contrôle d'Erez où les agriculteurs ont déversé sur le sol des fleurs fanées et des fraises et pommes de terre pourries. À la fin de la manifestation, qui a eu lieu devant les bureaux du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires, le Coordonnateur spécial, Terje Larsen, a fait une déclaration au cours de laquelle il a mis en garde contre l'effondrement de l'économie de Gaza dans le cas où la fermeture serait maintenue dans les mêmes conditions qu'au cours des deux semaines précédentes. M. Larsen a dit à son auditoire que depuis qu'il était arrivé dans la bande de Gaza sept ans plus tôt jamais il n'avait été aussi préoccupé par la situation économique à Gaza. Il a ajouté que sans travail ou sécurité économique et sociale pour le peuple palestinien il ne saurait y avoir de paix véritable. Il a déclaré que les fermetures infligeaient des souffrances à des centaines de milliers de personnes, endommageaient l'économie et donnaient à la population le sentiment que la paix, au lieu de s'approcher, devenait encore plus lointaine. Selon les estimations du Bureau du Coordonnateur spécial, chaque jour de fermeture entraînait, pour les Palestiniens de la bande de Gaza et de la Rive occidentale, une perte de revenus de 2,4 millions de dollars parce que les travailleurs ne pouvaient se rendre à leur travail en

Israël. Une autre perte de 1 million était due à l'interdiction frappant l'exportation des produits agricoles. Pendant le mois précédent, le Trésor de l'Autorité nationale palestinienne avait perdu quelque 36 millions de dollars sous forme de taxe à la valeur ajoutée et de taxes à l'importation du fait de la cessation de l'importation de marchandises et de matières premières en provenance d'Israël et avait essuyé une autre perte de 10 millions en impôts sur le revenu des personnes travaillant en Israël. (Ha'aretz, 17 mars)

239. Le 17 mars, le Cabinet a rejeté une proposition du Ministre de l'environnement, Yossi Sarid, tendant à envoyer aux Palestiniens des vivres provenant des stocks israéliens. (Jerusalem Post, 18 mars)

240. Le 18 mars, il a été signalé que dans la bande de Gaza 3 500 ouvriers environ de l'industrie textile, 4 000 ouvriers des tuileries et la majorité des 18 000 ouvriers du bâtiment étaient au chômage à cause de la cessation de l'importation de matières premières. Plusieurs milliers de chauffeurs de taxi et de camion, 5 000 pêcheurs et des milliers d'ouvriers agricoles étaient aussi au chômage en raison de la fermeture. Il a été en outre signalé que depuis qu'Israël avait interdit leur exportation le 25 février, tous les produits agricoles de la bande de Gaza, notamment les fleurs, les fraises, les fruits et les légumes, pourrissaient dans les ateliers de conditionnement, dans les entrepôts et dans les champs. (Ha'aretz, 18 mars)

241. Le 19 mars, une mission israélienne humanitaire qui se rendait à Gaza pour y livrer des vivres et des médicaments destinés aux bébés de la bande de Gaza a décidé de retourner en Israël après avoir été obligée d'attendre quatre heures au point de contrôle d'Erez et avoir été traitée de façon humiliante par le service de la sécurité. Les représentants de l'organisation n'ont pu pénétrer dans la bande de Gaza. La mission avait l'intention d'élever des protestations constructives contre les restrictions imposées dans le domaine humanitaire et dans celui de la santé. Des dizaines de résidents, notamment des personnes atteintes d'un cancer qui devaient suivre une chimiothérapie, ne pouvaient, depuis trois semaines, se rendre en Israël. (Ha'aretz, 20 mars)

242. Le 19 mars, dans le district de Gaza, les autorités militaires israéliennes ont empêché l'entrée d'un chargement de lait et de médicaments. (The Jerusalem Times, 22 mars)

243. Le 19 mars, des industriels israéliens ont fermé leurs usines sises en bordure du district de Gaza pour protester contre le nombre insuffisant des permis accordés aux travailleurs du secteur. Pour la première fois depuis l'imposition du bouclage, le 25 février, un millier de travailleurs ont obtenu l'autorisation de se rendre dans la zone industrielle d'Erez. La radio israélienne a annoncé que des permis ne seraient délivrés qu'à 300 travailleurs âgés au minimum de 35 ans. On apprenait par ailleurs qu'Israël aurait l'intention de faire venir 40 000 travailleurs de Thaïlande pour remplacer la main-d'oeuvre palestinienne. (The Jerusalem Times, 22 mars)

244. Le 21 mars, la Haute Cour de justice a rendu une ordonnance dans laquelle elle enjoignait l'État de lui expliquer dans les 45 jours pourquoi il n'avait pas veillé à ce que le personnel médical palestinien indispensable soit autorisé à retourner travailler dans les hôpitaux de Jérusalem-Est, même pendant une

fermeture. La Cour s'est prononcée à la suite d'une pétition que lui avaient adressée l'hôpital Makassed, l'Association pour les droits civils en Israël et l'organisation Médecins pour les droits de l'homme. Selon cette pétition, les quatre hôpitaux palestiniens de Jérusalem-Est étaient pratiquement fermés parce que la plupart des membres de leur personnel n'étaient pas autorisés à venir travailler. Environ 65 % des membres du personnel de l'hôpital Makassed vivaient dans les territoires occupés et ne pouvaient depuis trois semaines venir travailler. Les chirurgiens et spécialistes de médecine interne de l'hôpital n'étaient pas autorisés du tout à venir à l'hôpital. Le personnel réduit travaillait 24 heures sur 24 et était au bord de l'épuisement. À l'hôpital Augusta Victoria il avait fallu, faute de médecins, fermer le service de pédiatrie et celui des prématurés. Selon l'avocat représentant l'Association pour les droits civils en Israël, cette situation mettait sérieusement en danger la vie des patients. (Ha'aretz, 19 et 22 mars; Jerusalem Post, 24 mars)

245. Le 24 mars, il a été signalé que la Commission européenne avait approuvé un programme d'aide alimentaire destiné aux Palestiniens de la Rive occidentale et de la bande de Gaza. Le don du Bureau humanitaire de l'Union européenne servirait à acheter 750 tonnes de blé et autres denrées de base. L'Union européenne a aussi décidé de donner 611 000 dollars au Programme alimentaire mondial pour lui permettre d'importer d'autres denrées de base telles que du riz, du sucre et des quantités supplémentaires de farine. (Jerusalem Post, 24 mars)

246. Le 27 mars, des diplomates de divers pays ont invité instamment Israël à veiller à ce que des marchandises et des matières premières puissent entrer régulièrement dans la bande de Gaza afin qu'un programme d'aide d'urgence de 10 millions de dollars coordonné par l'ONU, visant à fournir une aide à court terme dans le domaine de l'emploi à la communauté palestinienne ne soit pas bloqué. Selon des diplomates occidentaux, le taux de chômage chez les Palestiniens avait augmenté depuis qu'Israël avait réduit de 90 % les 3 000 tonnes de ciment qui pouvaient normalement entrer chaque jour à Gaza, paralysant ainsi l'industrie de la construction qui employait quelque 23 000 personnes. (Jerusalem Post, 28 mars)

247. Le 29 mars, il a été signalé que de hautes personnalités de l'Autorité nationale palestinienne avaient affirmé que les annonces faites par Israël au sujet d'un assouplissement de la fermeture ne reflétaient pas la situation sur le terrain et étaient simplement faites à des fins de propagandes dans les médias israéliens et les médias internationaux. Ces personnalités, notamment les Ministres du travail, de la santé, de l'éducation et de l'agriculture de l'Autorité nationale palestinienne, ont déclaré que les quantités de marchandises qui pouvaient passer à Karni dans la bande de Gaza ne suffisaient pas pour faire face aux besoins en produits alimentaires de première nécessité ni en matières premières comme le ciment et les textiles. Du fait des restrictions, les industries du textile et de la construction, qui employaient la majorité des travailleurs dans la bande de Gaza étaient paralysées, ce qui mettait au chômage plus de 50 000 résidents. En outre, Israël empêchait toujours le gros des produits agricoles de Gaza d'être exporté. Le Ministre de l'agriculture de l'Autorité nationale palestinienne a déclaré que, bien que les autorités israéliennes aient autorisé l'exportation de produits agricoles, quatre camions seulement transportant 168 fleurs (contre un million un jour

normal) et huit camions transportant 105 tonnes de légumes (contre 1 000 tonnes un jour normal) avaient été autorisés à quitter la bande de Gaza pendant les quatre jours précédents. Conséquence directe de cette situation, les prix avaient baissé à Gaza et de nombreuses tonnes de produits n'étaient pas récoltées, alors que dans la Rive occidentale les prix étaient dix fois plus élevés. Selon le Ministre du travail de l'Autorité nationale palestinienne, 70 % de la main-d'oeuvre palestinienne étaient au chômage en raison de la fermeture. Il a exprimé sa préoccupation devant les répercussions sociales de cet état de choses. (Ha'aretz, 29 mars)

248. Le 30 mars, l'Autorité nationale palestinienne a demandé la convocation immédiate d'une réunion du Conseil de sécurité pour examiner la fermeture de la Rive occidentale et de la bande de Gaza et la détérioration des conditions de vie du peuple palestinien. Le Ministre de l'information de l'Autorité nationale palestinienne, Yasser Abed-Rabbo, a souligné que la fermeture, la confiscation de terres et les retards dans le redéploiement des Forces de défense israéliennes (FDI) à Hébron constituaient en quelque sorte une déclaration de guerre au peuple palestinien. Selon M. Rabbo, le processus de paix n'existait plus. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 31 mars)

249. Le 30 mars, le Président de la Banque mondiale a promis à l'Autorité nationale palestinienne 20 millions de dollars d'aide immédiate pour aider à surmonter les effets économiques de la fermeture des territoires occupés pendant un mois. Le Président, qui a rencontré Yasser Arafat à Gaza, a déclaré que le programme d'aide d'urgence s'ajouterait aux 70 millions d'aide qui devaient être approuvés par la Banque. (Jerusalem Post, 31 mars)

e) Autres événements

250. Le 24 janvier, il a été signalé que le cheikh Abdul Hamid Sayagh, président du Conseil national palestinien, avait été autorisé à rentrer chez lui à Jérusalem en raison de son âge. Les autorités israéliennes, qui dans un premier temps avaient déclaré qu'il ne pourrait vivre que dans des territoires relevant de l'Autorité nationale palestinienne, ont expliqué qu'elles avaient changé d'avis pour des considérations humanitaires et n'avaient pas l'intention de créer un précédent. On apprenait par ailleurs que Rassam Abu-Sharif, ex-"terroriste" du FPLP avait été autorisé à retourner à Jérusalem. (Jerusalem Post, 24 janvier)

251. Le 27 février, le mouvement Hamas a tenu une assemblée à l'Université Al-Najah à Naplouse pour commémorer la mémoire des deux kamikazes auteurs des deux attentats perpétrés à Jérusalem et à Ashkelon, le 15 février, au cours desquels 25 Israéliens avaient été tués et 84 blessés. (Jerusalem Post, 28 février)

252. Le 9 mars, les Palestiniens qui avaient aidé Israël à obtenir des renseignements secrets se sont réunis à Beit She'an et ont demandé au gouvernement de ne pas les abandonner. Cette réunion a eu lieu dans une salle à Beit She'an après que le propriétaire d'un hôtel de Nahariya eut refusé qu'elle se tienne dans son hôtel. (Ha'aretz, 10 mars)

253. Le 17 mars, la police du district de Jérusalem a fermé le Holy Land Assistance and Salvation Fund (Fonds d'aide à la Terre Sainte) et ses bureaux, situés dans le quartier Beit Hanina à Jérusalem-Est. Dans l'ordre de fermeture, qui portait la signature du commandant de la zone de l'intérieur, il était déclaré que le Fonds se livrait notamment à la surveillance du transfert de fonds aux familles d'activistes du Hamas qui avaient commis des attentats, avaient été tués ou étaient emprisonnés. En outre, il était accusé de transférer de l'argent aux familles dont les maisons avaient été démolies par les FDI. (Ha'aretz, 18 mars)

2. Mesures touchant certaines libertés fondamentales

a) Liberté de circulation

254. Le 9 janvier, le chef de l'équipe d'observateurs de l'Union européenne chargés de suivre le déroulement des élections palestiniennes a déclaré que les restrictions imposées par Israël à la liberté de circulation pouvaient gêner la campagne électorale. Peace Watch signalait que des membres de la Commission électorale centrale palestinienne, ainsi que des inspecteurs palestiniens, avaient été retenus plus de deux heures à un barrage routier à l'entrée de Jérusalem alors qu'ils étaient détenteurs de laissez-passer VIP délivrés par Israël. Le porte-parole du Coordonnateur des activités gouvernementales dans les territoires a déclaré en réaction à ces allégations que la délivrance par le Comité électoral central de 1 500 laissez-passer d'observateurs ne signifiait pas pour autant qu'ils ne représentaient pas un risque du point de vue de la sécurité. (Jerusalem Post, 10 janvier)

255. Le 11 janvier, les services de liaison ont interdit l'entrée de la bande de Gaza à une avocate israélienne qui a défendu des milliers de Palestiniens devant les tribunaux israéliens en une vingtaine d'années. Elle s'était présentée au poste de contrôle d'Erez après avoir reçu l'assurance du parquet qu'elle pourrait entrer à Gaza si elle y était invitée par l'Autorité nationale palestinienne et si elle se conformait aux règlements. Un représentant officiel du Comité palestinien de la sécurité était venu personnellement accueillir l'avocate au Bureau de liaison et de coordination, mais n'avait rien pu faire. (Ha'aretz, 12 janvier)

256. Le 24 janvier, le Premier Ministre Shimon Pérès a annoncé qu'Israël permettrait à un plus grand nombre de travailleurs palestiniens de traverser la Ligne verte, parmi lesquels 3 000 originaires d'Hébron, par souci d'améliorer la situation économique dans les territoires. (Jerusalem Post, 25 janvier)

257. Le 28 janvier, les FDI ont levé les restrictions imposées à la liberté de circulation des résidents de la Rive occidentale pendant le ramadan avant les prières du vendredi sur le Mont du Temple. (Ha'aretz, 28 janvier)

258. Le 9 février, les autorités de sécurité ont interdit aux habitants des territoires d'entrer en Israël dans des véhicules privés à la suite de rumeurs selon lesquelles une voiture piégée risquait d'être introduite en Israël en provenance de la bande de Gaza. L'entrée d'Israël a été interdite aux proches de détenus. (Ha'aretz, 9 février)

259. Le 11 février, il a été signalé que les autorités de sécurité avaient décidé d'autoriser des travailleurs des territoires, âgés de plus de 30 ans ou plus, à entrer en Israël; à ce jour, quelque 56 000 travailleurs auraient bénéficié d'une autorisation. (Ha'aretz, 11 février)

260. Le 16 février, il a été signalé que les journalistes palestiniens devaient présenter une carte de presse du Gouvernement israélien pour être autorisés à entrer dans la ville de Jérusalem. À cause de cette mesure, de nombreux journalistes n'ont pas pu entrer dans la ville. (The Jerusalem Times, 16 février)

261. Le 5 mars, les forces de sécurité israéliennes ont imposé un blocus sur 465 villages arabes de la Rive occidentale et le bouclage des villes sous autonomie palestinienne, coupant pratiquement 1,2 million de Palestiniens de l'extérieur. Les FDI ont distribué des tracs indiquant qu'il était interdit aux résidents de quitter leur village. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 6 mars)

262. Le 6 mars, l'organisation Physiciens pour les droits de l'homme a adressé d'urgence une lettre au Premier Ministre Shimon Pérès dans laquelle elle relevait plusieurs restrictions à la liberté de mouvement qui frappaient indifféremment les innocents et les coupables. Dans cette lettre était cité le cas d'une Palestinienne de Gaza décédée du fait de la fermeture des territoires. Ses médecins avaient décidé de l'envoyer d'urgence en Israël le 25 février pour qu'elle y soit soignée. L'autorisation d'entrée en Israël n'avait été délivrée que le 27. L'ambulance qui la transportait avait dû attendre pendant cinq heures au poste de contrôle d'Eretz et la femme était décédée en arrivant à l'hôpital. Le Ministre de la santé de l'Autorité nationale palestinienne a déclaré que pour chaque cas signalé, des douzaines ne l'étaient pas. (Ha'aretz, 12 mars)

263. Le 9 mars, un bébé palestinien de Kalkiliya, âgé de 3 mois, qui souffrait d'une crise d'asthme, est décédé alors qu'on l'emmenait à l'hôpital de Tulkarem lorsque les soldats ont refusé d'autoriser l'ambulance à bord de laquelle il se trouvait à franchir le poste de contrôle situé au nord de Kalkiliya. L'ambulance est retournée à Kalkiliya après avoir attendu pendant plus d'une heure et demie au barrage routier. Comme l'état du bébé se détériorait, il a été emmené à l'hôpital en passant par des villages voisins, itinéraire qui permettait d'éviter les barrages routiers. Lorsqu'il est arrivé à l'hôpital, il était trop tard et il a été impossible de le sauver. La même famille aurait connu, trois ans plus tôt, un drame similaire lorsque leur fille âgée de 2 ans était morte, faute de soins, pendant le bouclage de Kalkiliya. Une source du commandement central a exprimé des regrets devant ce drame mais a précisé que la famille n'avait pas les permis nécessaires pour pouvoir passer au poste de contrôle. D'après cette source, une des méthodes utilisées par les "terroristes" pour pouvoir passer en Israël consistait à se déguiser. (Ha'aretz, 12 mars; Jerusalem Post, 13 mars)

264. Le 10 mars, l'ANP rejetait l'offre des autorités israéliennes de délivrer des laissez-passer qui permettraient aux Palestiniens de circuler entre les villages et les villes de la Rive occidentale. (The Jerusalem Times, 15 mars)

265. Le 11 mars, afin de permettre aux Palestiniens de stocker des vivres, Israël a levé le couvre-feu qui avait été imposé le 5 mars dans les villages de la Rive occidentale. Ce couvre-feu a été levé pendant 12 heures à partir de 6 heures du matin, ce qui permettait aux Palestiniens d'aller d'un village à l'autre mais pas de se rendre en Israël. (Ha'aretz, 11 et 12 mars; Jerusalem Post, 12 mars)

266. Le 11 mars, il a été signalé que le Centre des droits et de la loi, qui a son siège à Gaza, avait publié une liste de 25 malades qui avaient été empêchés de recevoir des soins d'urgence en dehors de la bande de Gaza en raison de la fermeture. Dans cette liste figuraient les noms de trois bébés ayant une maladie cardiaque. En outre, deux patients âgés, dont le transfert dans des hôpitaux de Tel-Aviv et de Jordanie avait été retardé, étaient décédés. (Ha'aretz, 11 mars)

267. Le 11 mars, une Palestinienne qui était sur le point d'accoucher et était emmenée du village de Nahalin à un hôpital de Bethléem a donné naissance à des jumeaux qui sont par la suite décédés lorsque le véhicule à bord duquel elle se trouvait a été retenu à un barrage de l'armée. Son beau-frère, Omar Zaid, a déclaré qu'à 5 h 45 on lui avait demandé de transporter d'urgence sa belle-soeur à l'hôpital lorsqu'elle avait ressenti les premières douleurs. Comme les FDI avaient annoncé que le bouclage interne serait levé entre 6 heures et 18 heures, il ne s'attendait pas à être retardé. Néanmoins, il avait demandé à ses parents, âgés respectivement de 65 et 70 ans, de l'accompagner dans l'espoir que leur présence faciliterait les contacts avec les soldats des FDI. Lorsqu'ils étaient arrivés à 6 h 10, à un barrage de l'armée à l'entrée de Bethléem, la femme avait commencé à accoucher du premier bébé. M. Zaid a déclaré qu'il avait demandé aux soldats de le laisser passer ou d'appeler d'urgence une ambulance militaire, mais qu'ils avaient refusé. Il a affirmé qu'on les avait fait attendre au barrage routier pendant environ une heure pendant laquelle ils s'étaient disputés avec les soldats. Le deuxième bébé était né vers 7 h 15. La famille, qui avait perdu patience, avait franchi le barrage et s'était dirigée vers l'hôpital. Ils avaient été retardés une deuxième fois à un barrage routier situé à la sortie du village. À leur arrivée à l'hôpital les deux bébés étaient morts. L'armée, qui a ouvert une enquête, a déclaré que selon une enquête préliminaire un des bébés était mort à la maison, avant que la femme parvienne au barrage routier. Selon des sources militaires, les FDI enquêtaient pour savoir si les soldats n'avaient pas autorisé la femme à passer le barrage routier et s'il y avait un lien avec la mort du deuxième bébé. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 13 mars)

268. Le 12 mars, le pont Allenby a été fermé jusqu'à nouvel ordre. Par ailleurs, les autorités israéliennes ont empêché des Palestiniens vivant à l'étranger de revenir sur la Rive occidentale alors qu'ils avaient les documents requis. (The Jerusalem Times, 15 mars)

269. Le 15 mars, les FDI ont assoupli un certain nombre de restrictions découlant de la fermeture afin de permettre aux Palestiniens de circuler librement à l'intérieur des territoires. (Jerusalem Post, 18 mars)

270. Le 17 mars, les FDI ont autorisé environ un millier d'ouvriers de Gaza de se rendre dans la zone industrielle d'Eretz. Ils ont dû subir de longues vérifications et notamment une fouille corporelle. (Ha'aretz, 18 mars)

271. Le 18 mars, il a été signalé que des malades atteints d'un cancer, notamment des enfants, ne pouvaient toujours pas quitter la bande de Gaza pour suivre une chimiothérapie ou subir une dialyse. Selon un rapport du Ministère de la santé de l'Autorité nationale palestinienne, entre le 25 février et le 14 mars, sur les 98 demandes concernant des patients palestiniens qui devaient subir un traitement dans des hôpitaux de la Rive occidentale, les autorités israéliennes n'en avaient accepté que huit. (Ha'aretz, 18 mars)

272. Le 18 mars, il a été signalé que le passage de marchandises au poste de contrôle de Karni avait été interrompu pendant plusieurs jours après qu'il eut été découvert que l'auteur de l'attentat-suicide à la bombe qui avait eu lieu à Tel-Aviv le 4 mars était passé en Israël par ce poste de contrôle. (Ha'aretz, 18 mars)

273. Le 20 mars, 250 médecins et infirmiers et infirmières ont été autorisés à se rendre dans les hôpitaux Augusta Victoria, Saint John et Makassed à Jérusalem-Est. La décision d'autoriser le personnel médical à regagner les hôpitaux a été prise après que l'ACRI et l'organisation Médecins pour les droits de l'homme eurent adressé une demande à la Haute Cour de Justice pour que le personnel médical des territoires soit autorisé à se rendre immédiatement à Jérusalem-Est. (Ha'aretz, 19 et 22 mars)

274. Le 23 mars, les FDI ont autorisé les ouvriers palestiniens ayant un permis de travail à retourner travailler dans les colonies de Judée et de Samarie (Rive occidentale) et de certaines parties de la vallée du Jourdain. Le porte-parole de l'armée a cependant souligné qu'il était toujours interdit aux Palestiniens de se rendre en Israël. (Jerusalem Post, 24 mars)

275. Le 25 mars, le Ministre de l'environnement, Yossi Sarid, s'est plaint devant le Cabinet que les patients palestiniens ne pouvaient entrer pour suivre un traitement. M. Sarid a rappelé qu'il avait soulevé la question des traitements médicaux pendant la fermeture et qu'il avait, à plusieurs reprises, reçu l'assurance que cette question était réglée. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 25 mars)

276. Le 25 mars, les FDI ont autorisé un résident palestinien de Saffa (région de Ramallah) à se rendre en Israël afin d'être auprès de sa fille de 9 ans qui avait été hospitalisée dans un état critique à Jérusalem et qui, d'après les médecins, n'avait plus que quelques jours à vivre. Le permis a été délivré plusieurs heures après que l'Association pour les droits civils en Israël eut adressé à la Haute Cour de Justice un recours contre la décision d'autoriser uniquement la mère à se rendre à Jérusalem. Dans l'appel qu'elle avait lancé aux autorités chargées de la sécurité, l'association a expliqué que tout retard dans la délivrance du permis compromettrait les chances qu'avait le père de voir sa fille encore en vie. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 26 mars)

277. Le 31 mars, des scouts palestiniens de Bethléem ont organisé une manifestation devant un poste de contrôle situé à l'extérieur de la ville. Ils

protestaient contre la fermeture qui les empêchait de participer, comme ils en avaient l'habitude, à la procession du dimanche des Rameaux à Jérusalem. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 1er avril)

b) Liberté de l'enseignement

278. Les 5 et 6 mars, les FDI ordonnaient la fermeture de six institutions affiliées au Hamas soupçonnées d'acheminer des fonds destinés aux "terroristes" de ce mouvement. Il s'agissait notamment de l'Institut technique et du Collège islamique d'Abu Dis – où les services de sécurité auraient trouvé une grande quantité de documents séditieux –, du Collège islamique d'Hébron que l'armée qualifiait de "pépinière de terroristes", ainsi que de l'école polytechnique d'Hébron, de l'Association charitable islamique et de l'Association des jeunes musulmans. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 6 mars)

279. Le 7 mars, la police a fermé la Société pour les sciences et la culture islamiques à Jérusalem qui était soupçonnée de servir à acheminer des fonds destinés au Hamas. Des documents et du matériel informatique ont été également confisqués; on pensait que le dirigeant de cette institution, Jamil Hamami, membre influent du Hamas, s'était enfui de Jérusalem pour se réfugier à Ramallah. Un porte-parole de la police a déclaré que l'ordre de fermeture était signé en vertu de la loi antiterroriste de 1948. Cependant, des sources palestiniennes ont affirmé que cette institution s'occupait uniquement de protection sociale et d'enseignement et que M. Hamami, s'il était membre influent du Hamas, était cependant l'une des personnalités modérées sur lesquelles Israël et l'Autorité nationale palestinienne avaient compté avant la vague récente d'attentats. (Jerusalem Post, 8 mars)

280. Le 8 mars, il a été signalé que le Conseil des diplômés de l'université avait demandé que les autorités israéliennes révoquent l'ordre de fermeture de la Faculté d'ingénierie de l'Université d'Hébron. Les FDI ont effectué une descente au siège du Collège islamique des sciences à Abu Dis à la suite de la décision prise par les autorités israéliennes de fermer toute une série d'institutions palestiniennes. (The Jerusalem Times, 8 mars)

281. Le 11 mars le général de division Ilan Biran, chef du commandement central, a ordonné que toutes les personnes originaires de Gaza qui étudiaient dans des collèges et universités de la Rive occidentale se rendent immédiatement dans les bureaux civils de liaison afin d'y être enregistrées et d'être ramenées à Gaza. Biran a déclaré que les étudiants qui n'obtempéreraient pas seraient considérés comme en situation illégale et devraient s'attendre à en subir les conséquences. En outre, l'armée demandait aussi que l'Autorité nationale palestinienne expulse les étudiants de Gaza qui se trouvaient actuellement dans les zones sous son contrôle. Selon une source militaire, l'Autorité nationale palestinienne avait refusé de le faire. Biran a déclaré que cette mesure était prise parce que les étudiants de la bande de Gaza constituaient le noyau des activistes du Hamas sur les campus palestiniens de la Rive occidentale. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 12 mars)

282. Le 11 mars, le commandant du secteur central, le général Ilan Biran, a enjoint aux étudiants de Gaza inscrits dans des universités de la Rive occidentale de se rendre aux bureaux des comités de liaison palestino-israéliens

aux fins de s'y faire enregistrer avant d'être renvoyés chez eux. Le général Biran a averti que ceux qui ignoreraient cette injonction seraient en infraction avec la loi et considérés comme résidant illégalement sur la Rive occidentale. (The Jerusalem Times, 15 mars)

283. Le 15 mars, il a été signalé qu'à Hébron les FDI avaient effectué une descente à l'Université et à l'École polytechnique qu'ils avaient fermées, après perquisition. On apprenait aussi que les FDI avaient fermé le siège du Centre islamique de la culture et des sciences dans le secteur de Dhahiyet Al Barid, au nord de Jérusalem. Les autorités israéliennes soupçonnaient le Centre de recevoir des fonds du Hamas. (The Jerusalem Times, 15 mars)

284. Le 18 mars, un communiqué de l'Union des enseignants palestiniens confirmait que l'état de siège imposé par les autorités israéliennes dans les zones d'autonomie palestinienne avait des effets préjudiciables dans le domaine de l'enseignement : plus de 700 000 étudiants et plus de 24 000 enseignants ne seraient pas en mesure de se rendre à leurs cours. Les écoles de Jérusalem seraient les plus touchées, voire en voie de disparition. (The Jerusalem Times, 22 mars)

285. Le 28 mars, les forces de sécurité ont, au cours d'une opération militaire importante menée dans trois villages situés au nord de Ramallah, regroupé entre 371 et 376 Palestiniens qui, pour la plupart, étaient des étudiants originaires de Gaza. L'armée a déclaré que cette opération avait pour but de trouver les personnes soupçonnées d'être des "terroristes" et les étudiants de la bande de Gaza dont la présence dans la Rive occidentale était déclarée illégale à la suite de la vague récente d'attentats-suicides à la bombe. Profitant de l'obscurité, les forces de sécurité, notamment des parachutistes, des unités de renseignement et des policiers, après avoir donné de grands coups dans les portes, ont fait irruption dans les dortoirs des étudiants et chez des particuliers à Bir Zeit et dans les villages d'Abu Kish et de Shakheida et tiré les suspects dehors. Ceux qui ont été arrêtés ont été emmenés, les yeux bandés, sur un terrain de football de Bir Zeit où on les a interrogés au sujet de leurs liens présumés avec des militants islamiques. Des centaines d'étudiants et de jeunes ont organisé une manifestation près du bureau de liaison Israël-OLP de Ramallah afin de protester contre cette descente qui serait la plus importante effectuée depuis que les FDI ont commencé à partager le contrôle de la plupart des villages arabes avec la police palestinienne. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 29 mars)

286. Le 28 mars, dans trois villages voisins de l'Université de Bir Zeit (Bir Zeit, Abu Qash et Abu Shekheidim), les FDI ont effectué des descentes dans une cinquantaine d'appartements qu'ils auraient mis à sac. Quelque 370 occupants auraient été arrêtés, dont 280 étudiants de l'Université de Bir Zeit. Les étudiants auraient été séparés des autres occupants avant d'être emmenés vers une base israélienne, à Beitunia; ils seraient restés ligotés et les yeux recouverts d'un bandeau pendant plus de 13 heures en attendant d'être interrogés; à l'exception de 15, ils auraient été libérés le soir même. (The Jerusalem Times, 5 avril)

c) Liberté de religion

287. Le 4 janvier, les FDI ont annoncé que l'accès au Tombeau des Patriarches (mosquée Ibrahimî) serait interdit aux musulmans comme aux juifs du 7 au 12 janvier "pour des raisons de sécurité et de logistique". Il a été signalé que le Tombeau des Patriarches avait été fermé pendant une semaine en septembre. (Jerusalem Post, 5 janvier)

288. Le 25 janvier, Shimon Pérès, Premier Ministre et Ministre de la défense, a autorisé, sur recommandation des autorités de la sécurité, la fermeture de la bande de Gaza et l'imposition de restrictions à la liberté de circulation des habitants de la Rive occidentale pour prévenir l'entrée massive de Palestiniens à Jérusalem à l'occasion du premier vendredi de prières du ramadan sur le Mont du Temple. Ces mesures entraîneraient la fermeture de la bande de Gaza dont les habitants ne seraient pas autorisés à se rendre à Jérusalem et, dans le cas de la Rive occidentale, seuls les hommes âgés de plus de 30 ans seraient autorisés à entrer dans la ville. Cette décision ferait suite à des renseignements des services secrets selon lesquels des éléments du Hamas pourraient tenter de perpétrer un attentat à Jérusalem pour venger l'exécution de Yihya Ayyash. (Ha'aretz, 26 janvier)

289. Le 26 janvier, plus de 160 000 fidèles musulmans ont participé au premier vendredi de prières du ramadan sur le Mont du Temple. Des centaines de policiers et de gardes frontière ont été déployés à l'entrée du site, dans la vieille ville et dans d'autres parties de Jérusalem-Est. À l'entrée du Mont du Temple, les policiers ont confisqué leurs cartes d'identité à de jeunes fidèles, à leurs yeux "suspects", qu'ils ont retenus jusqu'à la fin des prières. Ont pu participer aux prières des habitants de Jérusalem-Est, des musulmans citoyens israéliens ainsi que des habitants de la Rive occidentale âgés de plus de 30 ans détenteurs d'un permis d'entrée en Israël. Les habitants de la bande de Gaza n'ont pas été autorisés à se rendre à Jérusalem. Des milliers d'habitants de la Rive occidentale qui se sont présentés aux barrages routiers installés à l'entrée de Jérusalem ont été refoulés parce qu'ils ne satisfaisaient pas aux conditions requises. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 28 janvier)

290. Le 26 janvier, tous les lieux de prière du Tombeau des Patriarches ont été réservés aux seuls fidèles musulmans entre 4 heures et 22 heures. (Ha'aretz, 26 janvier)

291. Le 2 février, entre 200 000 et 220 000 musulmans de Jérusalem-Est et de la Rive occidentale ont participé à la deuxième prière du vendredi du ramadan sur le Mont du Temple, alors que des milliers de policiers et de gardes frontière étaient déployés dans la ville. Seuls les résidents de la Rive occidentale âgés de plus de 30 ans et détenteurs d'un permis d'entrer en Israël ont été autorisés à pénétrer dans Jérusalem. Des milliers d'autres, qui ne remplissaient pas ces conditions, ont été refoulés à l'entrée de la ville. Ils ont fait valoir en vain aux soldats qu'ils les empêchaient d'observer un précepte religieux. Les autorités de sécurité ont indiqué que la limitation du nombre des fidèles autorisés à pénétrer sur le site du Mont du Temple permettait de mieux assurer la sécurité car elles avaient été averties du risque d'un attentat imminent et d'émeutes. Des personnalités de l'Autorité nationale palestinienne ont déclaré

que ces restrictions n'avaient d'autre but que d'entraver la liberté de religion. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 4 février)

292. Le 5 février, les militaires israéliens ont donné l'ordre de fermer la Société théologique musulmane d'Hébron jusqu'au 1er avril. (The Jerusalem Times, 9 février)

293. Le 9 février, le troisième vendredi du Ramadan, entre 240 000 et 290 000 musulmans ont prié pacifiquement sur le Mont du Temple alors que des unités de police et de gardes frontière étaient déployées sur le site même et aux alentours pour prévenir les troubles. L'armée a interdit aux hommes de moins de 30 ans résidant sur la Rive occidentale de pénétrer à Jérusalem aux fins de réduire les risques de provocation. Les résidents de la bande de Gaza ont été autorisés – ce qui n'avait pas été le cas pour les deux précédents vendredis du Ramadan – à entrer à Jérusalem dans les mêmes conditions que ceux de la Rive occidentale. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 11 février)

294. Le 15 février, les FDI ont en partie levé les mesures de fermeture imposées aux territoires et autorisé les résidents de la Rive occidentale à se rendre à Jérusalem pour prier sur le Mont du Temple; les hommes devaient être âgés de plus de 30 ans, mais aucune limite n'était fixée pour les femmes; hommes et femmes devaient être détenteurs d'un permis valide pour entrer en Israël. (Ha'aretz, 16 février)

295. Le 16 février, plus de 300 000 fidèles musulmans se sont rendus à Jérusalem pour la prière du dernier vendredi du Ramadan. De strictes mesures de sécurité ont été prises dans l'ensemble de la ville. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 18 février)

d) Liberté d'expression

296. Le 10 janvier, il a été signalé que sur les 45 000 électeurs palestiniens de Jérusalem, moins de 5 000 pourraient exercer leur droit de vote dans la ville lors de la tenue, le 20 janvier, des élections palestiniennes en raison du refus d'Israël d'y ouvrir des bureaux de vote supplémentaires; les autres devraient se rendre dans des bureaux de vote à l'extérieur de la ville. Selon des membres de l'Autorité nationale palestinienne, cette limitation du nombre des bureaux de vote faisait partie intégrante des moyens mis en oeuvre par Israël pour saper la campagne électorale et décourager les électeurs de Jérusalem. Le responsable de la Commission électorale centrale pour le district de Jérusalem, Anan Abu Mazir, a indiqué que les autorités israéliennes avaient interdit tout rassemblement électoral en plein air à Jérusalem et que les rassemblements en salle étaient soumis à une autorisation préalable. M. Mazir a par ailleurs accusé la police d'arracher les affiches électorales. (Jerusalem Post, 10 janvier)

297. Le 12 janvier, quatre Palestiniens ont été interpellés pour affichage électoral non autorisé dans le quartier de Beit Safafa, à Jérusalem. Le même jour, les candidats Hanan Ashrawi et Zahira Kamal ont été refoulés à l'entrée de Jérusalem parce qu'ils refusaient de décrocher de leurs véhicules des affiches électorales. (Jerusalem Post, 14 janvier)

298. Le 13 janvier, à Jérusalem-Est, des gardes frontière ont dispersé des supporters du candidat Ahmad Qurei qui ont été obligés de se replier dans le bâtiment de l'Alliance mondiale des unions chrétiennes masculines pour tenir leur réunion électorale. Les participants à une parade électorale en faveur de Qurei qui était partie de Shuafat, avec à sa tête 10 cavaliers palestiniens, ont aussi été dispersés. Selon certaines informations, à Jérusalem, les candidats qui faisaient campagne pour se faire élire au Conseil palestinien n'avaient le droit d'organiser que des réunions en salle. L'affichage électoral était limité à 35 sites. (Ha'aretz, 15 janvier; Jerusalem Post, 14 et 15 janvier)

299. Le 14 janvier, la police israélienne a refoulé des véhicules qui arboraient des affiches électorales de candidats aux élections palestiniennes. L'un des candidats a été emmené pour interrogatoire au Carré russe pour avoir refusé de décrocher son affiche électorale de son véhicule. (Ha'aretz, 15 janvier)

300. Le 14 janvier, la Haute Cour de Justice a débouté trois activistes du Likoud, qui lui demandaient de statuer contre la possibilité pour les électeurs palestiniens de voter à Jérusalem, considérant que la souveraineté d'Israël dans la ville n'était pas remise en cause. De l'avis des juges, le fait même que l'Autorité nationale palestinienne ait demandé à Israël l'autorisation d'ouvrir des bureaux de vote confirmait la souveraineté d'Israël sur Jérusalem. Les juges ont aussi fait valoir qu'il n'y avait pas à proprement parler d'urnes de scrutin dans les bureaux de vote à Jérusalem-Est qui étaient plutôt des points de collecte de bulletins de vote qui seraient transmis à l'Autorité nationale palestinienne pour dépouillement. (Jerusalem Post, 15 janvier)

301. Le 18 janvier, à Hébron, des Palestiniens s'en sont pris à des soldats des FDI qui tentaient d'arrêter avec brutalité un photographe palestinien qui couvrait une manifestation en faveur de la libération des prisonniers palestiniens. (Ha'aretz, 19 janvier)

302. Le 20 janvier, le scrutin a été ouvert pour l'élection des membres du Conseil national palestinien dans cinq bureaux de poste de Jérusalem-Est placés sous la haute surveillance des services de sécurité. À la fermeture du scrutin, les autorités postales israéliennes ont remis les bulletins de vote au Comité électoral palestinien, à Abu Dis. Le chef du service postal du district de Jérusalem a indiqué que 30 % des électeurs autorisés à voter dans les bureaux de poste s'étaient présentés. Selon des sources palestiniennes, la présence de milliers de policiers et de gardes frontière à Jérusalem-Est aurait découragé de nombreux électeurs. Feisal Hussieni s'est plaint de cet important déploiement des forces de sécurité qui donnait aux gens davantage l'impression d'aller à un poste de police ou à une base militaire qu'à un bureau de vote. Sir Russel Johnson, parlementaire britannique, observateur de l'Union européenne, a déclaré ne pas s'expliquer un tel déploiement des forces de sécurité étant donné que les électeurs se comportaient très bien. Trois observateurs palestiniens venus au bureau de poste de Salah el Din pour surveiller le déroulement du scrutin ont été emmenés au Carré russe pour interrogatoire sous le prétexte qu'ils arboraient des insignes interdits sur leurs manches. Un observateur international de premier rang, l'ex-Président américain Jimmy Carter, a demandé qu'ils soient immédiatement relâchés et déclaré que les autorités israéliennes faisaient délibérément obstacle aux élections palestiniennes et qu'à Jérusalem-Est elles usaient de manoeuvres d'intimidation pour tenter de

décourager les électeurs. Sur les 49 000 électeurs palestiniens de Jérusalem, seulement 4 400, la plupart résidant dans la vieille ville, avaient été autorisés à voter sur place. Pour que la majorité des exclus puissent aller voter dans des villages situés à l'extérieur de la ville, l'Autorité nationale palestinienne avait mis des autobus à leur disposition mais, selon les dires d'un conducteur, fort peu se seraient présentés le jour du scrutin. D'après lui, nombreux étaient ceux qui craignaient de perdre leur carte d'identité israélienne s'ils allaient voter. D'autres avaient décidé de s'abstenir pour protester contre l'obligation qui leur était faite d'aller jusqu'à Abu Dis pour voter. D'autres encore s'étaient plaints d'avoir été interceptés par les forces de sécurité israéliennes à des barrages routiers et de n'avoir pu voter. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 21 janvier)

303. Le 20 janvier, les autorités palestiniennes ont accusé le commandant du secteur central, le général Ilan Biran, d'avoir insulté le colonel Rivhi Arafat, chef palestinien du Comité de coordination de la sécurité. L'incident se serait produit au bureau du Comité où Biran était venu s'informer sur le déroulement des élections; lorsque Arafat avait soulevé la question de la présence de gardes frontière près de bureaux de vote à Jérusalem-Est, Biran l'aurait interrompu et lui aurait dit "Taisez-vous, cela ne vous regarde pas"; comme Arafat insistait, Biran lui aurait dit "Arrêtez vos manoeuvres politiciennes". Biran affirme quant à lui avoir calmement fait remarquer à Arafat que Jérusalem ne relevait pas de son mandat et lorsqu'il était revenu à la charge il lui avait dit qu'il était dans l'obligation de l'interrompre, Jérusalem n'étant pas un sujet de discussion. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 22 janvier)

304. Le 30 janvier, le Bureau israélien de la sécurité intérieure a empêché la tenue d'une exposition de peintures d'artistes arabes parrainée par l'Autorité nationale palestinienne. Les Israéliens ont pour principe d'interdire à Jérusalem tout événement officiel parrainé par l'Autorité nationale palestinienne. En l'occurrence, il s'agissait d'une exposition organisée en collaboration avec le Centre culturel français de Jérusalem. (The Jerusalem Times, 2 février)

305. Le 6 mars, la police a empêché des notables de l'Autorité nationale palestinienne de tenir une conférence de presse à l'Orient House au motif que les accords d'Oslo interdisaient à l'Autorité nationale palestinienne d'avoir des activités à Jérusalem. Des douzaines de policiers ont entouré l'Orient House une heure avant la conférence de presse, bloquant les rues et empêchant les gens de s'approcher du siège de l'OLP. On est finalement parvenu à un accord aux termes duquel Faisal Husseini a été autorisé à tenir une conférence de presse uniquement après s'être engagé à ce que les dirigeants de l'Autorité nationale palestinienne qui n'étaient pas de Jérusalem n'y assistent pas comme il avait été initialement prévu. Hanan Ashrawi, récemment élue au Conseil palestinien, qui était l'une des personnes censées assister à la conférence de presse qui était organisée pour condamner les attentats récents a déclaré qu'il était scandaleux que des Palestiniens soient empêchés d'entrer dans une institution palestinienne au coeur de la Jérusalem palestinienne. Elle a fait observer que le comportement de la police ne faisait que contribuer à accroître la violence. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 7 mars)

306. Le 22 mars, la police a empêché la tenue d'une conférence intitulée "La Jérusalem palestinienne à la veille des négociations sur le statut définitif". Cette conférence, organisée par l'Alternative Information Center devait avoir lieu à l'Hôtel Ambassadeur à Jérusalem, mais a été annulée en raison du lien présumé des participants avec l'Autorité nationale palestinienne. Le directeur du centre a critiqué la police et l'a accusée d'agir de mauvaise foi en ne l'informant de l'interdiction que le matin de la conférence et en ne lui donnant pas le temps d'informer les participants de son annulation. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 24 mars)

307. Le 27 mars, des douzaines de journalistes palestiniens ont manifesté devant le poste de contrôle d'A-Ram contre le maintien de la fermeture des territoires occupés qui empêchait les journalistes de la Rive occidentale de se rendre en Israël, à Jérusalem-Est et dans la bande de Gaza. Les journalistes, qui venaient de Bethléem, de Ramallah, de Naplouse et de Jérusalem-Est, agitaient des banderoles sur lesquelles on pouvait lire : "La paix a besoin de la liberté de la presse et la liberté de la presse a besoin de la liberté de circuler". (Ha'aretz, 28 mars)

3. Informations sur les activités de colons touchant la population civile

308. Le 16 janvier, un activiste du Kach a rapporté que les pneus de véhicules appartenant à des Arabes avaient été crevés à Hébron à la suite de l'assassinat de deux soldats israéliens sur la route Jérusalem-Hébron, la veille (Ha'aretz, Jerusalem Post, 17 janvier)

309. Le 20 janvier, à Hébron, où une jeune fille juive avait été poignardée par un jeune Arabe dans le centre-ville, des colons ont passé à tabac six Palestiniens et brisé des vitres de voitures. À Jérusalem-Est, d'autres activistes du Kach ont brutalisé des habitants palestiniens et s'en sont même pris à Feisal Hussein mais ont été repoussés par ses gardes du corps; lors de l'échauffourée qui s'est ensuivie, les activistes ont endommagé des biens arabes; le porte-parole de la police du district de Jérusalem a indiqué que quatre Juifs et six Arabes avaient été interpellés. Lors d'un autre incident à Jérusalem-Est, la police a arrêté deux jeunes religieux qui avaient graffité la boutique d'un Palestinien. Près de la Porte de Jaffa, la police a appréhendé un jeune Juif qui distribuait des tracts menaçant les Palestiniens de confiscation de leur carte d'identité israélienne s'ils votaient. (Ha'aretz, 21 janvier)

310. Le 23 janvier, il a été signalé que le mouvement Ze Artzenu ("Ce pays est le nôtre") avait entrepris de poster des patrouilles armées le long de la route Gush Etzion-Jérusalem-Bethléem chargées de surveiller les allées et venues et d'assurer la "sécurité" des usagers juifs. Le porte-parole de la police du district de Judée-Samarie a déclaré ne pas être informé de la présence de patrouilles juives armées dans les territoires autres que celles des FDI et affirmé qu'il ne tolérerait pas la création de milices privées. (Jerusalem Post, 23 janvier)

311. Le 4 février, un colon israélien a ouvert le feu sur Yasser Rajih, 16 ans, à Al Lubon, près de Ramallah, et l'a grièvement blessé. Des témoins oculaires ont rapporté que des étudiants étaient assis près de l'entrée de l'école lorsque

le colon a arrêté sa voiture, les a mis en joue avec son fusil automatique et a commencé à tirer, sans le moindre avertissement. Un jeune garçon a été blessé lors d'une agression analogue, près de Naplouse. (The Jerusalem Times, 9 février)

312. Le 22 février, un colon de 26 ans originaire de Tapuah a été arrêté, accusé d'avoir participé à trois fusillades, ayant pour cible des Palestiniens ou des biens de Palestiniens, entre le milieu de l'année 1995 et le début de 1996. Un test balistique – qui avait été effectué alors que le colon avait été arrêté après avoir été accusé d'avoir menacé des bergers arabes – a montré que son arme avait été utilisée lors de l'un des trois incidents au cours duquel des coups de feu avaient été tirés sur des chauffe-eau solaires dans le village d'Urif, sur un véhicule à Burin et sur une mosquée à Halhoul. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 23 février)

313. Le 29 février, la police du district de Judée-et-Samarie (Rive occidentale) a effectué une descente dans la colonie de peuplement de Yitzhar à la recherche d'étudiants de l'École talmudique de Joseph (Naplouse) soupçonnés avoir participé à diverses fusillades contre des Palestiniens. Deux armes des FDI ont été retrouvées et confisquées, mais les suspects et d'autres colons qui faisaient l'objet d'ordonnances de ne pas faire, en date du 17 décembre, n'ont pu être retrouvés. (Ha'aretz, 1er mars)

314. Le 6 mars, il a été signalé que quatre personnes avaient ouvert le feu sur le poste de police palestinien du village de Tekoa, au sud de Bethléem. Des vitres avaient été brisées et un véhicule endommagé au cours de la fusillade, mais personne n'avait été blessé. Selon des témoins oculaires, quatre colons avaient tiré sur le poste de police à partir d'un bosquet d'oliviers situé près de là, puis s'étaient enfuis vers la colonie de peuplement voisine. (Ha'aretz, 8 mars)

D. Traitement des détenus

a) Mesures concernant la libération des détenus

315. Le 5 janvier, des sources proches des services de sécurité israéliens ont révélé qu'un nouveau groupe de prisonniers serait libéré le 19 janvier 1996 mais qu'aucune liste finale n'avait encore été approuvée; 20 femmes devaient être libérées au cours de la première phase de mise en oeuvre des mesures d'amnistie. (The Jerusalem Times, 5 janvier)

316. Le 9 janvier, les autorités israéliennes ont libéré 900 détenus, dont seulement quelques-uns étaient réellement des prisonniers. La plupart étaient des travailleurs palestiniens arrêtés derrière la Ligne verte parce qu'ils n'avaient pas de permis de travail. Selon des sources palestiniennes bien informées, seulement 46 des 209 personnes arrivées dans la bande de Gaza étaient des prisonniers politiques affiliés au Hamas, au FPLP ou au Jihad islamique. Le Ministre palestinien de la planification et de la coopération internationales, Nabil Sha'ath, avait indiqué au début de la semaine que les Israéliens continuaient de refuser de libérer six prisonnières. Il avait aussi précisé que de nombreuses prisonnières avaient déjà purgé leurs peines. Selon des sources

palestiniennes, il y aurait encore 2 700 Palestiniens dans les prisons israéliennes. (The Jerusalem Times, 12 janvier)

317. Le 15 janvier, 115 prisonniers palestiniens, pour la plupart condamnés pour des délits de droit commun, ont été libérés dans le cadre de la dernière série de libérations prévue avant les élections palestiniennes en vertu des Accords d'Oslo (II); 1 200 détenus avaient été libérés au cours des cinq derniers jours dont beaucoup ont dit avoir été contraints de s'engager par écrit à ne pas quitter les secteurs autonomes jusqu'à l'expiration de leur peine et à ne pas commettre d'actes de violence. Entre 3 000 et 4 000 Palestiniens seraient encore détenus en Israël. Les autorités ont déclaré qu'elles ne libéreraient pas ceux qui avaient du "sang juif sur les mains". Selon Nabil Shaath, Ministre du plan de l'Autorité nationale palestinienne, chargé de négocier la libération des prisonniers, 240 Palestiniens étaient emprisonnés pour le meurtre d'Israéliens et 500 pour complicité. Plusieurs centaines d'autres auraient été condamnés pour tentative de meurtre. (Jerusalem Post, 10, 11 et 16 janvier)

b) Autres informations concernant les détenus

318. Le 1er janvier, Défense des enfants – International affirmait que des dizaines d'adolescents palestiniens de 16 et 17 ans étaient détenus dans des prisons militaires en compagnie d'adultes, en violation des normes du droit international concernant les mineurs. Selon le porte-parole de cette organisation, Philip Veermon, environ 150 adolescents, dont la plupart avaient été arrêtés en 1995, étaient détenus sans chef d'inculpation. Il s'est référé au cas d'un Palestinien de 17 ans récemment condamné, pour des raisons de sécurité, à cinq ans et demi d'emprisonnement pour le vol d'une voiture, faisant valoir qu'il n'aurait aucune possibilité de réinsertion, contrairement aux jeunes délinquants israéliens, car il n'existait pas de programmes de réinsertion en faveur des adolescents palestiniens détenus en Israël. M. Veermon faisait état des inquiétudes qu'inspirait à son organisation un rapport publié par B'tselem selon lequel de nombreux prisonniers seraient cruellement persécutés par d'autres prisonniers dans le camp militaire de Ketziot, état de choses qui montrerait l'incapacité des FDI à protéger leurs prisonniers. (Jerusalem Post, 2 janvier)

319. Le 5 janvier, Abed Belbaysi, détenu palestinien originaire de la bande de Gaza, a une nouvelle fois saisi la Haute Cour de justice au motif du non-respect par le SGS de l'ordonnance judiciaire interdisant la pratique de la torture à son égard; il demandait aussi à la Cour d'ordonner au SGS de l'autoriser à rencontrer son avocat. Belbaysi aurait été interpellé un mois auparavant au poste de contrôle d'Erez et emmené pour interrogatoire à la prison d'Ashkelon. Le SGS affirmait qu'il était soupçonné d'activités "terroristes" pour le compte du Jihad islamique. (Ha'aretz, 7 février)

320. Le 8 janvier, le parlementaire Beni Tamkin, Président de la Sous-Commission de la Knesset chargée d'aider les jeunes en détresse, a déclaré que les conditions de détention dans la prison du Carré russe étaient draconiennes et devaient être rapidement réformées. Après avoir visité le centre de détention en compagnie d'une délégation de Défense des enfants – International, M. Tamkin a déclaré avoir vu 20 adolescents ayant entre 13 et 18 ans détenus dans une cellule équipée de seulement 12 lits et de 5 matelas et constaté l'absence de

papier de toilette dans les cabinets. Les détenus se plaignaient de la médiocrité du repas servi à 18 heures, et disaient être malades la nuit; ils affirmaient aussi qu'ils étaient battus. (Ha'aretz, 9 janvier)

321. Le 11 janvier, la Haute Cour de justice a annulé une ordonnance provisoire qui interdisait le recours à la force physique, y compris les secousses, pendant les interrogatoires d'Abed Belbaysi qui aurait avoué appartenir au Jihad islamique et être le cerveau de l'attentat suicide de Beit Lid perpétré en janvier 1995. La Cour a pris cette décision après avoir été informée que les services secrets avaient récemment appris que Belbaysi détenait des informations sur l'exécution prochaine de graves attentats en Israël. Considérant que la divulgation par Belbaysi des informations qu'il détenait pourrait permettre de sauver des vies, les juges ont estimé que le SGS était légitimement en droit de recourir aux moyens d'interrogatoire prévus par la loi, y compris les secousses. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 12 janvier)

322. Le 11 janvier, 28 Palestiniennes détenues pour des raisons de sécurité ont entamé une grève de la faim dans la prison Sharon. Elles demandaient à être libérées en même temps que les cinq autres prisonnières qui avaient bénéficié d'une amnistie accordée par le Président Ezer Weizman et le commandant de la région centrale. Trois avocats qui étaient venus pour rencontrer les prisonnières se sont vu refuser l'entrée de la prison après avoir attendu plusieurs heures à l'extérieur. (Ha'aretz, 12 janvier)

323. Le 13 janvier, une vingtaine de membres de l'Association des femmes pour la défense des prisonnières politiques ont manifesté devant la prison Sharon en faveur de la libération de toutes les prisonnières palestiniennes se trouvant dans l'établissement. Les prisonnières n'auraient pas le droit de recevoir la visite de membres de leur famille. (Ha'aretz, 14 janvier)

324. Le 15 janvier, dans la prison d'Ashkelon, des prisonniers palestiniens se sont joints à la grève de la faim organisée par les 28 prisonnières réclamant la libération de cinq de leurs camarades que les autorités israéliennes refusaient de libérer aux motifs qu'elles avaient tué des Juifs au cours d'attentats "terroristes". (Jerusalem Post, 16 janvier)

325. Le 16 janvier, l'Institut Mandela, organisation de défense des droits de l'homme des prisonniers politiques, a indiqué que les conditions de détention des femmes dans la prison Tel Mond s'étaient aggravées et qu'elles étaient en butte à des persécutions alarmantes. (The Jerusalem Times, 19 janvier)

326. Le 18 janvier, diverses manifestations ont été organisées à Hébron et à Gaza pour réclamer la libération des prisonnières palestiniennes. (Ha'aretz, 18 janvier)

327. Le 19 janvier, il a été signalé que 25 prisonnières palestiniennes observaient une grève de la faim depuis huit jours pour protester contre leur exclusion du programme de libération en cours. (The Jerusalem Times, 19 janvier)

328. Le 1er février, Abed A-Rahman Zid Al-Kilani, détenu de 21 ans membre du Hamas, est mort dans la prison de Megido (voir liste). L'Institut Mandela de

défense des prisonniers politiques a indiqué que Kilani purgeait une peine de détention administrative de six mois qui avait été réduite à cinq mois. Le décès de Kilani est intervenu en prison le 31 janvier, alors qu'il aurait dû être libéré le 29. Selon le docteur Jalal Al Jabiri, pathologiste palestinien Directeur du Centre palestinien de médecine légale qui a assisté à l'autopsie pratiquée à l'Institut médico-légal d'Abu Kbir, Kilani serait mort à la suite d'un choc nerveux dû à de graves tortures infligées par plus d'une personne. Il précisait avoir relevé des blessures sur le côté gauche du cou et des hématomes sur les articulations qui sembleraient avoir été causés par des fers; il aurait aussi souffert d'une grave hémorragie interne. Dans son communiqué, le porte-parole des FDI n'a pas indiqué les circonstances du décès se contentant d'indiquer qu'une enquête avait été ouverte. Le 18 février, il était signalé que les enquêteurs de l'Institut Mandela qui s'étaient rendus dans la prison et qui avaient entendu des témoignages de prisonniers étaient arrivés à la conclusion que Kilani avait été torturé par d'autres prisonniers et non pas par des membres du personnel pénitentiaire. (Ha'aretz, 4 et 18 février)

329. Le 2 février, il a été signalé que, d'après les estimations de l'organisation Défense des enfants – International, il y avait en réalité deux fois plus d'enfants palestiniens détenus par Israël que les autorités israéliennes ne l'admettaient, les statistiques israéliennes ne tenant pas compte des mineurs porteurs de cartes d'identité de Jérusalem. L'organisation a affirmé que dans certains cas, la façon dont les mineurs étaient arrêtés tenait de l'enlèvement. (The Jerusalem Times, 2 février)

330. Le 13 février, il a été signalé que dorénavant l'armée devrait informer les familles dont des membres auraient été arrêtés. Cette annonce faisait suite à une décision de la Haute Cour de justice qui avait été saisie par l'ACRI et le Centre pour la défense de l'individu (CDI) qui accusaient l'armée d'arrêter chaque mois des dizaines de Palestiniens sans en informer leurs familles; pour retrouver la trace des détenus, leurs avocats ou des organisations telles que le CDI devaient enquêter dans les centres de détention à travers le pays. Désormais, lorsqu'ils arrêteront un individu, les militaires devront lui demander le numéro de téléphone de sa famille, l'appeler immédiatement et l'informer qu'un de ses membres avait été arrêté et où il se trouvait. En l'absence d'un numéro de téléphone, les militaires devront envoyer une carte postale à l'adresse indiquée par l'intéressé; si un détenu le demande, ils devront contacter l'avocat de son choix. (Jerusalem Post, 13 février)

331. Le 16 février, un Palestinien de Dura, âgé de 21 ans, a été tué par les Israéliens qui lui faisaient subir un interrogatoire au centre de détention de Meggido. Adel Shahatit avait été condamné à 20 mois de prison en tant que membre actif du Hamas. Le Mandela Institute for Political Prisoners a déclaré qu'un autre détenu palestinien, Abdul Rahim Kilani, avait également été tué en prison au début du mois. (The Jerusalem Times, 23 février)

332. Le 18 février, il a été signalé qu'un détenu de 21 ans membre du Hamas était mort (voir liste) une semaine auparavant dans la prison de Megido dans des "circonstances non élucidées". Les FDI ont annoncé la nouvelle à la famille sans autres détails. Selon ses proches, le jeune homme était en bonne santé. Le 16 février, la famille a été informée qu'une autopsie avait été pratiquée alors qu'elle n'avait pas été invitée à s'y faire représenter. Le directeur du

Centre palestinien de médecine légale, le docteur Jalal Al-Jabiri, a indiqué à l'Institut Mandela pour la défense des prisonniers politiques que l'Institut médico-légal d'Abu Kbir l'avait informé que le détenu était mort dans des circonstances comparables à celles dans lesquelles était mort un autre détenu, le 1er février. (Ha'aretz, 18 février)

333. Le 24 février, des Israéliens et des Palestiniens ont manifesté devant la prison Sharon pour demander la libération des 296 femmes encore détenues dans cet établissement; 25 d'entre elles ont refusé leur libération pour manifester leur solidarité avec 4 prisonnières auxquelles le Président israélien Ezer Weizman refusait d'accorder la grâce en raison de leur participation à des attentats "terroristes". (Ha'aretz, 25 février)

334. Le 7 mars il a été signalé que l'avocat André Rosenthal avait porté plainte auprès du Département du Ministère de la justice chargé d'enquêter sur la police, déclarant qu'après l'attentat à la bombe perpétré contre un autobus à Jérusalem le 3 mars et celui commis le 4 mars à Tel-Aviv, un groupe de policiers avaient roué de coups les détenus du centre de détention du Carré russe à Jérusalem. L'avocat joignait à sa plainte une déposition sous serment d'un des détenus qui affirmait que dans la matinée suivant le deuxième attentat contre l'autobus No 18 à Jérusalem un groupe de policiers l'avait roué de coups, ainsi que d'autres détenus. Les policiers l'avaient frappé sur tout le corps avec leurs gourdins, notamment sur les parties génitales. Ils l'avaient aussi jeté par terre et s'étaient mis debout sur sa poitrine. Puis il avait été emmené avec d'autres détenus dans la cour, où on lui avait ordonné d'enlever sa chemise et on lui avait donné des coups de pied dans le ventre. Le détenu soutenait qu'ils avaient été de nouveau battus après l'attentat de Tel-Aviv. Sur les 16 détenus ayant reçu des coups, il était le seul à avoir été amené à un auxiliaire médical alors que plusieurs autres détenus avaient eux aussi besoin de soins. (Ha'aretz, 7 mars)

335. Le 14 mars, la Haute Cour de Justice a pris une ordonnance provisoire interdisant au Service général de sécurité (SGS) d'avoir recours à la force pendant l'interrogatoire d'un activiste du Hamas originaire d'Hébron en attendant que son recours soit examiné. Ce détenu, qui avait été arrêté pendant la vague récente d'attentats, a affirmé que les personnes qui l'avaient interrogé l'avaient soumis à des "secousses" et privé de sommeil. Avant de le secouer, on l'avait assis sur un petit tabouret, les mains liées derrière le dos, les jambes également liées et un sac sur la tête. Il a affirmé qu'un de ceux qui l'interrogeait lui avait tapé la tête contre une table immédiatement après l'avoir secoué. En outre, on lui aurait dit que son sort serait similaire à celui d'Abed Harizat qui était décédé après avoir été "secoué" pendant un interrogatoire par des membres du SGS et qu'il quitterait la pièce où on l'interrogeait dans un fauteuil roulant. L'avocat du détenu a indiqué dans son recours que le détenu avait été interrogé une semaine après avoir été arrêté, ce qui prouvait qu'il n'y avait aucune urgence pouvant justifier des méthodes d'interrogatoire aussi violentes. (Ha'aretz, 15 mars)

336. Le 20 mars, il a été signalé que le Centre pour la défense de l'individu avait adressé un recours à la Haute Cour de Justice pour qu'elle ordonne au SGS d'autoriser quatre activistes du Hamas, originaires d'Hébron, à rencontrer leur avocat, André Rosenthal. Ces détenus, qui avaient été arrêtés pendant la vague

récente d'attentats, étaient incarcérés à la prison de Sharon et avaient reçu des ordres leur interdisant de rencontrer un avocat. Le 18 mars, l'avocat André Rosenthal a envoyé une lettre au bureau du Procureur général dans laquelle il demandait à être autorisé à rencontrer les deux autres détenus du Hamas incarcérés dans le Carré russe. (Ha'aretz, 21 mars)

337. Le 21 mars, la Haute Cour de Justice a pris une ordonnance provisoire interdisant au SGS tout recours à la force pendant l'interrogatoire d'un détenu du Hamas originaire d'Hébron en attendant que son recours soit examiné. La Cour a également donné cinq jours au SGS pour expliquer pourquoi le prisonnier était privé de sommeil, de la musique était jouée à fort volume 24 heures sur 24 et il devait rester dans une position pénible, les mains liées derrière le dos, les jambes attachées et un sac sur la tête. L'avocat du détenu, André Rosenthal, du Centre pour la défense de l'individu, a affirmé dans son recours que le SGS avait utilisé les méthodes ci-dessus alors qu'il savait que le détenu souffrait d'un problème rénal. (Ha'aretz, 21 mars)

338. Le 22 mars, il a été signalé que six détenus du Hamas venant d'Hébron et du camp de réfugiés du Fawar, qui avaient été arrêtés pendant la récente vague d'attentats avaient adressé un recours à la Haute Cour de Justice pour que soient annulés les ordres leur interdisant de rencontrer un avocat. Quatre de ces détenus seraient incarcérés dans le centre de détention du Carré russe à Jérusalem et les deux autres à la prison Shikma à Ashkelon. (Ha'aretz, 22 mars)

339. Le 24 mars, il a été signalé qu'un étudiant palestinien de Jérusalem-Est, qui avait été arrêté après la vague récente d'attentats à la bombe car il était soupçonné d'être membre du Hamas, avait adressé un recours à la Haute Cour de Justice pour protester contre les tortures subies aux mains de membres du SGS qui l'avaient interrogé. Le détenu, qui était incarcéré au centre de détention du Carré russe, a affirmé qu'il avait été soumis aux "secousses", privé de sommeil et qu'on l'avait obligé à rester agenouillé pendant de longues périodes ou à se tenir dans une position pénible appelée "Shabah", c'est-à-dire assis sur une petite chaise, les mains enchaînées derrière le dos, les jambes attachées et un sac sur la tête. Il a affirmé que pendant la plupart de ses interrogatoires, il était dans la position "Shabah" tandis que l'on mettait de la musique à plein volume 24 heures sur 24. (Ha'aretz, 24 mars).

340. Le 27 mars, il a été signalé que l'organisation Défense des enfants - International avait demandé que le Procureur prenne immédiatement des mesures en vue de l'amélioration des conditions de détention ou de la libération de quatre jeunes Palestiniens détenus dans le centre d'interrogatoire du SGS à la prison d'Ashkelon. Les avocats de cette organisation ont affirmé que ces jeunes, âgés de 16 à 17 ans, arrêtés quatre semaines plus tôt, étaient détenus dans des "conditions abominables". Dans une déclaration sous serment faite par l'un des avocats qui avait rendu visite aux détenus, il était déclaré que les jeunes étaient détenus 24 heures sur 24 avec quatre autres détenus dans une cellule mesurant 2,5 m sur 4 dans laquelle il n'y avait que sept matelas qui recouvraient entièrement le sol. En outre, les détenus se plaignaient d'être insuffisamment nourris et avaient dit qu'on ne leur avait pas demandé d'indiquer un numéro de téléphone afin de pouvoir informer leur famille de leur arrestation. (Ha'aretz, 27 mars)

E. Mesures d'annexion et implantation de colonies

341. Le 1er janvier, trois Palestiniens d'Al-Bira ont retiré une pétition qu'ils avaient déposée auprès de la Haute Cour de justice pour s'opposer à la construction d'un nouveau tronçon de la route de contournement de Ramallah. Les pétitionnaires avaient décidé d'interrompre leur action après avoir reçu des autorités la promesse que la nécessité de la construction de ce tronçon serait réévaluée dans un délai d'un an. (Jerusalem Post, 2 janvier)

342. Le 3 janvier, le quotidien israélien Ha'aretz rapportait qu'un nouveau peuplement de 1 100 unités de logement serait implanté dans le quartier de Beit Hanina pour renforcer la chaîne de colonies juives au nord-est de Jérusalem. Ce nouveau peuplement serait relié à celui de Pisgat Ze'ev, construit sur des terres appartenant à des habitants de Shufat, et à celui de Neve Ya'acov, construit sur des terres appartenant à Beit Hanina. (The Jerusalem Times, 5 janvier)

343. Le 4 janvier, il a été signalé que les FDI avaient achevé le démantèlement de la base militaire de Neve Ya'acov, au nord de Jérusalem. Un nouveau quartier juif, comprenant quelque 1 100 unités de logements, devait être implanté à la place de la base ainsi que sur des terrains avoisinants, au-delà de la Ligne verte. La plupart des terrains destinés à la construction du nouveau quartier, dont les plans avaient été approuvés par la Commission de la planification et de la construction de Jérusalem, auraient été confisqués à des Arabes du secteur au cours des années 90 et seraient devenus la propriété de l'Administration de l'aménagement du territoire. L'exécution de ces plans créerait un bloc de quartiers juifs à Jérusalem où 11 000 nouvelles unités de logements étaient en construction et beaucoup d'autres prévues. La plupart seraient implantées dans les quartiers de Pisgat Ze'ev et de Shu'fat, au nord de Jérusalem, au-delà de la Ligne verte. (Ha'aretz, 4 janvier)

344. Le 7 janvier, il a été signalé que huit propriétaires fonciers palestiniens avaient introduit un recours auprès de la Haute Cour de justice pour tenter d'empêcher la confiscation de leurs terres que les autorités réservaient à la construction des routes Beit Shemen-Atarot et Ramallah-Jérusalem-Bethléem. La construction de ces routes entraînerait la confiscation de 1 600 dounams de terres dans le secteur de Beit Hanina, Bir Nabala, Eljadida et Kalandia, au nord de Jérusalem. (Ha'aretz, 7 janvier)

345. Le 8 janvier, les habitants de Shufat ont tenté d'arrêter des bulldozers envoyés par la municipalité de Jérusalem pour paver une route devant relier leur village au secteur voisin de Nabi Ya'acoub, près de Beit Hanina, au nord de Jérusalem. Les travaux avaient repris au mépris d'un jugement rendu en faveur des villageois par un tribunal de district israélien. Selon ces villageois, la construction de la route impliquerait la démolition de 17 maisons arabes et la confiscation de 380 dounams de terres. La municipalité avait quelques jours auparavant fait procéder à la démolition de la mosquée de Nabi Ya'acoub en vue de la construction de la route. (The Jerusalem Times, 5 janvier)

346. Le 9 janvier, il a été signalé que le Vice-Ministre du logement, Alex Goldfarb, avait l'intention de promulguer une directive autorisant l'installation de locataires dans les logements appartenant à l'État dans les

colonies de peuplement de Karnei Shomron (Rive occidentale), Alei Sinai et Nisanit (toutes les deux sises dans la région nord de la bande de Gaza). M. Goldfarb a déclaré que c'était gaspiller l'argent des contribuables que de laisser ces unités d'habitation vides et devoir rémunérer des gardes pour les protéger des vandales. Dans les trois peuplements précités, des centaines d'appartements propriétés de l'État seraient restés vacants à la suite des mesures imposant le gel des programmes de logement dans les colonies. (Jerusalem Post, 10 janvier)

347. Le 17 janvier, il a été signalé que les colons de Kiryat Arba avaient lancé une campagne pour promouvoir la location ou l'achat d'appartements offerts à des prix avantageux dans le peuplement. Un porte-parole du conseil local de Kiryat Arba a indiqué qu'au cours de l'année écoulée quelque 66 nouvelles familles étaient venues s'installer et que 23 étaient parties. Les résidents de Kiryat Arba auraient eu l'idée d'organiser cette campagne de promotion parce qu'ayant demandé aux pouvoirs publics à être indemnisés s'ils quittaient le peuplement de leur plein gré, ils ont été avisés qu'il était hors de question à ce stade d'indemniser ceux qui souhaitaient partir. (Jerusalem Post, 17 janvier)

348. Le 22 janvier, des Palestiniens et des soldats des FDI se sont affrontés près du village de Habal, au sud de Kalkiliya, lorsque les premiers ont tenté d'empêcher la construction d'une route et d'une clôture autour de la colonie de peuplement voisine de Matan. Les manifestants ont lancé des pierres et des bouteilles sur un bulldozer qui procédait à des travaux de terrassement; un soldat a été blessé. Les FDI ont riposté en tirant des balles en caoutchouc et en plastique. Deux Palestiniens ont été blessés et deux autres arrêtés. (Jerusalem Post, 23 janvier)

349. Le 24 janvier, la municipalité de Jérusalem a annoncé une allocation budgétaire sans précédent de 60 millions de NIS pour des projets de développement dans les quartiers arabes de Jérusalem avec pour objectif d'y renforcer l'influence israélienne. L'adjoint au maire, Shmuel Meir, a déclaré que la municipalité était consciente qu'améliorer les services destinés aux Arabes était un moyen de les convaincre qu'ils étaient mieux lotis sous administration israélienne. La municipalité se devait de répartir équitablement ses financements si elle voulait que la ville reste unifiée. Le budget de développement des quartiers arabes de Jérusalem s'élevait à 60,4 millions de NIS, sur un budget total de 272 millions. Le budget consacré au développement des quartiers arabes avant l'arrivée du maire Ehud Olmert était inférieur à 10 millions de NIS. (Jerusalem Post, 25 janvier)

350. Le 24 janvier, le Premier Ministre Shimon Pérès a assuré le maire de la colonie de peuplement de Maaleh Adumim que l'accord final avec les Palestiniens reconnaîtrait le maintien de l'application de la loi israélienne au peuplement, ce qui équivaldrait à l'annexion de la colonie par Israël. Le maire Beni Kashriel s'est déclaré particulièrement satisfait de cette déclaration qu'il jugeait primordiale étant donné que 2 000 unités de logements étaient en construction. (Ha'aretz, 25 janvier)

351. Le 24 janvier, un Palestinien a été blessé à la tête par des balles en caoutchouc tirées par des soldats des FDI lors d'un affrontement avec des habitants du village de Habla (secteur de Tulkarem) qui protestaient contre la

confiscation de leurs terres pour la construction d'une clôture "de sécurité" destinée à séparer les localités juives et arabes. Les manifestants ont lancé des pierres sur des soldats des FDI, des policiers et des gardes frontière et barré le chemin à des tracteurs utilisés à des travaux. Un officier des FDI a été blessé par des pierres. Les Palestiniens se sont dispersés à l'arrivée de renforts des FDI et des gardes frontière; les travaux de mise en place de la clôture ont repris. (Ha'aretz, 25 janvier)

352. Le 24 janvier, des bulldozers israéliens ont commencé des travaux de nivellement à Hibbleh, près de Kalkiliya, en vue de la construction d'un mur électronique devant servir de séparation entre les villes de Tulkarem et de Kalkiliya et la Ligne verte (Israël). Le site de construction de ce mur se trouve sur un terrain d'Hibbleh d'une superficie de 1,7 kilomètre carré appartenant à des résidents palestiniens. (The Jerusalem Times, 26 janvier)

353. Le 25 janvier, la faction Meretz a accusé le parti travailliste d'entente avec les partis religieux ultra-orthodoxes en vue de la construction d'une nouvelle ville dans les territoires. Cette ville, qui offrirait de nouveaux logements aux ultra-orthodoxes, de plus en plus nombreux, serait construite en échange de la promesse des partis religieux de ne pas s'opposer aux votes de confiance. Le Ministre du logement, Binyamin Ben Eliezer, a déclaré qu'il comptait sur une approbation rapide du Conseil des ministres pour la construction de la nouvelle ville, baptisée Matityahu, à proximité de Kiryat Sefer, une localité ultra-orthodoxe située immédiatement au-delà de la Ligne verte. Quelque 13 000 unités de logements seraient construites pendant la première phase de construction. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 26 janvier)

354. Le 28 janvier, il a été signalé qu'à l'occasion d'une convention de l'Union des congrégations juives orthodoxes d'Amérique, le Premier Ministre Shimon Pérès avait déclaré que Jérusalem ne figurerait à aucun moment à l'ordre du jour des négociations avec les Palestiniens. (Jerusalem Post, 28 janvier)

355. Le 29 janvier, il a été signalé que les FDI prévoyaient la construction dans les territoires d'une nouvelle route de contournement qui relierait le secteur de Har Gilo à Har Homa et qui nécessiterait de nouvelles confiscations de terres. Cette route passerait au nord de Bethléem et de Beit Jalah et traverserait Nahal Gilo. L'Association israélienne pour la protection de la nature a adressé des lettres au commandant militaire de la région centrale et au Vice-Ministre de la défense pour manifester son opposition à cette construction qui, selon elle, causerait des dommages irréversibles au paysage et à l'environnement comme cela avait été le cas avec la route de contournement de Bethléem. (Ha'aretz, 29 janvier)

356. Le 29 janvier, des commentateurs juridiques palestiniens ont déclaré que depuis le début de la deuxième phase du redéploiement les autorités israéliennes avaient introduit d'importants changements dans les comités qui s'occupaient de l'enregistrement des terres. Selon ces sources, ces changements étaient destinés à faciliter l'adoption de décisions favorables aux colons qui disputaient la propriété de milliers de dounams de terres à leurs propriétaires palestiniens sur la Rive occidentale. Les autorités israéliennes auraient remplacé les membres arabes de tous les comités par des Juifs israéliens, généralement des colons. Le siège du Comité des plaintes aurait été transféré

de la colonie de peuplement de Beit El, près de Ramallah, dans un camp de l'armée israélienne, près de la colonie de peuplement d'Ofra, site difficile à atteindre par les propriétaires palestiniens. Dans un autre contexte, le Procureur général israélien, Danny Kremer, avait requis le Comité militaire des plaintes de clore le dossier de confiscation de terres aux environs du village de Bani Naim, dans le secteur d'Hébron, faisant valoir que lesdites terres entraient dans la catégorie B sur les cartes de redéploiement israélo-palestiniennes. (The Jerusalem Times, 2 février)

357. Le 11 février, les autorités palestiniennes de Bethléem ont orchestré une campagne de protestation alors que la tension montait dans la population à la suite de la construction d'un long mur de "sécurité" autour du Tombeau de Rachel. Selon un représentant local des autorités islamiques chargées de la gestion des Waqf, le mur était construit sur un terrain leur appartenant et divisait la route principale conduisant à Jérusalem, ce qui gênait gravement la circulation automobile et celle des piétons. Quant aux autorités de Bethléem, elles reprochaient à cette construction d'"étouffer" la ville et de défigurer un lieu saint musulman. Le major Elias Freij a lancé une mise en garde contre les répercussions préjudiciables de la construction du mur sur l'économie de la ville et s'est élevé contre l'argument de l'état-major des FDI selon lequel la construction du mur entrait dans le cadre de l'accord de paix. Il a mis les autorités israéliennes en demeure de prouver leur affirmation et a demandé instamment au Conseil de sécurité et au Secrétaire général de l'ONU d'intervenir. Le colonel Farouk Amin, commandant du bureau de coordination palestinien du district, a fait observer que les Israéliens, qui s'étaient abstenus de construire ce mur pendant 28 ans d'occupation ne le faisaient que pour créer un sentiment de désenchantement à l'égard du processus de paix. Le 29 février, il a été signalé qu'Israël avait renoncé à construire un mur permanent de plus de 2 mètres et opté pour un muret de 70 centimètres de haut qui servirait de base à une séparation temporaire qui serait érigée à l'occasion des quelques fêtes qui attireraient sur les lieux un grand nombre d'Israéliens. (Ha'aretz, 12 et 13 février; Jerusalem Post, 14, 16 et 29 février)

358. Le 12 février, il a été signalé que le gouvernement avait approuvé la construction de cinq nouvelles routes de contournement sur la Rive occidentale et que l'Administration civile établissait déjà des arrêtés d'expulsion en vue de la construction de la première route. La route de contournement de Bituniya traverserait des terres appartenant à plusieurs villages arabes; elle permettrait aux colons des peuplements de Talmonim, Nahliel et Dolev d'accéder directement à Jérusalem, par le sud. (Ha'aretz, 12 février)

359. Le 15 février, dans six localités de la Rive occidentale, des centaines de résidents ont manifesté contre les colonies de peuplement juives, la confiscation de terres appartenant à des Palestiniens et la construction de routes de contournement. Ces manifestations, pour la plupart pacifiques, avaient été organisées par le Comité islamique anticolonies de peuplement à la suite de l'annonce de confiscations à grande échelle pour la construction de routes de contournement et certaines déclarations de hauts fonctionnaires israéliens sur l'avenir des colonies de peuplement auxquelles la population réagissait de plus en plus violemment. Yasser Abed Rabbo, Ministre de l'information de l'Autorité nationale palestinienne, et l'un des dirigeants du Comité ont lancé des mises en garde contre le risque d'effondrement du processus

de paix si la politique d'expansion des colonies de peuplement dans les territoires était poursuivie. M. Rabbo a dénoncé une recrudescence des activités de peuplement dans les territoires qui selon lui n'aurait pas été pire si Ariel Sharon avait été au pouvoir. Ces manifestations ont eu lieu dans les villages de Betuniya, Halhoul, Habla, Beit Furik et Shweika. À Shweika (secteur de Tulkarem), les habitants ont protesté contre la confiscation de leurs terres pour la construction d'une clôture destinée à séparer les secteurs de Tulkarem et de Kalkiliya du secteur de Kfar Sava. À Hablah (secteur de Kalkiliya), les habitants ont manifesté contre l'intention d'Israël de construire une clôture qui séparerait leur village et le village voisin de Matan, actuellement en construction, à l'intérieur de la Ligne verte. Ils se plaignaient de la confiscation de leurs terres pour la construction de la clôture. Les manifestants n'ayant pas obtempéré à l'injonction de quitter les lieux, la troupe les a dispersés à l'aide de balles en caoutchouc et de gaz lacrymogènes; aucun blessé n'a été signalé. (Ha'aretz, 16 février)

360. Le 19 février, le Ministre de l'intérieur Haim Ramon a annoncé qu'il approuverait la construction de 6 500 unités de logement dans la nouvelle colonie de peuplement de Har Homa dont la construction était prévue à Jérusalem. Les plans seraient approuvés depuis plusieurs mois par le Comité de planification et de construction de district et attendrait l'aval de M. Ramon. Cette colonie serait construite dans une zone située entre Jérusalem, Bethléem et trois villages arabes auparavant classée "zone verte". La révélation de ce plan a provoqué la colère des Palestiniens qui considèrent que si cette zone doit être vouée à la construction il faudrait y construire des logements pour les Arabes. Faisal Husseini a annoncé que les Palestiniens manifesteraient sur le site pour tenter d'empêcher la construction, comme ils l'avaient fait à Givat Hadagan, près de la colonie de peuplement d'Efrat. (Jerusalem Post, 20 février)

361. Le 19 février, le Premier Ministre Shimon Pérès a qualifié de "chizbat", vieille expression "Palmah" signifiant mensonge ou bluff, le thème de la campagne électorale du Tsomet-Likoud qui l'accusait de vouloir une nouvelle fois diviser Jérusalem. S'adressant à une réunion hebdomadaire du Parti travailliste, M. Pérès a rappelé que le Likoud avait déjà accusé le Parti travailliste de vouloir abandonner l'ensemble des hauteurs du Golan, ce qui n'était pas arrivé, pas plus que ne se produirait une nouvelle division de Jérusalem. La faction Meretz de la Knesset a annoncé qu'elle boycotterait les réunions de coalition si le Parti travailliste continuait de soutenir la construction dans les territoires de 6 300 unités de logement destinées à des Juifs ultra-orthodoxes. (Jerusalem Post, 20 février)

362. Le 21 février, la police et les FDI ont dispersé des Palestiniens qui protestaient contre le déplacement de trois caravanes du centre à la périphérie de la colonie de peuplement d'Otniel (secteur d'Hébron). D'autres manifestations à petite échelle avaient eu lieu au cours des deux précédentes semaines pour protester contre les expropriations de terres et l'expansion des colonies de peuplement. (Jerusalem Post, 22 février)

363. Le 21 février, le Premier Ministre Shimon Pérès a déclaré que le gouvernement prendrait des mesures spéciales pour empêcher d'éventuelles activités de l'Autorité nationale palestinienne à la Maison de l'Orient à Jérusalem-Est, activités qui selon lui violaient les accords de paix et la loi.

Il a affirmé que "Jérusalem ne serait pas un autre Berlin". (Ha'aretz, 22 février)

364. Le 22 février, le premier ministre Shimon Pérès a annoncé qu'aucun accord final avec les Palestiniens n'entraînerait le démantèlement des colonies de peuplement. À l'occasion d'une réunion du Parti travailliste, M. Pérès a affirmé que le Jourdain était une frontière de sécurité pour Israël et qu'aucune armée étrangère ne pourrait jamais traverser la vallée du Jourdain. Il a déclaré ne pas voir la nécessité de démanteler l'une quelconque des colonies de peuplement, y compris celles se trouvant dans la vallée du Jourdain. (Jerusalem Post, 23 février)

365. Le 22 février, des politiciens et des religieux palestiniens réunis à Bethléem ont demandé qu'il soit mis fin à la construction de colonies de peuplement et de routes dans les territoires occupés. Au nombre des participants à cette réunion, présidée par le Ministre de l'information de l'Autorité nationale palestinienne, figuraient Yasser Abed Rabbo, Hanan Ashrawi et Salah Taamari, membres du Conseil palestinien, Elias Freij, maire de Bethléem et Ikrimeh Sabri, mufti de Jérusalem. Le cartographe Khalil Tufakji a affirmé que 20 000 unités de logements avaient été récemment construites, ou étaient sur le point de l'être, dans l'agglomération de Jérusalem et que des centaines de kilomètres de routes de contournement construites sur des terres confisquées à des Palestiniens séparaient et encerclaient les villes palestiniennes. Un communiqué publié à la fin de la réunion appelait la population à manifester massivement, pacifiquement et quotidiennement pour obtenir l'arrêt des activités de peuplement. (Jerusalem Post, 23 février)

366. Le 24 février, le Conseil palestinien a décidé d'alerter au plus haut niveau la communauté internationale et le monde arabe pour obtenir que cessent les confiscations de terres et les activités de peuplement sur la Rive occidentale. Cette décision du Conseil faisait suite à l'annonce de nouvelles confiscations de terres destinées à la construction de nouvelles routes de contournement sur la Rive occidentale et de l'intention du Gouvernement israélien d'autoriser la poursuite d'activités de construction dans les colonies de peuplement. (Ha'aretz, 25 février)

367. Le 24 février, les autorités israéliennes ont informé le moukhtar d'Irtah, dans la région de Tulkarem, que 110 dounams de terres appartenant au village avaient été confisqués en vue de la construction d'une barrière pour séparer les zones de la Ligne verte de la Rive occidentale. Le moukhtar a déclaré qu'une centaine de familles dépendaient de ces terres pour vivre. (The Jerusalem Times, 23 février)

368. Le 25 février, il a été signalé que la construction de clôtures, de murailles et de tours de guet faisait partie des mesures de sécurité envisagées au coeur d'Hébron pour protéger les colons après le départ des FDI, prévu entre le 26 et le 28 mars. En vertu de l'accord de redéploiement, les FDI se retireraient de la plupart des secteurs d'Hébron mais resteraient dans ceux de la ville habités par des Juifs et y conserveraient le contrôle de la sécurité. (Ha'aretz, 25 février)

369. Le 25 février, la presse se faisait l'écho d'une information du "Centre for Alternative Information", association israélo-palestinienne vouée à la protection des droits de l'homme dans les territoires, selon laquelle des milliers de Palestiniens de Jérusalem résidant à l'extérieur des limites municipales de la ville risquaient la confiscation de leurs cartes d'identité. Selon l'Association, des organisations de défense des droits de l'homme et des avocats qui s'occupaient de ces questions affirmaient qu'au cours des quatre derniers mois de nombreux Palestiniens résidant sur la Rive occidentale désireux de renouveler leurs cartes d'identité de Jérusalem auraient été informés par le Ministère de l'intérieur qu'ils devaient demander une carte d'identité à l'Autorité nationale palestinienne, ce qui contredirait une déclaration faite en 1995 par le Directeur du Bureau des immatriculations selon laquelle les cartes d'identité des résidents de Jérusalem-Est vivant sur la Rive occidentale ne seraient pas invalidées. À titre d'exemple, l'Association citait le cas d'une Palestinienne qui avait emménagé avec son époux à Ramallah en 1989, faute d'avoir pu trouver un logement à Jérusalem. Ayant perdu sa carte d'identité en 1995, elle aurait été informée par le Ministère de l'intérieur qu'une nouvelle carte ne lui serait pas délivrée étant donné qu'elle-même et son époux vivaient à Ramallah. L'Association affirmait que s'il arrivait dans le passé que la Haute Cour de justice se prononce contre la confiscation d'une carte d'identité appartenant à un Palestinien résidant à Jérusalem-Est, cela n'était plus le cas à présent. L'Association faisait valoir qu'antérieurement les résidents palestiniens de Jérusalem voyaient leurs cartes d'identité invalidées lorsqu'ils avaient vécu à l'étranger pendant une période consécutive de plus de sept ans et n'étaient pas autorisés à revenir en Israël, mais que cette règle était rarement appliquée aux résidents de Jérusalem qui vivaient sur la Rive occidentale. (Ha'aretz, 25 février)

370. Le 26 février, les FDI ont commencé à installer une barrière de sécurité le long de la frontière près des villes de Tulkarem et de Kalkiliya. Une barrière de 22 kilomètres de long est en cours de construction sur des terres qui appartiennent aux habitants du village d'Hibla. Le mur séparera le village de la colonie de peuplement de Matti. (The Jerusalem Times, 1er mars)

371. Le 10 mars, des dirigeants palestiniens ont boycotté l'ouverture du premier commissariat de police israélien à Jérusalem-Est situé dans le bâtiment de la poste, rue Salah a-Din, à l'extérieur de la vieille ville. La police pensait que bien que l'ouverture du commissariat eut des implications politiques, elle répondait cependant à un besoin de la communauté arabe de la ville. Pendant la cérémonie d'ouverture, le Ministre de l'intérieur, Moshe Shahal, a déclaré qu'Israël n'avait pas libéré Jérusalem pour l'abandonner et a fait observer que toute sorte de groupes douteux, nationalistes et criminels, s'étaient installés à Jérusalem-Est à cause du vide créé par l'absence, pendant 29 ans, d'un commissariat de police israélien à Jérusalem-Est. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 11 mars)

372. Le 12 mars, la Commission des finances de la Knesset a annoncé qu'elle affecterait une partie du budget de 1996 à l'amélioration des infrastructures à Jérusalem-Est. Il a aussi demandé au gouvernement de préparer un plan quinquennal visant à réduire l'écart entre les services fournis dans les parties orientale et occidentale de la ville. Le Président de la Commission a déclaré que le fait d'assurer des services égaux à tous les habitants de la ville était

essentiel pour que la capitale reste unie sous souveraineté israélienne.
(Jerusalem Post, 13 mars)

373. Le 22 mars, il a été signalé que six Palestiniens propriétaires de terres et d'immeubles à Jérusalem-Nord avaient fait appel auprès de la Haute Cour de Justice contre le rejet, par le tribunal de première instance de Jérusalem, de leur recours visant à annuler le plan tendant à poursuivre la construction de la route No 1 qui relierait la Colline française et les colonies de Neve Ya'acov. Ils affirmaient que l'approbation du plan avait déjà dépossédé des centaines de familles de Shufat et de Beit Hanina de ce qui restait de leurs biens, dont la plus grande partie avait été confisquée au cours des 20 dernières années.
(Ha'aretz, 22 mars)

374. Le 26 mars, le tribunal de première instance de Jérusalem a pris une ordonnance provisoire interdisant l'approbation d'un plan controversé visant à construire un quartier juif à Har Homa, à Jérusalem-Est. La Cour a ainsi accepté l'appel interjeté par 29 propriétaires de Beit Sahur, d'Umm-Tuba et par l'association "Ir Shalem". (Ha'aretz, 27 mars)

375. Le 30 mars, des centaines de résidents de Bethléem, de Beit Jala et de Beit Sahur ont manifesté contre la construction d'une autre "route de sécurité" qui, selon les estimations palestiniennes, entraînerait la confiscation de 1 500 à 1 800 dounams de terres appartenant à des Palestiniens. Une grève générale de trois heures a également eu lieu à Bethléem. Le Comité de Bethléem pour la défense des terres a affirmé que cette route avait pour but de relier la colonie de Gilo avec la colonie de Har Homa qui devait être implantée près de Bethléem. Les FDI avaient présenté une semaine plus tôt les ordonnances de confiscation indiquant que la route aurait 5,3 kilomètres de long. Un avocat du Land and Water Establishment for Legal Services, qui avait étudié le plan de construction, affirmait cependant que la longueur de la route serait d'environ 7 kilomètres. Il a par ailleurs relevé que cette route empêcherait les propriétaires terriens d'avoir accès à quelque 8 000 autres dounams de terres qui seraient situés de l'autre côté de la route. (Ha'aretz, 31 mars; Jerusalem Post, 22 et 31 mars)

376. Le 31 mars, la deuxième section du pont autoroutier de la Colline française à Jérusalem a été officiellement inaugurée par le maire de Jérusalem, Ehud Olmert, et par le ministre des transports, Yisrael Kessar. (Jerusalem Post, 1er avril)

377. Le 31 mars, les habitants du village de Silwad ont manifesté pour protester contre le nivellement de leurs terres pour la construction de la route No 60 (Ramallah-Naplouse). Large de plus de 20 mètres, la nouvelle route empiète, du côté ouest, sur des terres de Silwad et coupe l'accès des villageois à leurs champs. Une autre route, la 60, coupera en deux, du nord au sud, la Rive occidentale. (The Jerusalem Times, 5 avril)

F. Informations concernant le Golan arabe syrien occupé

378. Le 9 janvier, l'"état d'urgence" a été déclaré par le Comité des résidents du Golan qui appréhendaient chaque jour davantage la possibilité d'un accord entre Israël et la République arabe syrienne qui impliquerait un retrait complet

des hauteurs du Golan. Le porte-parole du Comité a invité tous les opposants au retrait à venir manifester sur place. Les dirigeants de l'opposition et du mouvement "The Third Way" (La troisième voie) ont été presque exclusivement les seuls à répondre à cet appel. (Jerusalem Post, 10 janvier)

379. Le 13 février, des membres prosyriens de la communauté druze ont tenu une conférence de presse à Jérusalem pour exprimer leur soutien à la position prise par la Syrie selon laquelle Israël devrait se retirer du Golan jusqu'aux lignes de cessez-le-feu en place à la veille de la guerre des six jours. (Jerusalem Post, 14 février)

380. Le 14 février, un détachement de près de 800 policiers, sous les ordres du commandant de la région septentrionale Amos Azani, a été déployé dans les villages druzes de Majdal Shams, Mas'ada, Buka'atha et Ein Kinyeh alors que les Druzes du Golan observaient une grève commerciale et organisaient des manifestations pour marquer le quatorzième anniversaire de leur opposition à l'instauration de la loi israélienne dans le Golan. Des dizaines de personnes se sont rassemblées du côté syrien sur la "colline des hurlements"; elles ont chanté des chants nationalistes, scandé le slogan "L'année prochaine en Syrie" et prononcé des allocutions retransmises à leurs frères de Majdal Shams à l'aide de haut-parleurs. Les manifestants se sont dispersés au début de l'après-midi et les policiers se sont retirés des villages. (Ha'aretz, 15 février; Jerusalem Post, 14 et 15 février)

381. Le 22 février, lors d'une réunion du Parti travailliste, le Premier Ministre Shimon Pérès a déclaré qu'il sollicitait le mandat de négocier avec Damas et qu'une fois un accord de paix conclu il le soumettrait au suffrage du peuple. M. Pérès a affirmé qu'un référendum présentait en outre l'avantage d'obliger le gouvernement à négocier un accord que le peuple approuverait; un accord qui serait de nature tant politique qu'économique. (Jerusalem Post, 23 février)

382. Le 4 mars, le gouvernement a suspendu ses négociations de paix avec la Syrie après un attentat suicide à la bombe à Tel-Aviv, déclarant qu'il ne pouvait mener des pourparlers de paix alors que le pays était la proie du terrorisme. Ces pourparlers devaient reprendre dans le Maryland après le week-end. (Jerusalem Post, 5 mars).
